



5, avenue de Norvège - ZA de Courtaboeuf
Villebon-sur-Yvette (91140)
Capital : 1.554.058,40 €
388 127 425 RCS EVRY
SIRET : 388 127 425 000 48 (INSEE)

DOCUMENT DE REFERENCE

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 29 avril 2009 sous le numéro R.09-034. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document :

- relatives à l'exercice clos le 31 mars 2007 : les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers (respectivement pages 40 à 58, 58 à 59), le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées (page 76 à 77) du document de référence déposé le 30 juillet 2007 sous le n° D.07-752 et l'actualisation du document de référence déposé le 12 octobre 2007 sous le numéro D.07-0752-A01.
- relatives à l'exercice clos le 31 mars 2006 : le rapport d'activité et les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers (respectivement pages 98 à 112, 47 à 73,74), le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées (page 113) du document de référence déposé le 14 septembre 2006 sous le n° D.06-847 et l'actualisation du document de référence déposé le 14 novembre 2006 sous le numéro D.06-847-A01.

TABLE DES MATIERES

1	PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	6
1.2	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	6
1.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION	7
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	8
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS.....	8
2.2	CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES.....	8
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	9
4	FACTEURS DE RISQUES	12
4.1	RISQUE DE LIQUIDITE	12
4.2	RISQUE DE TAUX.....	13
4.3	RISQUE DE CHANGE	13
4.4	RISQUE SUR LES ACTIFS INCORPORELS.....	14
4.5	RISQUES LIES A L'ACTIVITE	14
4.5.1	<i>Risques clients</i>	14
4.5.2	<i>Risques fournisseurs</i>	15
4.6	RISQUES SUR ACTIONS	16
4.7	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX.....	16
4.8	RISQUES JURIDIQUES.....	16
4.9	ASSURANCES	16
4.10	NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SURETES.....	17
4.11	AUTRES RISQUES.....	19
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	21
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	21
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial de la Société</i>	21
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	21
5.1.3	<i>Date de constitution et la durée de vie de la Société</i>	21
5.1.4	<i>Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, l'adresse et numéro de téléphone du siège statutaire</i>	21
5.1.5	<i>Evènements importants dans le développement des activités de la Société</i>	21
5.2	INVESTISSEMENTS ET VARIATIONS DE PERIMETRE	25
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices</i>	25
5.2.2	<i>Principaux investissements en cours</i>	26
5.2.3	<i>Principaux investissements envisagés</i>	26
5.2.4	<i>Variations de périmètre</i>	26
6	APERCU DES ACTIVITES	28
6.1	PRINCIPALES ACTIVITES.....	28
6.2	PRINCIPAUX MARCHES – DESCRIPTION.....	35
6.3	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS.....	38
6.4	DEPENDANCES EVENTUELLES DU GROUPE A L'EGARD DE CERTAINS CLIENTS IMPORTANTS OU FOURNISSEURS.....	38
6.5	POSITION CONCURRENTIELLE	39
7	ORGANIGRAMME	40
7.1	ORGANISATION.....	40
7.1.1	<i>Principales Filiales</i>	41
7.1.2	<i>Autres filiales</i>	42
7.1.3	<i>Participations</i>	42
7.2	RELATIONS INTRA-GROUPE.....	44
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	47
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES LES PLUS SIGNIFICATIVES	47

8.2	ENVIRONNEMENT.....	47
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	48
9.1	FAITS MARQUANTS INTERVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2008.....	48
9.2	ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE.....	50
9.2.1	<i>Chiffre d'affaires</i>	50
9.2.2	<i>Résultat d'exploitation</i>	50
9.3	BILAN	51
9.4	FLUX DE TRESORERIE.....	52
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	54
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX A COURT TERME ET A LONG TERME.....	54
10.2	SOURCE, MONTANT ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRESORERIE.....	54
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	55
10.4	RESTRICTIONS A L'UTILISATION DE CAPITAUX AYANT UNE INFLUENCE SENSIBLE SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE	55
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT PREVUES POUR LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ENVISAGES ET CHARGES MAJEURES PESANT SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LES PLUS SIGNIFICATIVES	55
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	56
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	56
11.2	BREVETS ET MARQUES.....	57
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	58
12.1	PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2008	58
12.2	TENDANCES CONNUES, INCERTITUDES, ENGAGEMENTS OU EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SIGNIFICATIVEMENT LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE.....	58
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS	59
13.1	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT.....	59
13.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTAT	60
13.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ESTIMATIONS DE RESULTAT	61
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	62
14.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	62
14.1.1	<i>Composition du Conseil d'administration</i>	62
14.1.2	<i>Expertise et expérience des membres du Conseil d'administration</i>	62
14.1.3	<i>Autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années</i>	63
14.1.4	<i>Autres informations</i>	64
14.2	CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS.....	64
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	65
15.1	MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	65
15.2	JETONS DE PRESENCE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	68
15.3	SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE ET LES SOCIETES DU GROUPE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX	68
15.4	ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS.....	69
15.5	ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	70
15.6	REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	70
15.6.1	<i>Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social</i>	70
15.6.2	<i>Rémunérations du dirigeant mandataire social</i>	71
	<i>* Sur une base brute avant impôt</i>	71
15.6.3	<i>Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2007-2008 au dirigeant mandataire social</i>	71
15.6.4	<i>Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2007-2008 par le dirigeant mandataire social</i>	71
15.6.5	<i>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux</i>	72

15.6.6	Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux.....	72
15.6.7	Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence	73
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	74
16.1	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	74
16.2	CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU SES FILIALES PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES AUX TERMES DE TELS CONTRATS.....	74
16.3	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE / APPLICATION DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF	74
16.4	RAPPORTS SUR LE CONTROLE INTERNE	74
16.4.1	<i>Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société présenté à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.....</i>	<i>74</i>
16.4.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière présenté à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008.....</i>	<i>85</i>
17	SALARIES.....	87
17.1	NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION	87
17.2	PARTICIPATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	88
17.3	PARTICIPATION DES SALARIES	88
17.3.1	<i>Intéressement et épargne salariale.....</i>	<i>88</i>
17.3.2	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers ..</i>	<i>88</i>
17.3.3	<i>Actions gratuites consenties aux salariés.....</i>	<i>89</i>
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	90
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	90
18.2	ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS NON REPRESENTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	91
18.3	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	91
18.4	CONTROLE EXERCE SUR LA SOCIETE PAR UN OU PLUSIEURS ACTIONNAIRES.....	91
18.5	ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE.....	91
18.6	NANTISSEMENT D' ACTIONS DE LA SOCIETE	91
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	92
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	93
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	93
20.1.1	<i>Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008.....</i>	<i>93</i>
20.1.2	<i>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008..</i>	<i>122</i>
20.1.3	<i>Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008.....</i>	<i>124</i>
20.1.4	<i>Produits financiers</i>	<i>131</i>
20.1.5	<i>Produits exceptionnels.....</i>	<i>132</i>
20.1.6	<i>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008</i>	<i>143</i>
20.1.7	<i>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.....</i>	<i>145</i>
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	147
20.2.1	<i>Comptes pro forma.....</i>	<i>147</i>
20.2.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes</i>	<i>151</i>
20.3	ETATS FINANCIERS.....	153
20.4	VERIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	153
20.4.1	<i>Vérifications des informations financières historiques.....</i>	<i>153</i>
20.4.2	<i>Autres informations figurant dans le Document de Référence et vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	<i>153</i>
20.4.3	<i>Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des états financiers certifiés de la Société.....</i>	<i>153</i>
20.5	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES VERIFIEES.....	153
20.6	INFORMATIONS INTERMEDIAIRES ET AUTRES	153
20.6.1	<i>Comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2008.....</i>	<i>154</i>
20.6.2	<i>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2008 ..</i>	<i>168</i>

20.7	POLITIQUE DE DISTRIBUTION	169
20.8	PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGE.....	169
20.9	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	169
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	171
21.1	CAPITAL SOCIAL	171
21.1.1	<i>Capital souscrit et capital autorisé.....</i>	<i>171</i>
21.1.2	<i>Actions non représentatives du capital.....</i>	<i>171</i>
21.1.3	<i>Actions détenues par la Société ou ses filiales.....</i>	<i>171</i>
21.1.4	<i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</i>	<i>172</i>
21.1.5	<i>Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital</i>	<i>172</i>
21.1.6	<i>Capital de toute partie de toutes sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de les placer sous option.....</i>	<i>172</i>
21.1.7	<i>Historique du capital social.....</i>	<i>173</i>
21.1.8	<i>Dilution potentielle du capital social.....</i>	<i>173</i>
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	174
21.2.1	<i>Objet social.....</i>	<i>174</i>
21.2.2	<i>Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.....</i>	<i>174</i>
21.2.3	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	<i>177</i>
21.2.4	<i>Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	<i>177</i>
21.2.5	<i>Convocation des assemblées générales d'actionnaires et condition d'admission.....</i>	<i>177</i>
21.2.6	<i>Dispositions statutaires, charte ou règlement de la Société pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	<i>178</i>
21.2.7	<i>Déclarations de franchissements de seuils statutaires</i>	<i>178</i>
21.2.8	<i>Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social.....</i>	<i>178</i>
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	179
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	180
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	181
24.1	CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	181
24.2	CALENDRIER INDICATIF DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	181
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	182

1 PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 Responsable du document de référence

En tant que Président-directeur général de la société Groupe Ares (ci-après « **Groupe Ares** » ou la « **Société** »), Monsieur Michel Berjamin est responsable de l'information financière et du présent document de référence (le « **Document de Référence** »).

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Michel Berjamin
Président-directeur général

Groupe Ares
5, avenue de Norvège
Villebon-sur-Yvette (91140)

Téléphone : 01.69.86.60.00
Télécopie : 01 78 76 33 34

1.2 Attestation de la personne responsable du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes complets pour l'exercice clos le 31 mars 2008 et pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant au paragraphe 20.6 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques pro forma présentées dans ce document ont fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.2.2, qui ne contient aucune observation.

Les prévisions de résultat présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 13.2, qui ne contient aucune observation.

Les estimations de résultat présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 13.3, qui ne contient aucune observation.

Les comptes semestriels au 30 septembre 2008 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.6.2 qui contient l'observation suivante :

« La note I.2 de l'annexe intitulée « bases de préparation et faits marquants » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes. Si toutefois ces hypothèses n'étaient pas respectées, le principe comptable de continuité d'exploitation

retenu pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 septembre 2008 pourrait s'avérer inapproprié. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 mars 2008, figurant au paragraphe 20.1.2 du présent document de référence, contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Evènements post-clôture », qui expose la raison pour laquelle le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux au 31 mars 2008, figurant au paragraphe 20.1.6 du présent document de référence, contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note IV. 4 de l'annexe intitulée « évènements post-clôture ».

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 mars 2007, figurant au paragraphe 20.1.2 du document de référence, contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Bases de préparation », qui expose la raison pour laquelle le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes. »

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 mars 2006, figurant au paragraphe 20.1.6 du document de référence, contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 « Bases de préparation », incluse dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés ».

Michel Benjamin
Président-directeur général

Paris, le 29 avril 2009

1.3 Responsable de l'information

Monsieur William Belletti
Directeur administratif et financier

Groupe Ares
5, avenue de Norvège
Villebon-sur-Yvette (91140)

Téléphone : 01.69.86.60.00
Télécopie : 01 78 76 33 34

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Titulaires	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Echéance du mandat
KPMG S.A , représentée par Grégoire Menou 2 bis, rue de Villiers Levallois- Perret Cedex (92309)	6 septembre 2002	6 exercices renouvellement lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014
Praxor Audit , représentée par Bernard Maillet 156, bld Haussmann Paris (75008)	15 septembre 2003	6 exercices à compter du 26 septembre 2005	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011
Suppléants	Date de première nomination	Durée du mandat en cours	Echéance du mandat
Frédéric Quélin 1, cours Valmy Paris La Défense Cedex (92923)	6 septembre 2002	6 exercices renouvellement lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2008	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014
Henri Grillet 156, bld Haussmann Paris (75008)	15 septembre 2003	6 exercices à compter du 26 septembre 2005	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011

2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	1 ^{er} semestre 2005/2006	2 ^{ème} semestre 2005/2006	Exercice 2005/2006	1 ^{er} semestre 2006/2007	2 ^{ème} semestre 2006/2007	Exercice 2006/2007	1 ^{er} semestre 2007/2008	2 ^{ème} semestre 2007/2008	Exercice 2007/2008	Exercice 2007/2008 pro forma	1 ^{er} semestre 2008/2009
Chiffre d'affaires	213.721	242.620	456.341	171.017	208.774	379.791	162.474	166.627	329.101	99.154	46.954
Résultat opérationnel	- 3.685	- 99	- 3.784	- 5.548	- 955	- 6.503	- 4.922	- 22.349	- 27.271	- 16.836	- 16.787
Résultat avant impôt	- 5.055	- 1.357	- 6.412	- 6.965	- 2.775	- 9.740	- 7.257	- 24.926	- 32.183	- 19.149	- 17.512
Résultat des activités abandonnées et cédées	-	-	-	- 4.854	- 83	- 4.937	-	-	-	- 12.859	- 11.776
Résultat net	- 3.476	- 1.466	- 4.942	- 9.322	- 2.688	- 12.010	- 7.128	- 27.025	- 34.153	- 34.153	- 29.288
Résultat par action en euros	-	-	- 0,55	-	-	- 1,16	-	-	- 2,58	- 2,58	- 1,99
Résultat dilué par action en euros	-	-	- 0,52	-	-	- 0,87	-	-	- 1,51	- 1,51	- 1,25
Total des actifs courants	137.569	176.508		155.144	165.238		141.584	208.547		213.658	83.797
Total des actifs non courants	32.163	32.465		34.980	33.701		35.179	26.106		20.995	20.677
Total des capitaux propres – Groupe	32.787	31.301		19.197	25.995		21.936	2.609		2.609	- 26.207
Endettement net	34.778	71.276		61.459	66.790		64.544	109.940		65.112	13.766
Intérêts minoritaires	0	0		0	0		0	295			0
Dividendes par action distribués au cours de l'exercice en euros			0.06			0			0		

Capitaux propres et endettement consolidés au 28 février 2009

Capitaux propres en kéuros	Au 30/09/2008 (chiffres publiés)	Au 28/02/2009 (chiffres non audités)
Total des dettes courantes	15 819	10 781
Faisant l'objet de garanties	-	-
Faisant l'objet de nantissements	3 700	3 700
Sans garanties ni nantissements	12 119	7 081
Total des dettes non courantes	455	149
Faisant l'objet de garanties	-	-
Faisant l'objet de nantissements	-	-
Sans garanties ni nantissements	455	149
Capitaux propres - Part du Groupe	- 26 207	- 26 207
Capital	18 705	18 705
Réserves légales	13 387	13 387
Autres réserves	- 58 299	- 58 299

Endettement financier en K€uros	Au 30/09/2008 (chiffres publiés)	Au 28/02/2009 (chiffres non audités)
A - Trésorerie	2 508	1 760
B - Equivalents de trésorerie	-	-
C - Titres de placement	-	-
D - Liquidités (A) + (B) + (C)	2 508	1 760
E - Créances financières court terme	-	-
F - Dettes bancaires à court terme	2 851	3 650
G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	1 183	1 046
H - Autres dettes financières à court terme	11 785	6 085
I - Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	15 819	10 781
J - Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	13 311	9 021
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	-	-
L - Obligations émises	-	-
M - Autres emprunts à plus d'un an	455	149
N - Endettement financier net à moyen et long terme (K) + (L) + (M)	455	149
O - Endettement financier net (J) + (N)	13 766	9 170

* les opérations de location-financement concernant la flotte automobile reprennent les éléments au 31 mars 2008

La Société a connu des changements significatifs de son périmètre au cours des les trois derniers exercices.

Après la cession en octobre 2006 de ses activités de vente de matériels microinformatiques et de consommables, la Société a acquis en janvier 2008 les sociétés ADEQUAT et DATABAIL, spécialisées dans la vente et la location-financement d'infrastructures informatiques.

En date du 31 mars 2008, la Société a cédé son activité d'éditeur de la solution ARCOLE à la société DE GAMMA, conservant les activités de revendeur et d'intégrateur de ces solutions.

Dans le courant du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009, le Groupe a poursuivi le recentrage de ses activités autour des métiers de services et de l'intégration et a ainsi modifié son périmètre. Le Groupe a ainsi :

- a cédé, le 16 juillet 2008, ses activités de ventes d'infrastructure en Ile de France (y compris les sociétés DCV et SELECTIS), à la société SCC. Ces activités et filiales étaient inscrites dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 pour un montant net de zéro euro
- a cédé, le 17 juillet 2008, ses activités de ventes d'infrastructures hors Ile de France à la société CHEOPS TECHNOLOGY. Ces activités étaient inscrites dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 pour un montant de 0,4 M€
- a été autorisé, par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 29 septembre 2008, à céder ses activités de ventes de réseaux à la société INEO COM IDF. Ces activités étaient inscrites dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 pour la valeur de 1,2 M€
- a cédé la société ADEQUAT à la société D.FI, en date du 29 septembre 2008. Cette filiale était valorisée dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 pour 0,7 M€
- a cédé la société DATABAIL à la société ECONOCOM, en date du 29 septembre 2008. Cette filiale était valorisée dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 pour 1,8 M€
- a réalisé, au cours du mois de novembre 2008, un plan de sauvegarde de l'emploi

Les impacts des cessions sur les immobilisations sont décrits au paragraphe 5.2 du présent document de référence. Ces cessions n'ont fait l'objet d'aucun complément de prix.

Les prix de cession des sociétés ADEQUAT et DATABAIL ont été affectés en totalité au remboursement des crédits vendeurs contractés lors de leur acquisition et contre-garantis par une garantie bancaire à première demande.

Les prix de cession des fonds de commerce cédés à CHEOPS TECHNOLOGY et INEO COM IDF ont été versés à Maître Souchon, mandataire judiciaire au redressement judiciaire d'ARES SA et seront utilisés dans le cadre de l'apurement du passif de cette dernière.

A l'exception de la cession de la société DATABAIL pour laquelle une garantie, d'un montant maximum de 0,2 M€, a été donnée par ARES SA à la société ECONOCOM jusqu'au 31 décembre 2010, contre-garantie par une caution bancaire, ces cessions n'ont fait l'objet d'aucune garantie de passif.

Par jugement En date du 21 juillet 2008, le Tribunal de commerce d'Evry a placé la filiale ARES SA en redressement judiciaire. Durant la période d'observation, le Groupe a poursuivi le recentrage de ses activités autour des métiers des services et de l'intégration ;

En date du 30 mars 2009, le Tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de redressement par voie de continuation de la société ARES SA et a fixé la durée du plan de redressement à 10 ans, soit jusqu'au 30 mars 2019.

Au 30 septembre 2008, la SA ARES représente plus de 93% des actifs consolidés de Groupe ARES et l'essentiel des passifs consolidés de Group Ares (périmètre conservé).

L'analyse des informations financières est effectuée aux chapitres 9 et 20.

4 FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque pour le Groupe d'éprouver des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le Groupe dispose des ressources suivantes :

- deux lignes d'affacturage au titre des transactions antérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de sa filiale Ares SA et dont les montants ont été gelés dans le cadre dudit redressement judiciaire, un coût d'utilisation annuel moyen d'Euribor 3 mois + 0,70 % (hors commission d'affacturage). Au 30 septembre 2008, ces lignes sont utilisées à concurrence de 3,3 M€ ;
- deux lignes d'affacturage au titre des transactions ouvertes postérieures à l'ouverture du redressement judiciaire de sa filiale Ares SA devant servir au financement de l'activité d'Ares SA durant sa période d'observation, à un coût d'utilisation annuel moyen d'Euribor 3 mois + 0,60 % et Euribor 3 mois + 0,85 % (hors commission d'affacturage). Ces lignes sont utilisées à concurrence de 7,9 M€ au 30 septembre 2008, et de 6,3 M€ au 31 décembre 2008 ;
- des facilités de caisse de 3,1 M€ consenties à sa filiale ARES SA par trois établissements financiers et utilisées à concurrence de 2,8 M€ au 30 septembre 2008. Les facilités de caisses de 3,1 M€ se décomposent en :
 - 2,1 M€ correspondant au solde des découverts utilisés en date du 21 juillet 2008 sont inscrits au passif de la filiale Ares SA dans le cadre de sa mise en redressement judiciaire et font l'objet d'un abandon à hauteur de 75 % dans l'hypothèse où le plan de redressement d'Ares SA arrêté par le Tribunal de commerce d'Evry est respecté ;
 - 1 M€ correspondant aux découverts octroyés par les établissements financiers durant la durée de la période d'observation relative au redressement judiciaire de la filiale ARES SA.

L'écart entre le niveau global des encours clients consolidés (48,2 M€ nets au 30 septembre 2008) et les financements obtenus par l'affacturage (11,2 M€ au 30 septembre 2008) s'explique par les raisons suivantes :

- une partie de la facturation est exclue du périmètre cédé aux factors (ventes des filiales MEDICARES, SPACEBEL MEDICAL qui ne font pas l'objet de contrat d'affacturage, facturation à l'export vers les participations ARES MAGHREB, ARES MAROC et ARES WECA). Au total, les encours non cédés aux sociétés d'affacturage représentaient 17,7 M€ au 30 septembre 2008 (nets de provisions) ;
- les dépôts de garantie et les fonds de réserves constitués par les sociétés d'affacturage représentaient un montant de 7,1 M€ au 30 septembre 2008 au titre des contrats antérieurs à la mise en redressement judiciaire de sa filiale Ares SA ; au jour du présent document, le montant des clauses de réserve de propriété imputable sur ces dépôts s'élève à 2,9 M€
- les encours cédés aux sociétés d'affacturage ne sont pas financés à 100% compte tenu des dépôts de garantie (10%) et des fonds de réserve constitués par les sociétés d'affacturage

pour couvrir leurs risques; ceux-ci représentaient un montant de 3,4 M€ au 30 septembre 2008 au titre des contrats postérieurs à la mise en redressement judiciaire de sa filiale ARES SA ;

- les comptes courants dans les sociétés d'affacturages présentaient un solde de 6,2 M€ au 30 septembre 2008 ;
- enfin, les financements accordés par les sociétés d'affacturation le 1^{er} octobre 2008 sur la facturation du 30 septembre 2008 représentaient 2,7 M€.

Groupe Ares n'a souscrit à aucun emprunt sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009.

Les ressources du Groupe dont l'essentiel est constitué par la société ARES SA sont maintenues à l'issue du redressement judiciaire à l'exception des découverts octroyés à concurrence de 1M€ qui doivent faire l'objet d'un remboursement au démarrage du plan, étant précisé qu'à ce jour cette demande n'a pas été formalisée.

Le risque de liquidité est également lié au risque de non respect du plan de redressement par voie de continuation, compte tenu du montant du passif à apurer qui s'élève à ce jour à 36,6 M€.

L'état du passif d'Ares SA à rembourser dans le cadre de son plan de redressement par voie de continuation, figure au paragraphe 4.11 du présent document.

4.2 Risque de taux

Au 31 mars 2009, la Société n'a plus d'emprunt auprès d'établissement de crédit. L'emprunt portant sur le bâtiment de Mérignac qui a été cédé au cours de l'exercice 2007-2008 a été remboursé lors de cette cession.

L'endettement financier court terme du Groupe est contracté à taux variable. Après prise en compte des instruments de couverture de taux et compte tenu de leur échéance, une variation de 1 point des taux aurait un impact de 70 milliers d'euros sur les résultats du Groupe du 1^{er} semestre 2008-2009, soit 8,47% du coût de l'endettement financier brut constaté de la période.

La gestion du risque de taux est assurée par le trésorier du Groupe directement rattaché à la direction générale. Groupe Ares utilise le logiciel de trésorerie Universe édité par la société XRT pour le suivi en temps réel de sa trésorerie et de son risque de taux. Directement informé par liaison Internet ou par ses interlocuteurs dans les salles de marché des banques partenaires de l'évolution des taux, le trésorier procède en conséquence à des arbitrages de couverture.

4.3 Risque de change

Suite à la mise en redressement judiciaire de la société Ares SA, les dettes en devise au 21 juillet 2008 ont été figées et ne constituent donc plus un risque de taux.

Les créances clients en USD représentent au 30 septembre 2008 un montant net de provisions de 5,4 M\$ (soit 3,7 M€).

Au 30 septembre 2008, la société dispose d'un compte bancaire en devises USD pour un montant de 3 milliers d'euros et d'un compte bancaire en dinar algérien à la Banque Nationale d'Algérie pour 52 milliers d'euros.

Etat des positions du groupe face aux risques de change (en millier de devise)

Au 30 septembre 2008	USD (dollar américain)	GBP (Livre Sterling)	CHF (Franc suisse)	DZD (Dinar algérien)
Clients et autres débiteurs	6.124	2	2	
Disponibilités	23			4.495
Fournisseurs et autres crédeurs	2.743	-	-	
Position nette avant gestion	3.404	2	2	4.495
Hors bilan – achats à terme	-	-	-	
Position nette après gestion	3.404	2	2	4.495

Une variation de 1% du cours de l'euro contre le dollar et le dirham aurait eu un impact de 2 milliers d'euros sur les résultats du Groupe du 1^{er} semestre 2008-2009, soit 0,24% du coût de l'endettement financier brut de la période.

A ce jour, la Société n'effectue plus de transactions commerciales régulières en devise étrangère.

4.4 Risque sur les actifs incorporels

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests sont pratiqués chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La méthodologie utilisée pour les tests de valeur est détaillée dans les annexes des comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2008 au paragraphe « Ecarts d'acquisition », figurant au paragraphe 20.6 du Document de Référence. Aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes semestriels arrêtés au 30 septembre 2008.

4.5 Risques liés à l'activité

4.5.1 Risques clients

Groupe Ares intervient sur des projets informatiques parfois complexes comme prestataire de services. De ce fait, le Groupe peut faire l'objet d'une réclamation d'un client considérant que les réalisations du Groupe n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices. Ares SA peut alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Les procédures de contrôle interne mises en place permettent de s'assurer qu'aucun engagement hors norme n'a été pris ou formalisé avec un client et que l'exécution des projets est conforme aux prévisions. Ces procédures sont détaillées dans le rapport de contrôle interne figurant au chapitre 16 du présent document de référence.

Par ailleurs, une revue financière des projets en cours est effectuée chaque mois par les services du contrôle de gestion; dans le cas où la marge prévisionnelle sur un projet, compte tenu de l'avancement technique du projet, du reste à réaliser et du budget global, devient négative, une perte à terminaison est constatée.

Les provisions au 30 septembre 2008 concernant des litiges en cours sur projets clients représentent 766 milliers d'euros; par ailleurs, des pertes à terminaison sur des projets en cours et non achevés ont été provisionnées à hauteur de 13 milliers d'euros au 30 septembre 2008.

Le Groupe intervient essentiellement dans le cadre de projets à engagements de résultats facturés sur un mode forfaitaire ou dans le cadre de prestations d'infogérance ou de maintenance pluriannuelles facturées également sur un mode forfaitaire. Les prestations de pure assistance technique réalisées en mode « régie » (consistant en une facturation au temps passé) sont peu significatives et ne font donc pas l'objet d'un suivi spécifique au sein du Groupe.

Sur le 1^{er} semestre 2008-2009, le 1^{er} client du groupe représente 6,1% du chiffre d'affaires, les 5 premiers 14,9%, les 10 premiers 22,2%, les 20 premiers 31,4%.

Sur l'exercice 2007-2008, le 1^{er} client du groupe représentait 5,2 % du chiffre d'affaires, les 5 premiers 13,0 %, les 10 premiers 18,5%, les 20 premiers 27,0%.

Sur l'exercice 2006-2007, le premier client du groupe représentait 4,2 % du chiffre d'affaires, les 5 premiers 14,4 %, les 10 premiers 22,8 %, les 20 premiers 34,5%.

Sur le 1^{er} semestre 2008-2009 le redressement judiciaire en cours sur la filiale ARES SA n'a eu que très peu d'impact sur le niveau d'activité de la Société en raison la forte récurrence de son chiffre d'affaires. Néanmoins, certaines négociations font aujourd'hui l'objet de décalage de décision de la part des donneurs d'ordre en attente de l'issue de cette procédure.

Cette procédure constitue un risque d'image et la Société a mis en œuvre un programme spécifique de communication destiné à maintenir la confiance avec ses différents interlocuteurs (salariés, clients, partenaires, candidats au recrutement...) La proximité et la qualité dont Groupe Ares a toujours fait preuve auprès de ses clients ont permis de minimiser l'impact de la mise en redressement judiciaire de la filiale Ares SA.

Le Groupe intervenant principalement auprès des administrations publiques, notamment dans le secteur de la santé et du social, et est donc que peu exposé aux risques liés aux secteurs automobiles et financiers. En effet, il réalise moins de 5% de son chiffre d'affaires avec ces secteurs et majoritairement dans le cadre de contrats pluriannuels.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Société a accordé un délai de règlement moyen à ses clients de 48 jours.

4.5.2 *Risques fournisseurs*

Dans le cadre de l'intégration de solutions de logiciels, Ares SA est lié par des contrats de distribution avec des éditeurs de logiciel (AUTODESK, PTC, MAN&MACHINE, 2GAMMA...). Aucun de ces contrats n'est lié à des objectifs. En conséquence, à ce jour, la société n'identifie aucun risque particulier de remise en cause de ces contrats de distribution.

Sur le 1^{er} semestre 2008-2009, le 1^{er} fournisseur du Groupe représente 17,1% des achats consommés de la période, les 5 premiers 51,2%, les 10 premiers 64,7%, les 20 premiers 75,8%.

Au 31 mars 2008, le 1^{er} fournisseur du groupe représentait 14,1 % des achats, les 5 premiers 45,9%, les 10 premiers 57,6%, les 20 premiers 71,1%.

Au 31 mars 2007, le 1^{er} fournisseur du groupe représentait 17,9 % des achats, les 5 premiers 51,2 % et les 20 premiers 78,5%.

Dans le cadre de la période d'observation relative à la mise en redressement judiciaire de sa filiale ARES SA, la société a poursuivi tous les contrats nécessaires à son exploitation.

4.6 Risques sur actions

Dès lors que le Groupe se trouve en situation de trésorerie excédentaire, cette dernière est investie, dans une optique de prudence, en valeurs mobilières de placement exclusivement constituées d'OPCVM monétaires.

Groupe Ares détient des actions propres pour une valeur inscrite au bilan en diminution des capitaux propres à hauteur de 157 milliers d'euros. Une variation de 10% de la valorisation du titre Groupe Ares au 30 septembre 2008 aurait une incidence d'environ 15,7 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

4.7 Risques environnementaux

Groupe Ares est une société de prestation de services. Les risques liés à l'environnement sont donc faibles.

4.8 Risques juridiques

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être confronté à des actions judiciaires dans le domaine social ou autres. A chaque fois que le groupe identifie un risque, une provision est constituée de manière prudente avec l'avis de ses conseils. Le montant total des provisions destinées à couvrir l'ensemble des litiges du Groupe s'élève à 0,8 M€ au 30 septembre 2008.

4.9 Assurances

Groupe Ares a mis en place une politique de couverture de l'ensemble de ses risques. Les risques à couvrir sont de diverses natures :

- risques liés aux activités et aux clients
- risques liés aux actifs possédés ou loués : stocks, flotte automobile, locaux, matériels informatiques,
- risques liés aux collaborateurs ou aux dirigeants

TABEAU DES PRIMES AU 04 février 2009

Nature du risque	Compagnie	Capitaux	Franchise
Assistance flotte	EUROP ASSISTANCE	Assistance	Assistance
Auto missions (véhicules des salariés) Dommages subis par les véhicules Dommages subis par autrui	GENERALI	25 000 € corporels : illimités matériel 100 000€	180 € néant
Multirisques locaux Incendie Vol Bris des glaces Informatique Bris de Machines Effondrement Tous autres périls	AGF	17 900 000 € 270 000 € 10 000 € 1 350 000 € 150 000 € 400 000 € 400 000 €	néant de 952 € à 2 000 € néant 2 000 € 2 000 € 2 000 € 2 000 €
Marchandises transportées par transporteur par ARES	ALLIANZ	305 000 € 55 000 €	250 € 1 000 €
Flotte automobile Dommages subis par les véhicules Dommages subis par le conducteur Dommages subis par autrui	GENERALI	Valeur de remplacement à dire 600 000 € corporels : illimités matériel 100 000€	180 € néant néant
Responsabilité Civile Professionnelle - Client GENERALI Dommages corporels Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus Faute inexcusable Dommages aux biens confiés Atteinte accidentelle à l'environnement Dommages immatériels non consécutifs	AXA	9 500 000 €/Année d'assurance 3 050 000 €/Année d'assurance 1 000 000 €/Année d'assurance 230 000 €/Sinistre 500 000 €/Année d'assurance 1 500 000 €/Année d'assurance	néant 342 € 342 € 10% (mini 571 € - maxi 2 283 €) 571 € 25 000 €
Responsabilité Civile Professionnelle - Monde <u>Avant livraison</u> Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus Dont dommages immatériels non consécutifs <u>Après livraison et/ou professionnelle</u> Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus Dont dommages immatériels non consécutifs	GENERALI	9 150 000 €/Sinistre 3 000 000 €/Sinistre 9 150 000 €/Année d'assurance 3 000 000 €/Année d'assurance	1 500 € 10% (mini 15 000 € - maxi 90 000 €) 10% (mini 15 000 € - maxi 90 000 €) 10% (mini 15 000 € - maxi 90 000 €)

La politique d'assurance est supervisée par la Direction Générale et mise en œuvre par les fonctions support concernées :

Le Service Juridique pour les risques liés aux activités et aux clients (Responsabilité Civile Professionnelle).

Les Services Généraux pour les risques liés aux biens (police « multirisques locaux », police « marchandises transportées », police « flotte automobile »).

La Direction des Ressources Humaines pour les risques liés aux collaborateurs et aux dirigeants (police « missions collaborateurs », Responsabilité Civile « mandataires sociaux »).

4.10 Nantissements, garanties et sûretés

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire au nominatif pur n'a procédé au nantissement de ces actions.

Engagements donnés par la société Ares SA

Type de nantissement / hypothèque	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti en K€ au 31.12.08	Total du poste du bilan (VNC en K€) au 30.09.2008	%	Conditions de levée
Nantissement au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR ⁽³⁾	25.01.07	-	3.700	2.100	176%	Remboursement des facilités bancaires court terme
Garantie de taux auprès de la Société Générale ⁽⁴⁾	21.06.07	25.06.09	15.000	N/A	N/A	Néant
Caution donnée à IBM dans le cadre du contrat GOLD ⁽²⁾	29.03.06	-	5.000	(1)	(1)	Remboursement des encours
Caution auprès d'IBM ⁽²⁾	27.03.08	-	6.800	0	N/A	Néant
Caution auprès d'IBM ⁽²⁾	16.04.08	-	5.200	0	N/A	Néant
Nantissement auprès d'IBM de la créance carry back	27.09.07	-	3.300	(1)	(1)	Remboursement des encours
Garantie à 1 ^{ère} demande auprès de la Société Générale sur complément de prix ⁽⁵⁾	31.01.08	-	41	41	100%	Paiement du prix
Garantie à 1 ^{ère} demande auprès du Crédit Agricole sur complément de prix ⁽⁵⁾	31.01.08	-	44	44	100%	Paiement du prix
Caution auprès de la Société Générale (cartes d'essence Total)	23.03.93	-	19	N/A	N/A	Néant
Caution auprès de la Société Générale (loyers)	04.05.07	-	29	N/A	N/A	Néant
9 cautions auprès de la Société Générale (retenue de garantie clients)	-	-	432	0	N/A	Néant
Contre garantie Société Générale pour ARES MAROC	03.09.07	-	250	0	N/A	Néant

(1) La valeur VNC au bilan relative à ces deux nantissements s'élève à 6.875 milliers d'euros au 30.09.2008, soit une couverture de 121%

(2) Ces cautions relatives aux sociétés DCV, ADEQUAT et DATABAIL ont été privées d'effet suite aux cessions de ces sociétés.

(3) Ces cautions ont fait l'objet d'abandons par les bénéficiaires dans le cadre des négociations relatives au plan de redressement de la filiale ARES SA validé par le Tribunal de Commerce d'Evry en date du 30 mars 2009

(4) Cette garantie est compensée par une garantie reçue d'un même montant de la Société Générale.

(5) Dans le cadre des cessions des sociétés ADEQUAT et DATABAIL, les garanties bancaires du Crédit Agricole Centre Loire et de la Société Générale ont été appelées pour un montant total de 85K€. En contrepartie, les montants correspondants ont été inscrits au passif d'ARES SA et seront remboursés aux banques conformément au plan de redressement d'ARES SA.

Dans le cadre de la cession de la société DATABAIL à ECONOCOM, ARES SA a octroyé une garantie de passif de 200 K€, contre garantie par un cautionnement bancaire du Crédit Agricole Centre Loire (pour un montant de 104 K€) et de la Société Générale (pour un montant de 96 K€).

La garantie de taux de 15M€ auprès de la Société Générale bénéficie d'une garantie reçue par la Société Générale d'un même montant. Cette garantie est le seul engagement reçu par la Société.

4.11 Autres risques

Le plan de redressement de la filiale ARES SA satisfaisant aux critères requis par la loi, et permettant le maintien de l'activité et de l'emploi, l'apurement du passif et la préservation des intérêts des créanciers a été arrêté par le Tribunal de commerce en date du 30 mars 2009, aux conditions suivantes :

- Remboursement de la dette superprivilégiée : selon accord donné par l'UNEDIC ;
- Remboursement des créanciers publics : selon accord donné par la CCSF ;
- Remboursement des créanciers membres des comités par règlement à 25% de leur créance pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
- Remboursement des autres créances privilégiées et chirographaires non membres de comités selon l'une des options suivantes :
 - Règlement à 25% des créances pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
 - Règlement du passif à 100% sans intérêt sur une durée de 10 ans en dix dividendes annuels progressifs, le premier intervenant une année après le jugement arrêtant le plan et les suivants à la date anniversaire selon l'échéancier ci-après :

▪ 1 ^{ère} année	1 %
▪ 2 ^{ème} année	3%
▪ 3 ^{ème} année	5%
▪ 4 ^{ème} année	8%
▪ 5 ^{ème} année	8%
▪ 6 ^{ème} année	10%
▪ 7 ^{ème} année	10%
▪ 8 ^{ème} année	15%
▪ 9 ^{ème} année	15%
▪ 10 ^{ème} année	25%

Le tableau ci-après présente le montant du passif d'Ares et les ressources disponibles permettant de faire face immédiatement ou à terme aux échéances du plan. .

(en millions d'euros)	Montant
Créances superprivilégiées	6,9
Créances publiques	12,9
Créances chirographaires	16,8
Total du passif à rembourser	36,6
<i>dont dividende payable à la sortie du plan</i>	<i>11,4</i>

(en millions d'euros)	Montant
Solde des cessions d'actifs	3,8
Solde des comptes de garantie auprès des sociétés d'affacturages	6,1
Quote part de l'augmentation de capital à réaliser	1,9
Total des ressources affectées au remboursement	11,7

A défaut de réalisation de tout ou partie des conditions fixées par le plan pour la continuation de l'entreprise, le commissaire à l'exécution du plan saisira le Tribunal, lequel décidera, alors, s'il y a lieu de prononcer la résolution du plan.

La Société ne présente aucune dépendance à l'égard de brevets ou de licences.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

Dénomination sociale : GROUPE ARES

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 388 127 425. Le code NAF 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et la durée de vie de la Société

Date de constitution de la Société : 15 juillet 1992

Durée de la Société : 99 ans, soit jusqu'au 18 juin 2091, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, l'adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

La Société a été constituée conformément au droit français. Groupe Ares est une société anonyme à conseil d'administration, soumise aux dispositions du Code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires françaises qui lui sont applicables.

Siège social :

5, avenue de Norvège

ZA Courtaboeuf

91140 Villebon/Yvette

Téléphone : (33) 1.69.86.60.00

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

1986	Création d'ARES par Maurice Bourlier
1988	Démarrage de partenariat avec Oracle et refonte de l'offre de progiciels. ARES se positionne comme un éditeur/intégrateur de solutions innovantes et à valeur ajoutée. <i>Acquisition de Siris</i>
1989	<i>Acquisition de LMC Informatique.</i>
1990	Prise de position majeure dans les systèmes ouverts (notamment Unix) via un partenariat avec Hewlett Packard. <i>Acquisition de JPL Informatique.</i>
1992	Premiers dossiers d'envergure avec le développement d'applications et le déploiement, à grande échelle, de solutions complètes pour la grande distribution
1994	<i>Acquisition de Jistral (réseaux.)</i>
1995	Développement de partenariats dans les systèmes centraux (notamment avec IBM) <i>Acquisitions de CIGL et NOGEMA.</i>

1996	ARES devient le premier intégrateur Unix en France. ARES devient le membre français d'ACSL, l'un des principaux réseaux d'informatique professionnelle au monde. <i>Acquisition d'Altis.</i>
1997/1999	Renforcement dans les activités d'ingénierie et de services et déploiement de l'offre au niveau régional Création d'Ares Global Services qui souligne la volonté du Groupe d'offrir à ses clients une approche globale et transversale de leur système d'information. Introduction du Groupe au Second Marché de la Bourse de Paris. <i>Acquisitions de Fininfor Micro, Sereti (progiciels de gestion du temps), PEC (intégration de systèmes CAO) et GSR (déploiement, infogérance et support de solutions réseaux pour internet).</i>
2000	Prise de position forte dans les Réseaux et renforcement dans les Solutions Applicatives et l'infogérance. <i>Acquisitions de Triade (Internet), Sytex (infogérance et service associés), LRI (infogérance sur site de parcs informatiques et bureautiques), Editech et CAD Atlantique (CAO).</i>
2001	<i>Acquisitions d'Abridge (intégration d'application sur internet), Eurogis (ingénierie graphique), Help Informatique (services), DCV INFORMATIQUE (déploiement d'architectures de stockage), RCS (réseaux) et Return (bureautique).</i>
2002	<i>Acquisitions d'Aryalis et Soleri (Division Grands systèmes et AS 400).</i>
2003	Premier grand projet d'envergure mondiale avec les championnats du monde d'athlétisme à Paris : conception, installation et support de l'intégralité du système d'information. <i>Acquisitions de Descasoft (progiciel Healthweb), Stylus (éditions d'Actipidos) et Spacebel Medical (intégrateur d'Actipodos).</i>
2004	Retrait progressif de Maurice Bourlier et arrivée de Jean-Jacques Salomon en tant que directeur-général délégué. Approche de précurseur en Afrique avec une prise de participation minoritaire dans ARES Maghreb (20%). Développement des applications métiers et de filières spécialisées (Industrie, Médical, etc.). <i>Acquisitions d'ARSI Microdyne (infogérance en partenariat avec les constructeurs)</i>
2005	Prise de participation dans ARES Maroc (49%) Renforcement de l'organisation en deux Pôles Technologique et Métier. Prise de participation dans SELECTIS (10%)
2006-2007	Mise en place d'un programme de re-engineering de l'action commerciale. Cession des activités de distribution de « commodités » Changement de direction générale (arrivée de Monsieur Michel Benjamin).
2007-2008	Mise en œuvre d'une nouvelle organisation interne s'articulant autour de 4 pôles et de 2 divisions transverses : plan « Nouvel Elan » Création d'une sous filiale au Luxembourg Création de la société MANCO dont l'actionnariat est composé principalement des principaux dirigeants et managers du Groupe <i>Acquisition de l'intégralité du capital social de SELECTIS.</i> Signature d'un contrat de distribution avec EURODECISION Signature d'un partenariat exclusif avec ITESOFF dans le domaine de la

	dématérialisation des documents entrants. Lancement de l'offre ARES Virtual Power Infrastructure (Ares V.P.I) <i>Acquisition d'ADEQUAT et DATABAIL</i> Cession des activités d'édition autour des produits ARCOLE
--	---

Depuis le 31 mars 2008, les principaux événements importants suivants ont eu un impact sur le développement des activités de la Société :

- Le 19 juin 2008, Groupe Ares a annoncé la réorientation de sa stratégie vers un recentrage de ses activités autour des Services et Intégrations de progiciels. Ce recentrage devrait permettre au Groupe de développer et pérenniser des activités à plus forte valeur ajoutée. Dans ce cadre un mandat a été donné à Transaction R afin d'engager la cession des pôles SIS et RMS.
- Le 25 juin 2008, Groupe Ares annonce être entré en négociation exclusive avec la société SCC pour la cession du Pôle SIS Ile de France (comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis) et avec la société Econocom pour la cession de Databail.
- Le 2 juillet 2008, Groupe Ares a annoncé être entré en négociation exclusive avec la société Chéops Technology pour la reprise des représentations régionales du Pôle SIS.
- Le 21 juillet 2008, Ares SA a annoncé avoir finalisé le 18 juillet 2008 la cession de son Pôle SIS Ile de France (auquel était attaché les sociétés DCV Informatique et Selectis) avec SCC et la cession du Pôle SIS Régions avec Chéops Technology, le transfert ayant eu lieu le 21 juillet 2008.
- Le même jour, la direction d'Ares SA a procédé au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal de commerce d'Evry.
- Par jugement du tribunal de commerce d'Evry, en date du 21 juillet 2008, Ares SA a été placée en redressement judiciaire, une période d'observation de six mois a été ouverte. Maître Avezou et Maître Valliot ont été désignés en qualité d'administrateurs judiciaires avec mission d'assistance. Maître Souchon, mandataire judiciaire, a été désigné en qualité de représentant des créanciers et Monsieur Treussier en qualité de juge-commissaire.
- Le même jour, le cours de l'ensemble des titres cotés émis par Groupe Ares (actions et BSA) a été suspendu.
- Le 31 juillet 2008, Adéquat a confié, avec l'accord de ses actionnaires, à D.FI la location gérance du fonds de commerce de la société Adéquat jusqu'au 31 décembre 2008.
- Le 14 août 2008, les titres Groupe Ares ont été placés sur le groupe de cotation G1, compartiment spécial pour les émetteurs faisant l'objet d'une procédure collective.
- Par ordonnances du juge-commissaire en date des 29 septembre 2008 et 9 octobre 2008, Ares SA a été autorisée à céder la participation qu'elle détenait dans Adéquat à D.FI et la participation qu'elle détenait dans la société Databail à Econocom.

- Par jugement en date du 29 septembre 2008, le tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de cession partielle de la société Ares SA, et a ordonné la cession du fonds de commerce du Pôle RMS à la société Ineo Com IDF.
- Monsieur Bruno Le Forestier a été coopté par le Conseil d'administration de Groupe Ares en qualité d'administrateur, en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire.
- Le 28 octobre 2008, Ares a finalisé les cessions des sociétés Adéquat et Databail (incluant la cession des participations détenues dans Broke Systèmes et Adelux).
- Le 6 novembre 2008, Groupe Ares confirme sa position de premier partenaire Autodesk (par l'intermédiaire du Pôle SSII (SIT)) avec une compétence reconnue sur l'ensemble des solutions éditées par Autodesk et annonce avoir signé de nouveaux contrats.
- Fin décembre 2008, le comité des principaux créanciers d'Ares SA et le comité des établissements de crédit d'Ares SA, réunis dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de cette dernière, ont voté favorablement à plan d'apurement du passif qui leur été proposé, basé sur un paiement pour solde de tout compte de 25% de leurs créances dans le mois suivant le jour où le jugement arrêtant le plan de redressement de la société sera devenu définitif.
- Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 19 janvier 2009, la période d'observation d'Ares SA a été prolongée pour une durée de 6 mois, expirant le 21 juillet 2009.
- Par jugement Tribunal de commerce d'Evry en date du 30 mars 2009, le plan de redressement par voie de continuation de la société ARES SA a été arrêté selon les conditions présentées au paragraphe 4.11 du document de référence, Maître AVEZOU et Maître VALLIOT, ont été nommés en qualité de commissaires à l'exécution du plan, et ARES SA est sortie de redressement judiciaire.

Le passif d'ARES SA a été ramené à 36,6 M€. Le tableau ci-après présente le montant du passif d'Ares et les ressources disponibles permettant de faire face immédiatement ou à terme aux échéances du plan. .

(en millions d'euros)	Montant
Créances superprivilégiées	6,9
Créances publiques	12,9
Créances chirographaires	16,8
Total du passif à rembourser	36,6
<i>dont dividende payable à la sortie du plan</i>	<i>11,4</i>

(en millions d'euros)	Montant
Solde des cessions d'actifs	3,8
Solde des comptes de garantie auprès des sociétés d'affacturages	6,1
Quote part de l'augmentation de capital à réaliser	1,9
Total des ressources affectées au remboursement	11,7

- L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 10 avril 2009 a approuvé les opérations suivantes :
 - l'imputation du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution du pair des actions (1,2704 €) et fixation de la valeur nominale des actions (0,10 €) ; et

- l'émission et l'attribution gratuite de 15.540.584 bons de souscription d'actions (BSA) à l'ensemble des actionnaires, à raison de 1 BSA pour 1 action ancienne Groupe ARES ; 2 BSA donnant droit de souscrire jusqu'au 31 décembre 2009 à 3 actions nouvelles de Groupe ARES, pour un prix de souscription de 0,25 € par action nouvelle, soit une augmentation de capital potentielle d'un montant total de 5.827.719 €.

5.2 Investissements et variations de périmètre

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices

Les principaux investissements bruts (entrées et sorties) au cours des trois derniers exercices s'analysent de la façon suivante :

Investissements = + Désinvestissements = -	EXERCICE 2005/2006		EXERCICE 2006/2007		EXERCICE 2007/2008		1er SEMESTRE 2008/2009	
	+	-	+	-	+	-	+	-
Frais de développement	1 147		1 119		1 351	2 927		
Concessions, brevets	360	488	5		60		40	
Immobilisations incorporelles	1 507	488	1 124	-	1 411	2 927	40	-
Terrains						422		
Constructions						2 886		
Matériel et outillage	1							
Autres immobilisations corporelles	3 908	5 367	2 122	1 207	3 527	9 079	887	273
Immobilisations corporelles	3 909	5 367	2 122	1 207	3 527	12 387	887	273
Titres non consolidés	68		100		182			
Autres titres immobilisés	10							
Dépôts et cautionnements	98	69	96	136	107	79	32	10
Actifs financiers non courants	176	69	196	136	289	79	32	10
TOTAL	5 592	5 924	3 442	1 343	5 227	15 393	959	283

- *Frais de développement*

Le Groupe a engagé au cours des trois derniers exercices des frais de développement dans le cadre du développement de progiciels (nouveaux projets ou développement de nouveaux modules) essentiellement axés autour des progiciels ACTIPIDOS et ARCOLE 3G.

ARCOLE 3G a concentré, à lui seul, la totalité des frais de développement au cours des deux derniers exercices, les autres produits n'étant plus en phase de développement.

Le 31 mars 2008, Ares SA ayant cédé son activité d'édition des produits ARCOLE, les frais de développement liés à ARCOLE ont été sortis de l'actif incorporel.

- *Investissements immobiliers*

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le Groupe a modifié sa politique d'investissement, de la façon suivante :

- Ares SA a cédé, en octobre 2007, le bâtiment sis à Mérignac ;
- l'option d'achat du bâtiment sis à Villeneuve d'Ascq financé par crédit-bail immobilier, a été levée en mars 2008 et ledit bâtiment a été cédé en mars 2008. Il fait aujourd'hui l'objet d'un contrat de location simple.

Le Groupe ne détient donc plus d'actifs immobiliers et n'envisage pas, à ce stade, de réaliser de nouveaux investissements immobiliers.

- *Parc automobile*

Le Groupe a cessé de financer son parc automobile par recours au crédit-bail immobilier, et a eu recours à des contrats de financement longue durée.

Cette décision a abouti à un désinvestissement d'un montant net de 6.258.000 euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

- *Principaux investissements de l'exercice 2007/2008*

En juin 2007, Ares SA a acquis l'intégralité du capital de la société SELECTIS, dont elle détenait déjà 10 %, pour un montant de 1.080.000 euros.

Le 31 janvier 2008, Ares SA a acquis 100 % des actions des sociétés ADEQUAT et DATABAIL pour un montant de 10.392.000 euros.

- *Autres investissements*

Les investissements courants (postes de travail et moyens logistiques) ont fait l'objet au cours des exercices antérieurs de financement en crédit-bail ou en location longue durée.

Les investissements engagés à la fin du dernier exercice et non financés ont été immobilisés pour un montant de 459.000 euros.

Les investissements au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009 ont été stabilisés à 363 k€. Le parc automobile est resté stable (acquisition pour 65K€ et diminution de 72 K€).

5.2.2 Principaux investissements en cours

Néant

5.2.3 Principaux investissements envisagés

Néant

5.2.4 Variations de périmètre

Au cours des trois derniers exercices, la Société a procédé à l'acquisition et à la cession des sociétés/activités indiquées ci-dessous.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Date de l'opération	Prix d'acquisition ou de cession
Acquisitions		
Sélectis	juin-07	570
Groupe Adequat/Databail	janv-09	11 000
Cessions		
Activités de distribution de matériel microinformatique à INMAC WSTORE	oct-06	800
Activités d'édition de la solution logicielle Arcole à 2GAMMA	mars-08	5 547
Activités de ventes d'infrastructures Régions à CHEOPS TECHNOLOGY ⁽¹⁾	juil-08	750
Activités de ventes d'infrastructures en Ile de France à SCC ⁽¹⁾⁽³⁾	juil-08	0
Société Adequat à D.FI ⁽²⁾	sept-08	2 500
Société Databail à ECONOCOM ⁽²⁾	sept-08	4 184
Activités de ventes d'infrastructures réseaux à INEO COM ⁽¹⁾	sept-08	3 000

⁽¹⁾ Sommes séquestrées auprès du Mandataire de Justice et destinées au paiement du passif d'ARES SA.

⁽²⁾ Le montant de ces cessions a été utilisé pour le remboursement des crédits-vendeurs mis en place lors de l'acquisition de ces sociétés.

⁽³⁾ Y compris la cession des sociétés DCV et SELECTIS

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

Créé en 1986, la Société est une société de services et d'ingénierie informatiques, historiquement spécialisée dans le déploiement de serveurs informatiques et l'édition de logiciels applicatifs.

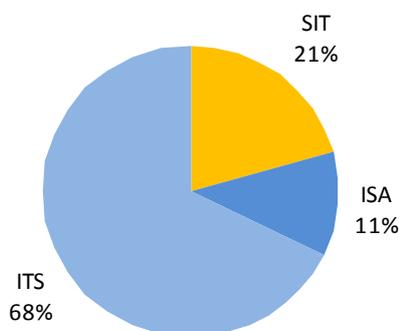
Au fil des années, Ares a développé une véritable maîtrise et une forte expertise des différentes composantes technologiques d'une architecture informatique.

Auparavant positionné comme un intégrateur global d'infrastructures performantes, sécurisés et évolutives, et organisé depuis le 1^{er} avril 2007 autour de quatre grands pôles (pôle Solution d'Infrastructures et Systèmes (SIS), pôle Services, pôle Réseau, Mobilité et Sécurité (RMS), pôle solutions applicatives (SA)) lui permettant de présenter un offre global, le Groupe a dû faire face, depuis le début de l'année 2008, a des difficultés financières l'ayant contraint à se réorganiser en se recentrant autour de ses métiers à plus forte valeur ajoutée

Dans ce contexte, suite aux différentes cessions d'actifs réalisées la Société exerce les activités suivantes :

- Services IT (ITS) : infogérance et services à la production, développement et management applicatif, conseil en systèmes d'information
- Intégration de solutions applicatives (ISA) : intégration de solutions de paie & RH, gestion financière et gestion du temps et tierce maintenance applicative
- Systèmes d'informations techniques (SIT) : distribution et intégration de progiciels techniques (CAO, MRP/ERP et BIM)

Répartition du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009 par pôle :



Par conséquent, le Groupe présente aujourd'hui un nouveau visage, sans comparaison possible avec sa précédente offre globale.

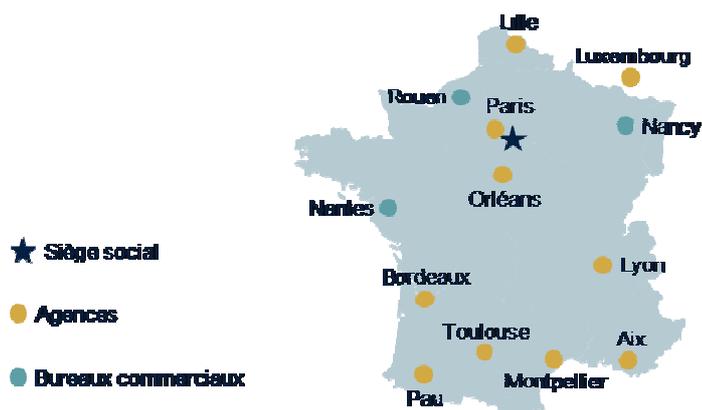
La Société continue toutefois à se distinguer de ses concurrents par un fort positionnement *mid-cap* (environ 70% de son chiffre d'affaires). Elle bénéficie par ailleurs d'une importante clientèle au sein du secteur public (ministères, hôpitaux, collectivités locales, etc.).

Part des 20 premiers clients sur le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2008-2009 :

Top 20 clients	%
Client 1	6,1%
Client 2	2,6%
Client 3	2,2%
Client 4	2,1%
Client 5	1,9%
Client 6	1,6%
Client 7	1,6%
Client 8	1,6%
Client 9	1,2%
Client 10	1,2%
Client 11	1,1%
Client 12	1,1%
Client 13	1,1%
Client 14	1,0%
Client 15	0,9%
Client 16	0,9%
Client 17	0,8%
Client 18	0,8%
Client 19	0,7%
Client 20	0,7%

La stratégie du Groupe continue à s'appuyer sur un dispositif multirégional, disposant de 10 agences et 3 bureaux commerciaux en France et au Luxembourg et bénéficiant d'un ancrage local souvent très fort.

Les implantations du groupe



Source : Management

- **Pôle ITS**

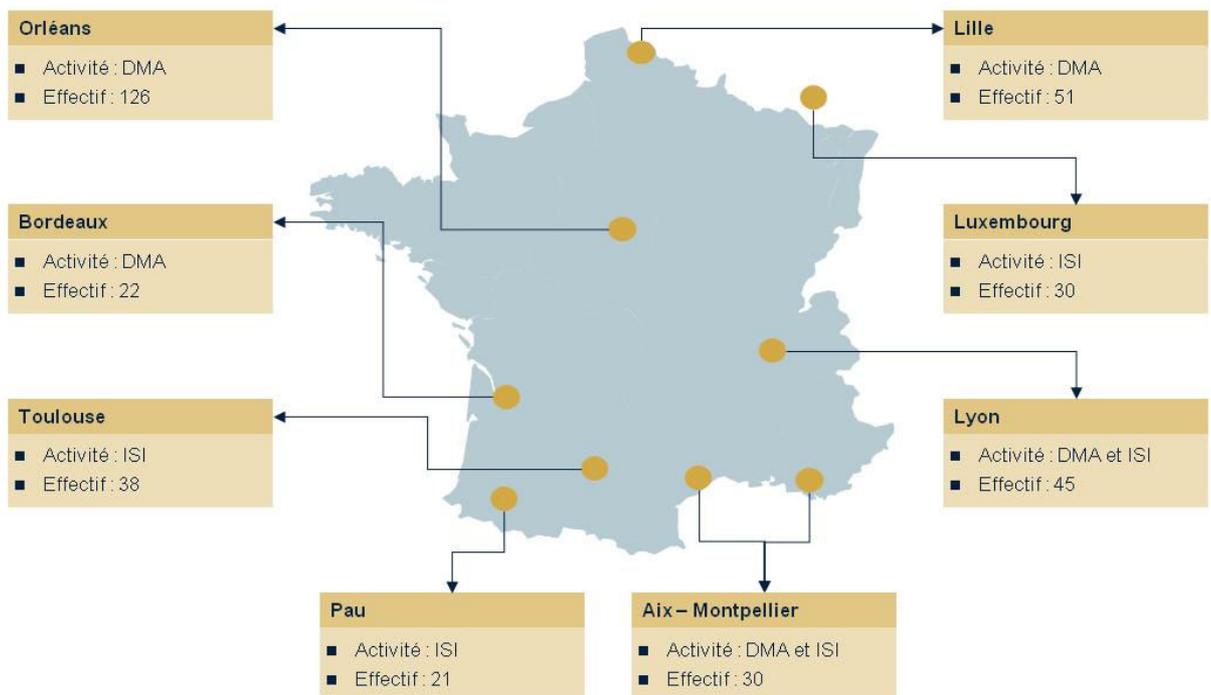
Nouveau cœur d'activité du Groupe, le pôle ITS propose une offre de gestion des systèmes d'information des entreprises et des services publics via une politique d'externalisation afin de répondre à plusieurs enjeux :

- la sécurisation de leur architecture informatique ;
- le traitement des données (sauvegarde, stockage, traçabilité, etc.) ;
- la maîtrise des évolutions technologiques ;
- la mobilité des équipes ; et
- l'optimisation des ressources informatiques en termes de matériels, progiciels, etc.

Les interventions du pôle s'effectuent dans le cadre de missions d'assistance technique et de projets complets au forfait et revêtent une approche métier très pointue, grâce à l'existence de filières métiers :

- la branche Infogérance et Services à la Production (ISI) ;
- la branche Développement et Management Applicatif (DMA) ; et
- le conseil.

Le réseau d'agences du pôle ITS en régions



Source : Deloitte et Management

Les interventions du pôle s'effectuent dans le cadre de missions d'assistance technique et de projets complets au forfait et revêtent une approche métier très pointue, grâce à l'existence de filières métiers :

- **la branche Infogérance et Services à la Production (ISI) ;**
- **la branche Développement et Management Applicatif (DMA) ; et**
- **le conseil.**

Les activités de la branche ISI

Groupe Ares assure des prestations d'infogérance bureautique, de supervision des infrastructures et d'hébergement. Ces services sont en expansion en France aujourd'hui grâce à une forte tendance à l'externalisation tant sur le marché privé qu'auprès des institutions publiques.

La branche ISI (Infogérance et Services aux Infrastructures) regroupe les activités suivantes :

- **l'activité infogérance** bureautique et d'exploitation, dédiée à la gestion des parcs informatiques et d'infrastructures. La durée d'engagement d'un client est d'environ 3 ans, ce qui assure au Groupe récurrence et visibilité sur ses revenus futurs ;
- **l'activité Cethia** (Centre d'Hébergement Technique et Informatique) localisée à Paris chez Complete!, assure, dans le cadre de projets d'externalisation, un service d'hébergement, de télé-exploitation et de monitoring des infrastructures et des applications. Les prestations sont facturées sous forme d'un abonnement mensuel (forfait), permettant à ARES d'optimiser la répartition de ses ressources. La mutualisation des ressources au sein du Cethia permet à ARES de proposer à ses clients des partages de synergies significatifs.
- **l'activité expertise technique et services aux infrastructures (ETSI)**, assure des prestations de services techniques aux infrastructures et d'administration système. Ces prestations peuvent être vendues dans le cadre :
 - d'une assistance technique ponctuelle en régie (environ 35% du chiffre d'affaires) dont le cycle de vente est court (une semaine) pour une durée moyenne de mission de 3 à 6 mois ; et
 - d'un forfait (environ 65% du chiffre d'affaires) dont le cycle de vente est d'environ 2 mois pour une durée moyenne de mission d'environ 3 mois.

Les activités de la branche DMA

La branche Développement et Management Applicatif intervient en assistance technique, aussi bien qu'en réalisation au forfait ou en tierce maintenance applicative.

Les équipes d'ARES sont présentes sur la plupart des segments des nouvelles technologies avec une compétence pointue dans les architectures client-serveur et les applications Groupware et plus particulièrement autour des technologies d'Oracle, de Microsoft et d'IBM Lotus.

La branche DMA propose 3 offres :

- l'ingénierie applicative : .net, J2EE et Oracle ;
- la migration d'applications ;
- la Tierce Maintenance Applicative (TMA).

D'une durée généralement de 3 ans, les contrats de TMA permettent au Groupe de bénéficier d'un chiffre d'affaires récurrent.

L'activité conseil

Depuis 2007, l'activité Conseil connaît un fort succès avec le développement d'un portefeuille clients important.

ARES SA accompagne ses clients dans l'optimisation de 3 leviers de performance clé :

- l'optimisation des services, en améliorant la qualité de tous les départements de l'entreprise ;
- le management du système d'informations : optimisation de l'organisation, contrôle de l'ensemble des éléments de changement, diminution de l'impact des incidents sur l'entreprise, etc. ; et
- l'alignement stratégique, en trouvant la meilleure adéquation entre le système d'informations et l'activité de l'entreprise.

Elle propose dans ce cadre 3 offres de services :

- assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- PRA / PCA (Plan de Reprise d'Activité / Plan de Continuité d'Activité), garantissant les conditions de relance des activités (délai de reprise d'activité – RTO, perte maximale de données tolérée – RPO) ;
- accompagnement des DSI dans leur gouvernance et leurs projets de transformation de SI au travers de démarches certifiées (ensemble de Best Practices organisé en Processus) et de ses référents ITIL.

Positionnant le Groupe en amont de dossiers récurrents qui sont le cœur de la stratégie du Groupe, l'activité Conseil permet de renforcer l'image de la marque « ARES » sur le marché très compétitif des SSII (société de services en ingénierie informatique).

Au titre du second semestre de l'exercice 2008-2009, le pôle ITS a connu un taux d'inter-contrat de 7%.

• ***L'activité ISA***

L'activité ISA correspond principalement à des prestations de conseil et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), liée à des modifications de réglementation, autour de ventes de solutions applicatives ARCOLE adaptées aux besoins des entreprises, éditées par la société De Gamma :

- gestion de la paie et des ressources humaines (Arcole RH Paie) ;
- gestion financière (Arcole Finance) ;
- gestion de temps et d'activités (Arcole Chronos).

Suite à la cession du fonds de commerce d'édition du progiciel Arcole à la société DE GAMMAARES a obtenu la certification Chronos CIP. Le Groupe accompagne les entreprises dans le déploiement de ces solutions :

- installation ;
- paramétrage ;

- formation.

et dans leur évolution opérationnelle :

- la Tierce Maintenance Applicative, liée au logiciel et couvrant les corrections d'anomalies et évolutions réglementaires ;
- la Tierce Maintenance Spécifique, un contrat additionnel permettant de répondre à différents enjeux ou à des besoins spécifiques propres ;
- le développement de spécifiques autour des produits de la gamme Arcole ;
- la maintenance de ces spécifiques, développés par ARES dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- le contrat de services, prévu en début d'exercice, qui permet au client un recours aux experts d'ARES SA sur simple demande ; et
- migrations, add-ons et maintenance permettent au Groupe de bénéficier d'une forte récurrence de chiffre d'affaires : 90% de l'activité du pôle ISA correspond à des prestations de services sur base installée.

a. Ressources humaines et Paie

Arcole RH est composé de 3 modules parfaitement intégrés couvrant l'ensemble des besoins des fonctions RH :

- l'administratif (référentiel) : gestion du personnel ;
- le développement du potentiel humain (RH) : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, du recrutement et de la formation ; et
- le déclaratif (rémunération) : traitement de la paie et de la participation.

Dans un environnement concurrentiel, avec la présence d'acteurs historiques bien implantés, ARES a réussi à s'imposer en proposant une offre adaptée :

- création d'une offre externalisée de paie en collaboration avec le pôle ISI (SaaS : Software as a Service) ;
- adaptation du produit aux évolutions technologiques, en proposant une migration du parc client existant vers la nouvelle version d'Arcole (Arcole 3G).

b. Gestion financière

Arcole Finance est une solution progicielle complète, composée de 4 modules :

- comptabilité : comptabilité générale, auxiliaire et analytique, gestion budgétaire ;
- achats : gestion des dépenses et du cycle complet de processus d'achat ;
- facturation : gestion du système de facturation (multi-échéances, taxes parafiscales, abonnements, etc.) ; et
- affaires : gestion de projets (pilotage, budgétisation, saisie des temps, bilan...).

L'activité d'ARES autour d'Arcole Finance est une activité de généraliste, dont la principale source de revenu est la TMA de systèmes finance et les modifications réglementaires.

Ce logiciel n'est pas un élément stratégique dans la gamme Arcole, expliquant le peu d'évolutions prévu par l'éditeur De Gamma sur le produit pour les prochaines années.

c. Gestion des temps et des activités

Arcole Chronos est une solution progicielle de gestion de temps et d'activités composée de 3 modules parfaitement intégrés et interfacés aux systèmes informatiques dédiés aux problématiques de gestion interne des ressources humaines :

- la gestion des temps : réglementations, comptabilisation, restitution, solutions de contrôle d'accès ;
- la gestion des plannings : adéquation ressources/activités ;
- la gestion des activités : suivi analytique, déclaratif.

L'activité Arcole Chronos est une activité de spécialiste (produit de niche) sur laquelle ARES :

- bénéficie d'une très bonne image auprès des grands comptes et auprès des clients du secteur de la santé ;
- se positionne comme le 3ème acteur sur un marché très dynamique.

Arcole Chronos, moteur de croissance du pôle ISA, génère un volume important de prestations du fait de la complexité des besoins et de la technicité du produit (1€ de logiciel équivaut à 0,8€ de prestations).

ARES équipe 150 centres hospitaliers avec le logiciel Arcole Chronos.

Au titre du second semestre de l'exercice 2008-2009, l'activité ISA a connu un taux d'inter-contrat de 10%.

• ***L'activité SIT***

Le pôle SIT a développé une activité de distribution et intégration de progiciels techniques :

- l'activité CAO et la gestion des données techniques intègre la vente de licences Autodesk et les prestations de support associées, qui représentent l'essentiel du chiffre d'affaires du pôle SIT. Sur ce marché, ARES bénéficie d'une image de marque forte auprès des PME et offre une large gamme de produits ;
- le produit MRP/ERP pour la gestion de production ;
- le produit BIM (Building Information Management) pour la conception de bâtiments sur lequel ARES est le leader du marché.

ARES accompagne ses clients dans le déploiement et les évolutions opérationnelles de solutions applicatives :

- mise à disposition de consultants techniques et fonctionnels ;

- hot line dédiée via un centre d'appels ; et
- centre de formation.

Contrairement aux autres pôles qui bénéficient d'une base de contrats installés le niveau d'activité du pôle SIT repose sur la capacité de sa force commerciale à vendre des licences de CAO au mois le mois sur une base de 1.400 clients (environ 60% de l'activité).

Le pôle SIT est centralisé à Paris et dispose de six antennes en Province (Lille, Nancy, Lyon, Toulouse, Nantes et Rouen) et une antenne au Luxembourg.

Au titre du second semestre de l'exercice 2008-2009, l'activité ISA a connu un taux d'inter-contrat de 7%.

ARES communiquera à l'avenir et dès le premier semestre 2009/2010 ses taux d'inter-contrats par métiers.

ARES calcule ses taux d'inter-contrat sur la base des heures de disponibilités entre deux missions ramenée au temps de travail. Ce ratio permet à ARES de mesurer la part du temps de travail de ses salariés facturables (consultants, ingénieurs, techniciens) affectable à une période de disponibilité entre deux-missions (temps non facturé).

6.2 Principaux marchés – description

- ***Marché IT***

Le marché IT recouvre l'ensemble des prestations de conseil, assistance technique, réalisation de projets au forfait et plateaux externalisés dans le domaine du Conseil, de l'ingénierie et dans le domaine des logiciels.

Le marché des services informatiques a fortement évolué et gagné en maturité depuis le début des années 2000. Cette évolution s'est caractérisée par un positionnement toujours plus marqué des activités informatiques comme moteur de la performance des organisations. Cette situation a conduit les clients à adapter leurs modes opératoires en privilégiant toujours plus, dans leurs choix d'investissements, le critère de valeur ajoutée apportée aux processus métiers.

Les attentes des clients s'articulent aujourd'hui autour de trois grands axes :

- l'excellence du service ;
- la contribution de la prestation de service informatique à leurs enjeux opérationnels et économiques de façon à aligner leur système d'information aux enjeux stratégiques de l'entreprise ; et
- l'amélioration continue de la productivité.

L'excellence du service dépend non seulement de la couverture géographique et de la palette de compétences du prestataire mais également de la qualité et de la sécurité des prestations qu'il réalise ainsi que de sa capacité à prendre des engagements mesurables à partir d'indicateurs de performance précis. *Source Rapport Gartner avril 2007*

Selon la société Pierre Audouin Consultants l'évolution attendue du marché accessible à ARES, en France, peut être synthétisée dans les tableaux suivants :

- **Marché Infogérance**

France	2006	2007	2008	2009	2010	2011	06.07	07.08	08.09	09.10	10.11
Infogérance D'infrastructures distribuées	2 652	2 867	3 117	3 383	3 699	4 031	8,1%	8,7%	8,9%	9,0%	9,0%
dont Parcs Micros	1 272	1 367	1 472	1 590	1 719	1 853	7,5%	7,7%	8,0%	8,1%	7,8%
dont Services distribués	1 380	1 500	1 645	1 803	1 980	2 178	8,7%	9,7%	9,6%	9,8%	10,0%

Source Pierre Audoin Consultants (en millions d'euros et croissance du marché)

Une demande soutenue en gestion de serveurs qui devrait s'accélérer avec la crise économique et voir le marché de la moyenne entreprise se développer.

- **Marché du développement applicatif**

France	2006	2007	2008	2009	2010	2011	06.07	07.08	08.09	09.10	10.11
Total DMA	11 028	11 821	12 619	13 019	13 563	14 314	7,2%	6,8%	3,2%	4,3%	5,4%
dont TMA	1 582	1 768	1 961	2 156	2 344	2 540	11,1%	10,9%	10,0%	8,7%	8,4%
dont Assistance Technique	3 194	3 324	3 451	3 433	3 521	3 631	4,1%	3,8%	-0,5%	2,6%	3,1%
dont Forfait	6 242	6 728	7 207	7 430	7 718	8 142	7,8%	7,1%	3,1%	3,9%	5,5%

Source Pierre Audoin Consultants (en millions d'euros et croissance du marché)

L'activité de TMA est très dynamique, poussée par la massification de la maintenance et les prix.

L'assistance technique va souffrir sur les profils les plus banalisés mais rester assez soutenue sur les experts métiers/technologies/progiciels.

Les projets vont ralentir sauf ceux liés à l'optimisation des infrastructures et des applications.

- **Marché des logiciels**

France	2006	2007	2008	2009	2010
Marché Gestion Financière (M€)	661	699	740	770	809
Marché G R H (M€)	279	308	332	350	369
TOTAL Marché ISA (M€)	940	1 006	1 072	1 120	1 178

Source Pierre Audoin Consultants (en millions d'euros)

Un marché produit et conseil/Intégration soutenu par la gestion de la performance et les projets dans l'Administration

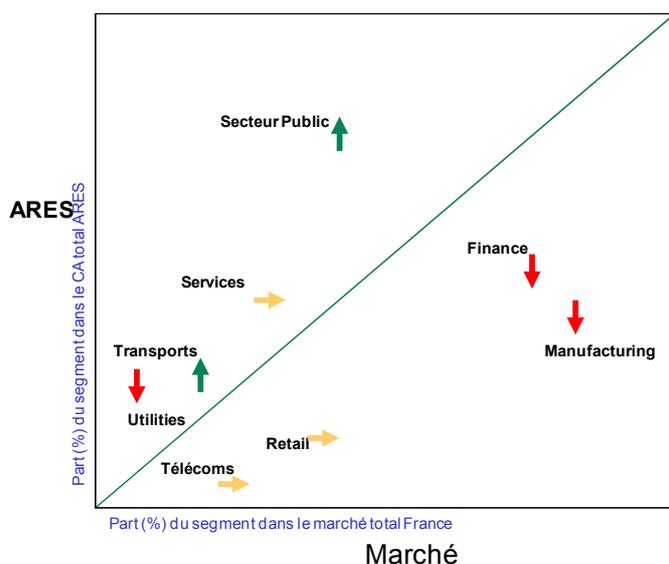
- **Marché du logiciel Technique**

CAD/CAM: marché mûre soutenu par les migrations et remplacements de produits avec un ratio Licence/Intégration proche de 1.

France	2006	2007	2008	2009	2010
Marché CAD/CAM (M€)	310	320	325	330	335
	3,3%	3,2%	1,6%	1,5%	1,5%
Marché PDM (M€)	115	130	145	155	165
	15,0%	13,0%	11,5%	6,9%	6,5%
Marché PLM (M€)	425	450	470	485	500
	6,3%	5,9%	4,4%	3,2%	3,1%

Source Pierre Audoin Consultants (en millions d'euros)

- **L'évolution sectorielle du marché services et le positionnement ARES**



2007/M€

Marché Services par secteurs	taille	08/09	09/10	10/11	11/12
Manufacturing	7 845	3,2%	5,0%	5,6%	6,0%
Banking	4 994	3,0%	4,6%	6,5%	7,0%
Insurance	1 367	4,8%	5,8%	6,2%	6,5%
Public sector	2 717	6,1%	6,4%	6,7%	6,5%
Telecom	1 677	4,9%	5,7%	6,2%	6,2%
Utilities	1 461	5,9%	6,1%	6,0%	5,7%
Retail & Wholesale	2 531	3,4%	5,2%	6,3%	6,4%
Services	2 360	4,0%	5,0%	5,9%	6,4%
Transport	1 101	5,4%	5,9%	6,5%	6,8%
TOTAL	23 481	4,0%	5,3%	6,1%	6,4%

Source Pierre Audoin Consultants

ARES travaille avec des sociétés de tous les secteurs d'activité, avec une part importante constituée d'entreprises du service public.

Chaque secteur d'activité représente moins de 15% du chiffre d'affaires du Groupe.

ARES est très peu présent dans les secteurs les plus touchés par la conjoncture (la distribution, l'automobile, le secteur financier, etc.) et, au contraire, bénéficie d'une position forte sur les secteurs en croissance (secteur public, utilities, etc.)

6.3 Evènements exceptionnels

Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de commerce d'Evry a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la filiale Ares SA. Ce même jugement a désigné Maître Alain-François Souchon en qualité de mandataire judiciaire, Maîtres Jean-Christophe Avezou et Maître Régis Valliot en qualité de coadministrateurs judiciaires avec mission d'assistance.

Le 19 janvier 2009, le Tribunal de commerce d'Evry a ordonné la poursuite de la période d'observation d'ARES SA. Puis par jugement en date du 30 mars 2009, le Tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de redressement par voie de continuation de la filiale ARES SA satisfaisant aux critères requis par la loi :

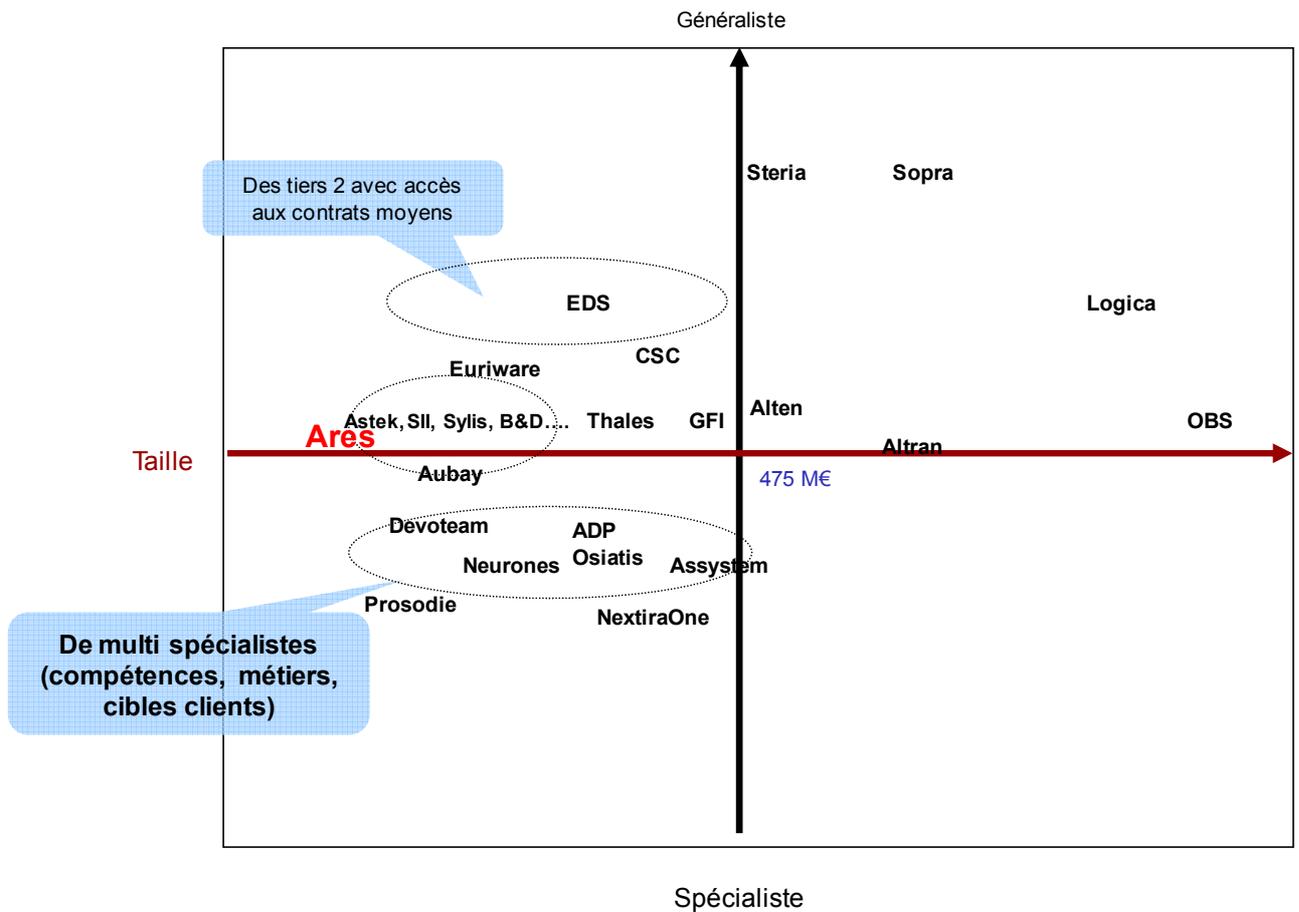
- Le maintien de l'activité et de l'emploi
- L'apurement du passif
- La préservation des intérêts des créanciers

6.4 Dépendances éventuelles du Groupe à l'égard de certains clients importants ou fournisseurs

Dans le cadre de ses activités d'intégrateur, Ares SA réalise des prestations autour des progiciels développés par des tiers. A ce titre, une partie de l'activité de la société Ares SA est dépendante de la continuité d'exploitation de ces tiers.

La représentation des clients et des fournisseurs par rapport au chiffre d'affaire figurent respectivement aux paragraphes 4.5.1 et 4.5.2 du présent Document de Référence.

6.5 Position concurrentielle



Source PAC

On constate une bipolarisation du monde des SSII en France, d'une part les grandes qui sont généralistes et adressent tous les marchés et, d'autre part, les plus petites qui sont positionnées sur des segments plus spécialisés

Face à de grands acteurs qui ont des modèles économiques basés sur l'industrialisation forte de l'IT (offshore, externalisation à fort volume), les moyennes et petites SSII doivent se différencier en étant spécialisées : par compétences, par secteurs, par taille de clients, par type de services

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organisation

Groupe Ares est la société de tête pour l'ensemble des entités du Groupe.

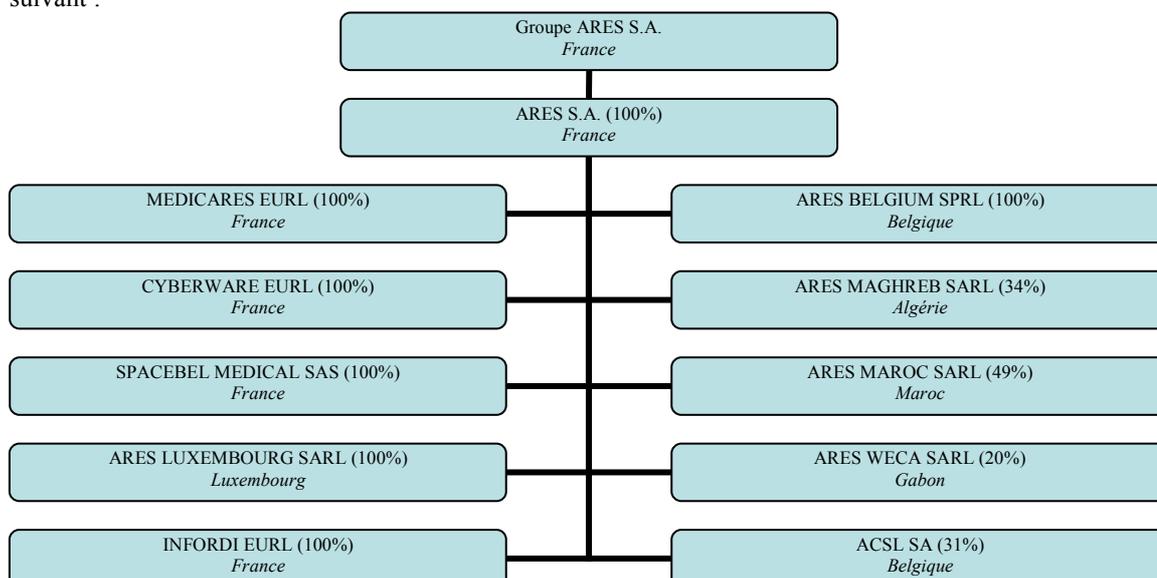
Elle porte les fonctions de Direction Générale et les grandes fonctions supports du Groupe. Ses coûts sont refacturés aux filiales, au prorata du chiffre d'affaires réalisé par les entités opérationnelles (*dans le cadre d'une convention courante approuvée par le conseil d'administration le 23 février 2004 s'étant poursuivie au cours des exercices sociaux postérieurs*).

Son unique actif immobilisé est sa participation détenue dans Ares SA (100%), évaluée à un montant brut de 17.109.230 €, provisionnée intégralement dans les comptes de la Société au 31 mars 2008 compte tenu de l'ouverture du redressement judiciaire de cette dernière.

Sa structure financière peut être résumée ainsi :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2008		
	Brut	Amortissements et Provisions	Net
Actif immobilisé	17.109	17.109	-
Actif circulant	21.082	-	21.082
TOTAL ACTIF	38.191	17.109	21.082
Capitaux propres	-	-	19.649
Emprunts et dette financières	-	-	1.024
Dettes d'exploitation	-	-	409
TOTAL PASSIF	-	-	21.082

A la date du présent Document de Référence, l'organigramme du Groupe est le suivant :



Groupe Ares est la société consolidante dans le cadre du processus de consolidation financière et fiscale. Il existe également une convention de trésorerie entre la Société et l'ensemble de ses filiales permettant à Groupe Ares de centraliser la trésorerie et les flux financiers de l'ensemble de ses filiales.

Le Président-directeur général du Groupe est Monsieur Michel Berjamin. Il est également le représentant légal de l'ensemble des principales filiales du Groupe.

La Société réfléchit à une simplification de son organigramme.

7.1.1 Principales Filiales

Les filiales portant une activité opérationnelle au 30 septembre 2008, après les opérations de restructuration sont :

- ARES SA, filiale de la Société ;
- ARES Luxembourg, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES, filiales à 100 % de Ares SA.

Il est rappelé que les sociétés DCV Informatique, Selectis, Adequat et Databail ont été cédées par Ares depuis le 31 mars 2008, dans le cadre de sa politique de recentrage de ses activités.

- MEDICARES

Au 31 décembre 2008, elle emploie 20 personnes en charge de la réalisation des prestations pour ses clients, et des équipes commerciales en charge de commercialiser ces produits.

MEDICARES a pour activité l'édition et la maintenance d'un outil de gestion des hôpitaux.

Elle intervient principalement auprès de l'AP-HP.

- SPACEBEL MEDICAL

La société SPACEBEL MEDICAL n'emploie aucun salarié.

Elle porte certains contrats relatifs à l'activité santé de MEDICARES (renouvellement de contrat).

- ARES Luxembourg

Au 31 décembre 2008, la société ARES Luxembourg, société de droit Luxembourgeois, emploie 27 personnes en charge de la réalisation des prestations pour ses clients, et des équipes commerciales en charge de commercialiser ces produits.

Créée en 2006, ARES Luxembourg intervient principalement auprès des institutions européennes au Luxembourg et en France.

Ces filiales ne détiennent aucun actif stratégique.

Aucun dividende n'a été versé par les filiales à GROUPE ARES au cours de l'exercice 2007-2008.

Nom	Pays	CA 2007/2008	Résultat net 2007/2008	Effectif Moyen 2007/2008	CA Intragroupe	Trésorerie au 31 mars 2008	Actif Immobilisé	Passif Financier Non Courant
ARES	France	306 332	-31 417	888	8 204		27 666	17 854
ARES BELGIUM	Belgique	526	- 69	-	526		13	-
ARES Luxembourg	Luxembourg	849	- 86	16	659		5	-
CYBERWARE	France	3	2	-	-		-	-
INFORDI	France	-	3	-	-		-	-
MEDICARES	France	1 213	- 738	22	417		706	-
SPACEBEL MEDICAL	France	458	42	-	60		400	-

Données financières en milliers d'euros

7.1.2 Autres filiales

Les filiales suivantes sont en sommeil et/ou n'ont plus directement d'activité opérationnelle au 30 septembre 2008 :

- CYBERWARE ;
- ARES BELGIUM ; La société a fait l'objet d'un jugement de faillite en date du 14 janvier 2009 auprès du Tribunal de commerce de Charleroi (Belgique) ;
- INFORDI.

Ces filiales n'ont aucun salarié.

Par ailleurs, les sociétés ARES INFOGERANCE, EUROGIS CONSEIL, ARAIX figurant dans le Document de Référence de l'exercice clos le 31 mars 2007 ont fait l'objet de liquidation amiable ou d'une transmission universelle de patrimoine.

ARES INFOGERANCE et EUROGIS CONSEIL ont fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine en date du 1^{er} avril 2008.

ARAIX a fait l'objet d'une liquidation en date du 31 mars 2008.

7.1.3 Participations

ARES SA détient des participations les sociétés suivantes :

- ARES MAROC (49% de détention) société de droit marocain chargée de commercialiser et d'installer des infrastructures réseaux pour les clients locaux ;
- ARES ALGERIE (34% de détention) société de droit algérien chargée de commercialiser et d'installer des infrastructures réseaux pour les clients locaux ;
- ARES WECA (20% de détention) société de droit gabonais chargée de commercialiser et d'installer des infrastructures réseaux pour les clients locaux.

Ces participations ont permis à ARES d'accompagner ses partenaires (principalement CISCO...) dans leurs développements en Afrique. Suite à la cession de ses pôles Réseaux et Infrastructures, ARES ne travaille plus avec ces sociétés. Ces participations ne sont plus stratégiques et ne constituent plus un axe de développement pour ARES.

La Société envisage de céder ces participations.

Les participations minoritaires détenues par Ares SA ne sont pas consolidées faute d'un contrôle effectif de ces entités.

	ARES MAROC	ARES WECA
% détention ARES SA	49 %	20 %
Siège social	Casablanca (MAROC)	Libreville (GABON)
Activités	Informatique et communication	Activités et conseils informatiques
Date de clôture	31 décembre	31 décembre
Capital social	37.000	8.000
Réserves hors résultat (K €)	NC	NC
Résultat net dernier exercice (K €)	NC	NC
Total des capitaux propres dernier exercice clos	NC	NC
Chiffre d'affaires dernier exercice en (K €)	NC	NC
Valeur nette des titres dans ARES SA	18.000	-
Montant restant à payer sur achats des titres	-	-
Dividendes reçus en 2007-2008	-	-
Créances du Groupe au 31 mars 2008	1 690	719
Dettes du Groupe au 31 mars 2008	10	-

7.2 Relations intra-groupe

Les transactions entre la Société et ses filiales existent dans des domaines variés (prestations de services, conventions de compte courant...). Les flux financiers ayant fait l'objet de conventions réglementées sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant au paragraphe 20.1.7 du présent document.

Il est rappelé que la Société est la société consolidante et la société tête de Groupe, dans le cadre de l'intégration fiscale.

Les tableaux suivants détaillent pour l'exercice 2007-2008 les flux financiers entre les sociétés du Groupe.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Groupe Ares	Ares SA	Ares Belgium	Ares Luxembourg	Cyberware	Infordi	Medicares	Spacebel Medical	Sociétés Cédées	Total consolidé
Ecart d'acquisition	-	15.975	-	-	-	-	113	984	2.470	19.542
Actif immobilisé	-	4.284	8	5	-	-	817	984	-	6.098
Passifs financiers non courants	-	838	-	-	-	-	-	-	20.298	21.136
Passifs financiers courants	165	65.654	-	-	-	-	-	-	24.636	90.455
Trésorerie au bilan	125	732	51	55	2	4	2	7	673	1.651
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires	-	298.128	-	190	3	-	796	398	29.586	329.101
Endettement financier hors Groupe	-	- 4.631	- 2	-	-	-	-	-	- 228	- 4.861
Résultat opérationnel	- 3.984	- 13.871	- 412	- 86	3	6	- 737	68	- 8.258	- 27.271
Résultat consolidé	-3.302	-21.298	- 414	- 86	2	4	- 737	45	- 8.367	- 34.153

Achats intra-Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Achats	Autres achats et charges externes	Impôts et taxes	Salaires	Charges de gestion courante	Charges financières	TOTAUX
ARAIX							-
ADEQUAT	342	271					613
ADELUX							
ARES	1 552	935		4	546	469	3 526
ARES BELGIUM						1	1
ARES INFOGERANCE							-
ARES LUXEMBOURG	53					6	59
CYBERWARE	3						3
DATABAIL	1 834	74					1 908
DCV	2 489	76		1		77	2 643
EUROGIS							-
GD.COM							
GROUPE ARES	-	108		3		29	140
INFORDI							-
MEDICARES	79	72		28		175	354
SELECTIS	3 101	4		42			3 147
SOS							
SPACEBEL MEDICAL	382	3				1	386
TOTAL	9 835	1 543	-	78	546	778	12 780

Vente intra-Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Chiffre d'Affaire	Autres Produits	Produits financiers	TOTAUX
ARAIX				-
ADEQUAT	1 335			1 335
ADELUX	253			253
ARES	6 541		262	6 803
ARES BELGIUM	527			527
ARES INFOGERANCE		520	55	575
ARES LUXEMBOURG	659			659
CYBERWARE			4	4
DATABAIL	297		20	317
DCV	155			155
EUROGIS		26	1	27
GD.COM				
GROUPE ARES	975		397	1 372
INFORDI			5	5
MEDICARES	578			578
SELECTIS	5		34	39
SOS	53			53
SPACEBEL MEDICAL	76		2	78
TOTAL	11 454	546	780	12 780

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives

Au cours de l'exercice 2007-2008, la Société Ares SA a cédé l'intégralité de ses terrains et bâtiments. A la date du 31 mars 2009, la Société loue les propriétés immobilières suivantes pour un coût annuel de 1,8 M€ :

Site	Surface (en m ²)
Issy les Moulineaux	2 301
Les Ulis	1 740
Luxembourg	250
Lille	1 826
Nantes	867
Lyon	1 755
Orléans	726
Toulouse	485
Bordeaux	1 039
Aix	60
Cannes ⁽¹⁾	n/a
Nancy ⁽¹⁾	n/a
Rouen	356
Strasbourg ⁽¹⁾	n/a
Pau	116
Montpellier	139
TOTAL	11 660

(1) Ces sites correspondent à des locations de bureaux et de services au sein de centres d'affaires

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des matériels informatiques et véhicules nécessaires à son exploitation, pour un total brut 9,8 M€ amortis à hauteur de 7,2 M€, soit un solde de 2,6 M€ au 30 septembre 2008.

Aucun bien immobilier appartenant directement ou indirectement à des dirigeants du Groupe n'est loué à Groupe Ares ou à des sociétés du Groupe. Par ailleurs, il n'existe aucun lien capitalistique entre le Groupe et les bailleurs auprès desquels le Groupe loue ses locaux, ou ses autres immobilisations corporelles.

8.2 Environnement

Etant donné ses métiers, les activités du groupe n'ont que peu d'impact sur l'environnement.

Néanmoins, conscient de sa responsabilité d'entreprise, le groupe ARES a mis en place des actions tenant compte de l'impact de ses infrastructures et de ses équipements sur l'environnement et le développement durable.

Les actions menées en ce sens concernent particulièrement :

- les locaux, avec un suivi de l'adéquation des surfaces utilisées, des consommations d'énergie et des équipements
- les déchets, en mettant en place, autant que possible, leur recyclage
- lors du renouvellement de la flotte de véhicules, la Société favorise les véhicules à faible émission de CO².

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Faits marquants intervenus depuis le 31 mars 2008

Le 19 juin 2008, Groupe Ares a annoncé la réorientation de sa stratégie vers un recentrage de ses activités autour des services informatiques et de l'intégration de progiciels. Ce recentrage devrait permettre au Groupe de développer et pérenniser ses activités à plus forte valeur ajoutée. Dans ce cadre un mandat a été donné à Transaction R (groupe Rothschild) afin d'engager la cession des pôles SIS et RMS.

Le 18 juillet 2008, la direction a procédé au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement concernant la société Ares SA auprès du Tribunal de commerce d'Evry.

Le 18 juillet 2008, avec une date d'effet au 21 juillet 2008, Ares SA a cédé ses activités de vente d'infrastructures systèmes en Ile de France à la société SCC, en région à la société CHEOPS TECHNOLOGY.

Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry, en date du 21 juillet 2008, Ares SA a été placée en redressement judiciaire, une période d'observation de six mois a été ouverte. Maître Avezou et Maître Valliot ont été désignés en qualité d'administrateurs judiciaires avec mission d'assistance. Maître Souchon, mandataire judiciaire, a été désigné en qualité de représentant des créanciers et Monsieur Treussier en qualité de juge-commissaire.

Le même jour, le cours de l'ensemble des titres cotés émis par Groupe Ares (actions et BSA) a été suspendu.

Le 31 juillet 2008, Adéquat a confié, avec l'accord de ses actionnaires, à D.FI la location gérance du fonds de commerce de la société Adéquat jusqu'au 31 décembre 2008.

Le 14 août 2008, les titres Groupe Ares ont été placés sur le groupe de cotation G1, compartiment spécial pour les émetteurs faisant l'objet d'une procédure collective.

Par jugement en date du 29 septembre 2008, le Tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de cession partielle de la société Ares SA, et a ordonné la cession du fonds de commerce du Pôle RMS à la société Ineo Com IDF.

Par ordonnances du juge-commissaire en date du 29 septembre 2008, Ares SA a été autorisée à céder la participation qu'elle détenait dans ADEQUAT à D.FI et la participation qu'elle détenait dans les sociétés DATABAIL à ECONOCOM.

Depuis le 30 septembre 2008, les principaux événements importants survenus depuis la clôture sont les suivants:

- Fin décembre 2008, le comité des principaux créanciers d'Ares SA et le comité des établissements de crédit d'Ares SA, réunis dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de cette dernière, ont voté favorablement à un plan d'apurement du passif qui leur a été proposé, basé sur un paiement pour solde de tout compte de 25% de leurs créances dans le mois suivant le jour où le jugement arrêtant le plan de redressement de la société sera devenu définitif.
- Par jugement du Tribunal de commerce d'Evry en date du 19 janvier 2009, la période d'observation d'Ares SA a été prolongée pour une durée de 6 mois, expirant le 21 juillet 2009.

- Par jugement en date du 30 mars 2009, le Tribunal de Commerce d'Evry a arrêté le plan de redressement par voie de continuation de la filiale ARES SA satisfaisant aux critères requis par la loi, et permettant le maintien de l'activité et de l'emploi, l'apurement du passif et la préservation des intérêts des créanciers, aux conditions suivantes :
 - Remboursement de la dette superprivilégiée : selon accord donné par l'UNEDIC ;
 - Remboursement des créanciers publics : selon accord donné par la CCSF ;
 - Remboursement des créanciers membres des comités par règlement à 25% de leur créance pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
 - Remboursement des autres créances privilégiées et chirographaires non membres de comités selon l'une des options suivantes :
 - Règlement à 25% des créances pour solde de tout compte, payable au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif ;
 - Règlement du passif à 100% sans intérêt sur une durée de 10 ans en dix dividendes annuels progressifs, le premier intervenant une année après le jugement arrêtant le plan et les suivants à la date anniversaire selon l'échéancier ci-après :
 - 1^{ère} année 1 %
 - 2^{ème} année 3%
 - 3^{ème} année 5%
 - 4^{ème} année 8%
 - 5^{ème} année 8%
 - 6^{ème} année 10%
 - 7^{ème} année 10%
 - 8^{ème} année 15%
 - 9^{ème} année 15%
 - 10^{ème} année 25%

Le passif d'ARES SA a été ramené à 36,6 M€. Le tableau ci-après présente le montant du passif d'Ares et les ressources disponibles permettant de faire face immédiatement ou à terme aux échéances du plan. .

(en millions d'euros)	Montant
Créances superprivilégiées	6,9
Créances publiques	12,9
Créances chirographaires	16,8
Total du passif à rembourser	36,6
<i>dont dividende payable à la sortie du plan</i>	<i>11,4</i>

(en millions d'euros)	Montant
Solde des cessions d'actifs	3,8
Solde des comptes de garantie auprès des sociétés d'affacturages	6,1
Quote part de l'augmentation de capital à réaliser	1,9
Total des ressources affectées au remboursement	11,7

9.2 Activités et résultats du Groupe

9.2.1 Chiffre d'affaires

Période	Chiffre d'affaires (k€)
1er semestre 2008-2009	46 954
Exercice 2007-2008	329 101
2nd semestre 2007-2008	166 627
1er semestre 2007-2008	162 474
Exercice 2006-2007	379 791
2nd semestre 2006-2007	208 774
1er semestre 2006-2007	171 017
Exercice 2005-2006	456 341
2nd semestre 2005-2006	242 620

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos au 31 mars 2008 s'établit à 329,1 M€ contre 379,8 M€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007.

Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009 s'établit à 47 M€ contre 162,5 M€ au titre du même semestre de l'exercice précédent. Ce dernier comprend le chiffre d'affaires des activités cédées au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009. Conformément à la norme IFRS 5, ces activités ne sont pas consolidées dans le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009.

Des comptes pro forma au 31 mars 2008 sont présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

9.2.2 Résultat d'exploitation

En K€	1 ^{er} semestre 2005/2006	2 ^{ème} semestre 2005/2006	Exercice 2005/2006	1 ^{er} semestre 2006/2007	2 ^{ème} semestre 2006/2007	Exercice 2006/2007	1 ^{er} semestre 2007/2008	2 ^{ème} semestre 2007/2008	Exercice 2007/2008	1 ^{er} semestre 2008/2009
Chiffre d'affaires	213 721	242 620	456 341	171 017	208 774	379 791	162 474	166 627	329 101	46 954
Achats externes	-166 624	-185 332	-351 956	-122 853	-147 174	-270 027	-110 329	-116 796	-227 125	-19 436
Valeur ajoutée	47 097	57 288	104 385	48 164	61 600	109 764	52 145	49 831	101 976	27 518
Charges de personnel	-46 052	-53 539	-99 591	-48 512	-55 689	-104 201	-54 265	-61 244	-115 509	-37 886
Charges et produits externes	-4	189	185	35	572	607	81	80	161	1
Impôts et taxes	-2 442	-2 817	-5 259	-2 525	-3 000	-5 525	-2 445	-3 115	-5 560	-1 694
Dotations aux amortissements	-2 113	-745	-2 858	-1 131	-2 558	-3 689	-1 448	-1 948	-3 396	-1 095
Autres produits d'exploitation	-171	1 206	1 035	519	275	794	1 732	14 224	15 956	339
Autres charges d'exploitation	-1 681	-1 681	-1 681	-873	-664	-1 537	-722	-20 177	-20 899	-685
Résultat opérationnel courant	-3 685	-99	-3 784	-4 323	536	-3 787	-4 922	-22 349	-27 271	-13 502
Autres charges opérationnelles		0	0	-1 225	-1 491	-2 716				-3 285
Résultat opérationnel	-3 685	-99	-3 784	-5 548	-955	-6 503	-4 922	-22 349	-27 271	-16 787
Résultat avant impôt	-5 055	-1 357	-6 412	-6 965	-2 775	-9 740	-7 257	-24 926	-32 183	-17 512
Résultat des activités abandonnées et cédées	-	-	-	-4 854	-83	-4 937	-	-	-	-11 776
Résultat net	-3 476	-1 466	-4 942	-9 322	-2 688	-12 010	-7 128	-27 025	-34 153	-29 288
Résultat par action en euros	-	-	-0,550	-	-	-1,160	-	-	-2,580	-1,990
Résultat dilué par action en euros	-	-	-0,520	-	-	-0,870	-	-	-1,510	-1,250

Le résultat opérationnel de l'exercice 2007-2008 s'établit à -27 M€ contre -6,5 M€ au titre de l'exercice 2006-2007. Le résultat opérationnel de l'exercice 2007-2008 comprend le résultat des sociétés ADEQUAT et DATABAIL consolidées à compter du 1^{er} février 2008.

La dégradation du résultat opérationnel de l'exercice 2007-2008 s'explique :

- par une baisse significative des ventes d'infrastructures sur le second semestre 2007-2008 à 82,7 M€ contre 92,5 M€ au titre du 1^{er} semestre de l'exercice précédente ; et

- par la comptabilisation d'une provision de 8,6 M€ au titre de la dépréciation de certains actifs (et en particulier ceux cédés au cours du 1^{er} semestre 2008-2009) et d'une provision de 3 M€ au titre de la créance détenue sur la société De Gamma mise en redressement judiciaire au cours du 1^{er} semestre 2008-2009

Le résultat opérationnel courant du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009 s'établit à -13,5 M€ contre -4,9 M€ au titre du même semestre de l'exercice 2007-2008. Ce résultat inclut les éléments non récurrents suivants :

- 1,1 M€ au titre des surfaces locatives abandonnées et par conséquent de la résiliation des baux y afférent ;
- 0,4 M€ au titre de charges liées au redressement judiciaire de la filiale ARES SA,
- 6,5 M€ au titre des charges de personnel non remplacé (hors coût du plan de sauvegarde de l'emploi) ; et
- 1,1 M€ au titre de projets achevés au cours du premier semestre de l'exercice 2008-2009.

Les résultats du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009 sont ceux du périmètre conservé dans sa structure définitive et n'incluent pas les activités cédées et abandonnées qui sont regroupées sur des lignes distinctes dans les comptes semestriels pour un total de -11,8 M€, ainsi qu'une charge de restructuration pour un montant de 3,3 M€.

Le résultat opérationnel du 1^{er} semestre de l'exercice 2007-2008 de -7,1 M€ comprenait le résultat des activités cédées et abandonnées au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009 pour un montant de -1,4 M€.

Au titre de l'exercice 2007-2008, la valeur ajoutée s'établit à 102,0 M€ (31,0% du chiffre d'affaires) contre 109,8 M€ (28,9% du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice précédent. Cette augmentation en valeur relative est caractéristique de l'augmentation de la part relative des activités de Services dans le chiffre d'affaires de la Société. La valeur ajoutée au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009 s'élève à 27,5 M€, soit 58,6% du chiffre d'affaires.

Des comptes pro forma au 31 mars 2008 sont présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

9.3 Bilan

En K€	1 ^{er} semestre 2005/2006	2 ^{ème} semestre 2005/2006	1 ^{er} semestre 2006/2007	2 ^{ème} semestre 2006/2007	1 ^{er} semestre 2007/2008	2 ^{ème} semestre 2007/2008	1 ^{er} semestre 2008/2009
Total des actifs courants	137 569	176 508	155 144	165 238	141 584	208 547	83 797
Total des actifs non courants	32 163	32 465	34 980	33 701	35 179	26 106	20 677
Total des capitaux propres – Groupe	32 787	31 301	21 936	25 995	21 936	2 609	-26 207
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	295	0
Dividendes par action distribués au cours de l'exercice en euros		0,06		0,00		0,00	

Les actifs non courants sont passés de 26,1 M€ au 31 mars 2008 à 20,7 M€ au 30 septembre 2008 ; cette évolution s'explique par une diminution de 5,2 M€ des écarts d'acquisition consécutive aux cessions réalisées sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009.

Sur les mêmes périodes, les actifs courants de la Société ont baissé de 124,8 M€ ; cette évolution s'explique par une diminution de 123,9 M€ du poste client consécutive au recentrage de l'activité.

L'endettement net du groupe s'établit au 30 septembre 2008 à 13,8 M€ dont 11,1 M€ au titre de l'affacturage et 2,8 M€ au titre de concours bancaires contre 109,9 M€ d'endettement net au 31

mars 2008 dont 67,8 M€ au titre de l'affacturage, 36,4 M€ au titre des contrats de location financement et 6,8 M€ au titre de concours bancaires.

Le BFR s'établit à -38,7 M€ au 30 septembre 2008, contre 87,5 M€ au 31 mars 2008 soit 81 jours de chiffre d'affaires ; retraité du passif relatif à la période antérieure au redressement judiciaire de la filiale ARES SA, le BFR au 30 septembre 2008 s'établit à 28,2 M€ soit 86 jours de chiffre d'affaires.

Des comptes pro forma au 31 mars 2008 sont présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

9.4 Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	S1 06/07	S2 06/07	FY06/07	S1 07/08	S2 07/08	FY07/08	S1 08/09
Résultat net consolidé	-9 322	-2 688	-12 010	-7 128	-27 025	-34 153	-29 288
Dotations aux amortissements	1 129	2 558	3 687	641	1 364	2 005	4 015
Pertes de valeur	0	1 978	1 978	0	8 594	8 594	0
Plus ou moins value de cession	-157	-453	-610	-504	-61	-565	-2 232
Charges et produits calculés liés aux stock-options	0	464	464	415	471	886	325
Autres charges et produits calculés	4 511	-4 558	-47	102	-96	6	-167
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-32	-23	-55	31	20	51	0
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	-3 871	-2 722	-6 593	-6 443	-16 733	-23 176	-27 347
Coût de l'endettement financier net	1 719	1 833	3 552	2 304	2 557	4 861	826
Variation des impôts (y compris impôts différés)	-3 995	-194	-4 189	-46	1 770	1 724	915
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-6 147	-1 083	-7 230	-4 185	-12 406	-16 591	-25 606
Impôts versés	1 395	-1 596	-201	-35	-525	-560	4 150
Variation des stocks	3 019	2 379	5 398	-2 224	-929	-3 153	6 949
Variation des créances clients et autres débiteurs	18 317	-7 246	11 071	21 324	-63 395	-42 071	123 901
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-3 704	-1 528	-5 232	-7 158	28 226	21 068	-12 422
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	19 027	-7 991	11 036	11 907	-36 623	-24 716	122 578
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	12 880	-9 074	3 806	7 722	-49 029	-41 307	96 972
Acquisitions d'immobilisations	1 982	1 842	3 824	3 518	227	3 745	959
Cessions d'immobilisations	-638	-1 323	-1 961	-1 523	-5 564	-7 087	-3 894
Incidence des variations de périmètre	0	0	0	1 092	8 710	9 802	2 885
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	1 344	519	1 863	3 087	3 373	6 460	-50
Augmentation de capital en numéraire	0	6 029	6 029	63	9 794	9 857	26
Réductions des capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0
Augmentations des dettes financières	6 300	14 925	21 225	2 188	43 489	45 677	225
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-6 043	-2 076	-8 119	-16 432	8 850	-7 582	-91 712
Rachats et reventes d'actions propres	0	66	66	-148	-231	-379	-48
Intérêts financiers versés	-106	-70	-176	-129	-107	-236	-24
Autres flux liés aux opérations de financement	-1 613	-1 763	-3 376	-2 175	-2 450	-4 625	-802
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-1 462	17 111	15 649	-16 633	59 345	42 712	-92 335
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	-17 567	-7 493	-17 567	25	-11 973	25	-5 030
Variation de trésorerie (A) - (B) + (C)	10 074	7 518	17 592	-11 998	6 943	-5 055	4 687
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	-7 493	25	25	-11 973	-5 030	-5 030	-343
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	883	6 045	6 045	1 001	1 651	1 651	2 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	8 376	6 020	6 020	12 974	6 681	6 681	2 851

A compter du 2nd semestre de l'exercice 2007-2008, les flux du groupe incluent les flux financiers des sociétés ADEQUAT et DATABAIL consolidées à compter du 1^{er} février 2008.

La société DATABAIL exerce comme activité la location-financement d'infrastructures de parcs informatiques pour ses clients. Dans ce cadre et conformément à la norme IAS 17, le total des retraitements des contrats de location refinancée a conduit à la comptabilisation de créances et de dettes financières pour un total de 34,2 M€ (loyers restant à recevoir et valeurs résiduelles actualisée) au 31 mars 2008.

Le BFR a diminué de 122,6 M€ au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009 ; cette évolution s'explique principalement par la diminution du volume d'activités générée par les cessions d'activités intervenues sur la période.

En contre partie, les ressources financières à court terme ont été réduites de 91,7 M€ ; cette évolution est due à la diminution du volume d'activités générée par les cessions intervenues sur la période.

Des comptes pro forma au 31 mars 2008 sont présentés au chapitre 20 du présent document de référence.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations sur les capitaux à court terme et à long terme

Le tableau de variation des capitaux propres est disponible au chapitre 20 du présent Document de Référence (paragraphe 4 des comptes consolidés).

10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	S1 06/07	S2 06/07	FY06/07	S1 07/08	S2 07/08	FY07/08	S1 08/09
Résultat net consolidé	-9 322	-2 688	-12 010	-7 128	-27 025	-34 153	-29 288
Dotations aux amortissements	1 129	2 558	3 687	641	1 364	2 005	4 015
Pertes de valeur	0	1 978	1 978	0	8 594	8 594	0
Plus ou moins value de cession	-157	-453	-610	-504	-61	-565	-2 232
Charges et produits calculés liés aux stock-options	0	464	464	415	471	886	325
Autres charges et produits calculés	4 511	-4 558	-47	102	-96	6	-167
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-32	-23	-55	31	20	51	0
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	-3 871	-2 722	-6 593	-6 443	-16 733	-23 176	-27 347
Coût de l'endettement financier net	1 719	1 833	3 552	2 304	2 557	4 861	826
Variation des impôts (y compris impôts différés)	-3 995	-194	-4 189	-46	1 770	1 724	915
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-6 147	-1 083	-7 230	-4 185	-12 406	-16 591	-25 606
Impôts versés	1 395	-1 596	-201	-35	-525	-560	4 150
Variation des stocks	3 019	2 379	5 398	-2 224	-929	-3 153	6 949
Variation des créances clients et autres débiteurs	18 317	-7 246	11 071	21 324	-63 395	-42 071	123 901
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-3 704	-1 528	-5 232	-7 158	28 226	21 068	-12 422
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	19 027	-7 991	11 036	11 907	-36 623	-24 716	122 578
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	12 880	-9 074	3 806	7 722	-49 029	-41 307	96 972
Acquisitions d'immobilisations	1 982	1 842	3 824	3 518	227	3 745	959
Cessions d'immobilisations	-638	-1 323	-1 961	-1 523	-5 564	-7 087	-3 894
Incidence des variations de périmètre	0	0	0	1 092	8 710	9 802	2 885
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	1 344	519	1 863	3 087	3 373	6 460	-50
Augmentation de capital en numéraire	0	6 029	6 029	63	9 794	9 857	26
Réductions des capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes versés	0	0	0	0	0	0	0
Augmentations des dettes financières	6 300	14 925	21 225	2 188	43 489	45 677	225
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-6 043	-2 076	-8 119	-16 432	8 850	-7 582	-91 712
Rachats et reventes d'actions propres	0	66	66	-148	-231	-379	-48
Intérêts financiers versés	-106	-70	-176	-129	-107	-236	-24
Autres flux liés aux opérations de financement	-1 613	-1 763	-3 376	-2 175	-2 450	-4 625	-802
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-1 462	17 111	15 649	-16 633	59 345	42 712	-92 335
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	-17 567	-7 493	-17 567	25	-11 973	25	-5 030
Variation de trésorerie (A) - (B) + (C)	10 074	7 518	17 592	-11 998	6 943	-5 055	4 687
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	-7 493	25	25	-11 973	-5 030	-5 030	-343
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	883	6 045	6 045	1 001	1 651	1 651	2 508
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	8 376	6 020	6 020	12 974	6 681	6 681	2 851

A compter du 2nd semestre de l'exercice 2007-2008, les flux du groupe incluent les flux financiers des sociétés ADEQUAT et DATABAIL consolidées à compter du 1^{er} février 2008.

La société DATABAIL exerce comme activité la location-financement d'infrastructures de parcs informatiques pour ces clients. Dans ce cadre et conformément à la norme IAS 17, le total des retraitements des contrats de location refinancée a conduit à la comptabilisation de créances et de dettes financières pour un total de 34,2 M€ (loyers restant à recevoir et valeurs résiduelles actualisée).

En excluant ce retraitement, le solde des flux de trésorerie liés à l'exploitation et aux investissements sur l'exercice 2007-2008 ressort à -13,6 M€. Ces flux ont été couverts par l'augmentation de capital de 9,9 M€ réalisée en octobre 2007 et financés sur la trésorerie de la Société.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Au 31 mars 2008, au 30 septembre 2008 et à la date du présent document de référence, la Société ne bénéficie pas d'emprunt auprès d'établissements de crédits.

Le Groupe assure le financement de son exploitation de la manière suivante :

- Concernant les besoins de financement liés à l'exploitation courante, deux contrats d'affacturage auprès des sociétés EUROFACTOR et GE FACTOBAIL permettent de financer plus de 80% des besoins de financement court terme, le solde des besoins étant couvert par des facilités bancaires ;
- Concernant les besoins de financement liés aux investissements courants (flotte automobile, matériels informatiques), le Groupe a recours à location.

La Société prévoit de conserver ces deux sources pour le financement de son exploitation.

Au-delà de la sécurisation de ses financements court terme, le deuxième objectif de la politique financière de la Société est de retrouver une structure financière lui permettant de se développer et d'investir, ce que ses ratios actuels ne lui permettent pas.

Cet objectif devrait être atteint pour la fin de l'exercice 2009-2010 par le renforcement des fonds-propres, la mise en place d'outils de financement moyen terme et le retour à la profitabilité.

10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations de la Société

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation des capitaux par la Société.

10.5 Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives

La Société n'envisage pas d'investissements majeurs sur l'exercice à venir et aucune charge majeure ne pèse sur ses immobilisations.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles dès lors qu'elles remplissent les critères suivants :

- le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- le Groupe a l'intention de mener son projet à terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront ;
- il existe un marché sur lequel le Groupe pourra vendre les solutions développées ;
- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe ;
- le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de mener le projet à son terme.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et d'autre part, des frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de développement sont amortis sur la durée moyenne de commercialisation prévue.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets font l'objet de test de perte de valeur pouvant aboutir, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation.

Au 30 septembre 2008, les frais de développement s'analysent de la façon suivante :

Position bilancielle (en milliers d'euros)	Brut	Amortissements	Net
ACTIPIDOS	1.162	605	557
ARPMSI	476	270	206
DECISIONNEL	33	23	10
J2EE	62	38	24
KDOS	58	31	27
MOBILITE	259	130	129
TOTAL	2.050	1.097	953

Les seules dépenses engagées sont présentées au paragraphe 5.2.1 (tableau des investissements et désinvestissements).

11.2 Brevets et marques

Le Groupe ne dispose pas de brevet.

La Société, et plus généralement le Groupe, sont propriétaires de toutes les marques nécessaires à son exploitation.

Au jour du présent document, les principales marques déposées par le Groupe sont : Ares, Ares Consulting, Ares Infogérance, Ares la SSII, Medicares, Careless Network, Triade, Visiwin, Ares IT Services.

Les marques ARCOLE, ARCOLE 3G et AR-Chronos ont été cédées à la société De Gamma dans le cadre de la cession du fonds de commerce attaché à la suite progiciels Arcole.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis le 30 septembre 2008

Le Groupe exerce une part importante de ses activités auprès des ministères, administrations publiques nationales et territoriales. De plus, la Société propose majoritairement des prestations d'infogérance, de tierce maintenance ou de forfaitisation à ses clients; ces contrats sont pluriannuels ce qui permet à la Société et ses filiales d'avoir une forte récurrence dans son chiffre d'affaires.

En conséquence, et ce malgré la mise en redressement judiciaire de sa principale filiale et une conjoncture économique générale difficile, le Groupe n'enregistre aucune rupture de contrat de la part de ses principaux clients.

Seul est à noter un léger ralentissement de ses ventes de solutions d'informatique techniques dû à la réduction de ses encours auprès de ses principaux fournisseurs, ce qui a induit un processus d'achat plus complexe. La sortie rapide du redressement judiciaire devrait permettre à ces fournisseurs d'octroyer à Ares SA les encours nécessaires au fonctionnement normal de son activité.

Dans le cadre d'appels d'offres publics, la société a vu certaines de ses candidatures écartées car la durée des travaux excédait la fin de la période d'observation de la procédure en cours sur sa filiale ARES SA.

12.2 Tendances connues, incertitudes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de la Société

Du fait de ses activités à forte récurrence, la Société est peu sensible aux éventuels effets de la conjoncture économique actuelle.

Dans le cadre de l'apurement du passif de la société Ares SA, il a été proposé aux créanciers un plan composé des 2 options suivantes :

- un paiement pour solde de tout compte de 25 % de leur créance dans le mois suivant la date à laquelle le jugement sera devenu définitif ; ou
- un paiement de 100 % de leur créance sur 10 ans.

Suite à la vérification du passif par les équipes de Ares SA, le montant total du passif à apurer a été estimé à 66,9 M€ hors passif groupe.

Les principaux créanciers présents au sein du comité des fournisseurs ou du comité des établissements de crédit, représentant un passif de 16,4 M€, ont d'ores et déjà accepté un abandon de leur créance à hauteur de 75% contre paiement de 25% dans les mêmes délais que ceux susvisés.

En conséquence, le montant total maximum du passif estimé par Ares SA et pouvant être abandonné par les créanciers privés et publics d'Ares SA a été estimé par Ares SA à 38,9 M€ dont 12,3 M€ d'abandons déjà obtenus au sein des comités constitués dans le cadre de la procédure.

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre de l'exercice 2008-2009 s'établit à 24,2 M€.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS

13.1 Prévisions ou estimations du chiffre d'affaires et des budgets d'investissement

Sur cette base, celle des résultats réalisés au 30 septembre 2008, de la facturation réalisée sur le dernier trimestre de l'exercice et des objectifs envisagés par la Société, le chiffre d'affaires devrait s'établir autour de 92 M€ aux titres de l'exercice 2008-2009 et du périmètre conservé.

Suite aux cessions d'activités réalisées sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009 (585 salariés transférés), et au plan de sauvegarde de l'emploi effectué durant le 2nd semestre de l'exercice 2008-2009 (94 départs représentant une masse salariale annuelle de 5.9 M€), le Groupe compte depuis le 1^{er} janvier 2009 1.117 salariés, contre 1.951 au 31 mars 2008.

En parallèle, le Groupe a réalisé un plan d'économie comprenant :

- La sous-location ou le transfert de certains baux aux repreneurs des activités cédées sur l'exercice 2008-2009. Le redimensionnement des besoins en surfaces sur le périmètre conservé tant en Ile de France que dans ses implantations régionales. Au 1er février, ce sont plus de 9.000 m² de locaux qui ont ainsi été abandonnés correspondant à une économie en base annuelle de plus de 2,5 M€.
- La réduction des autres postes de frais généraux (parc automobile, téléphonie, assurance, locations), pour une économie en base annuelle de 1,3 M€.

Ces économies réalisées ne porteront que partiellement leurs fruits sur l'exercice 2008-2009, et pleinement en 2009-2010 ; en conséquence le résultat d'exploitation de l'exercice 2008-2009 restera négatif.

Un retour à un résultat d'exploitation positif est prévu dès 2009-2010 ; cette prévision s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Une croissance de 6,5% du chiffre d'affaires (*) à périmètre comparable sur l'ensemble de l'exercice (pour atteindre 104 M€ au titre de l'exercice 2009-2010). Cette croissance est principalement réalisée par un solde net d'effectif facturable de 70 personnes entre l'exercice 2008-2009 et 2009-2010.
- Une amélioration de 3,4 points de la marge brute par l'effet cumulé de :
 - la réduction de la masse salariale des équipes techniques réalisée par le plan de sauvegarde de l'emploi en date du 2nd semestre de l'exercice 2008-2009 ;
 - l'amélioration de la marge dégagée sur les contrats à engagement de résultat et à prix forfaitisé. A cet effet, la société a procédé, au mois de janvier 2009, au renforcement de sa direction technique en charge de l'encadrement et de la méthodologie relatifs à ces contrats à engagement de résultats ;
- la diminution des charges commerciales et des charges de structures prévisionnelles grâce aux économies réalisées sur le second semestre 2008-2009 (plan de sauvegarde et restructuration des surfaces locatives) et de la croissance de chiffre d'affaires prévue au titre de l'exercice 2009-2010 ;
- une stabilité des impôts et taxes, des dotations aux amortissements et des frais financiers ;
- une absence de charge d'impôt sur les sociétés compte tenu des déficits reportables.

Les tests de sensibilité réalisés montrent que sur la base d'une hypothèse de croissance ramenée à 2% sur l'exercice 2009-2010, le résultat d'exploitation resterait positif.

(*) Selon la société d'étude Pierre Audoin Conseil, le marché des services informatiques devrait croître de 4.0% entre 2008 et 2009 et 5.3% entre 2009 et 2010.

13.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

Monsieur le Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application du Règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société GROUPE ARES incluses dans la partie 13 de son document de référence daté du 29 avril 2009.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) n° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société GROUPE ARES. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société GROUPE ARES.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 29 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grégoire MENOUE
Associé

PRAXOR AUDIT

Bernard MAILLET
Associé

13.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les estimations de résultat

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les estimations de résultat de la société Groupe Ares S.A. incluses dans la partie 13.1 de son prospectus daté du 29 avril 2009.

Ces estimations ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions et estimations de résultat.

Il nous appartient d'exprimer sur ces estimations une conclusion dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des estimations ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles qui devraient être suivies pour l'établissement des comptes définitifs de l'exercice clos le 31 mars 2009. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les estimations sont adéquatement établies sur la base indiquée.

Nous rappelons que, s'agissant d'estimations susceptibles d'être révisées à la lumière notamment des éléments découverts ou survenus postérieurement à l'émission du présent rapport, les comptes définitifs pourraient différer des estimations présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la confirmation effective de ces estimations.

A notre avis :

- les estimations ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins d'établissement de ces estimations est conforme aux méthodes comptables qui devraient être suivies par la société Groupe Ares S.A. pour l'établissement de ses comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 29 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grégoire MENOUE
Associé

PRAXOR AUDIT

Bernard MAILLET
Associé

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Membres des organes d'administration, de gestion, de surveillance et de direction générale

14.1.1 Composition du Conseil d'administration

A la date du présent Document de Référence, les membres du conseil d'administration de la Société (ci-après le « **Conseil d'administration** ») sont les suivants :

Membres du Conseil	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Michel Berjamin Groupe Ares 5, avenue de Norvège Villebon-sur-Yvette (91140)	28 août 2006	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Président directeur-général ¹ Administrateur
Thierry Leyne 2, chemin Byron 1223 Cologny Genève Suisse	9 mai 2007	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Administrateur
Bruno Le Forestier 5 ter, rue Casteja Boulogne Billancourt (92100)	8 octobre 2008 ²	à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012	Administrateur

¹ Michel Berjamin a été nommé Président-directeur général, le 11 décembre 2006.

² Bruno Le Forestier a été coopté en qualité d'administrateur, le 8 octobre 2008, par le Conseil d'administration, en remplacement de Christophe Demare, démissionnaire. L'assemblée générale des actionnaires réunie le 18 décembre 2008, statuant en matière ordinaire, a ratifié la cooptation de Bruno Le Forestier, en qualité d'administrateur.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Les administrateurs n'ont pas été élus par les salariés de Groupe Ares. Le Conseil d'administration n'a pas nommé de censeur.

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de directeurs généraux délégués.

14.1.2 Expertise et expérience des membres du Conseil d'administration

- **Michel Berjamin**

Né en 1957, Michel Berjamin est directeur général d'ARES depuis la réunion du conseil d'administration du 3 juillet 2006. En décembre 2006, il est nommé Président directeur général suite au départ en retraite de Maurice Bourlier, fondateur de la société.

Michel Berjamin est diplômé de l'ICG et a travaillé dans le management de nombreuses sociétés de services informatiques.

Auparavant et depuis 1990, il a été directeur général du groupe Transiciel, SSII cotée au premier marché (9.000 collaborateurs, 500 M€ de CA).

Suite au rachat de Transiciel par Capgemini en 2004, Michel Berjamin est nommé en 2005 aux postes de directeur général adjoint du Groupe Sogeti-Transiciel et directeur général du groupe Sogeti-Transiciel France.

- **Thierry Leyne**

Thierry Leyne est administrateur de la société depuis le 9 mai 2007. Il est le principal actionnaire de la société ASSYA CAPITAL qui détient au 1^{er} janvier 2009 23,8% du capital de Groupe ARES.

- **Bruno Le Forestier**

Monsieur Le Forestier a développé son expertise en matière de gestion en assurant de janvier 2003 à mai 2007 les fonctions de directeur général adjoint au sein de la société SOGETI Infrastructure Services (filiale de la société Cap Gemini), et de directeur général adjoint au sein de la société SOGETI Transiciel Application Services.

Monsieur Le Forestier est notamment titulaire d'un MBA (European Executive MBA – ESCP EAP), d'un DESS "Sales in Information Technology Market" (ESC/IAE Montpellier) et d'un Master de management des systèmes d'informations (MIAGE).

Il est le directeur des opérations de la société Ares SA depuis septembre 2008. Il était auparavant, et depuis mai 2007, le directeur du pôle services de cette société.

14.1.3 Autres mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années

- **Michel Berjamin**

Président-directeur général ARES SA

Président MANCO

Gérant SARL CYBERWARE

Gérant EURL EUROGIS CONSEIL

Gérant ARES INFOGERANCE

Gérant EURL MEDICARES

Gérant SARL INFORDI

Gérant Sprl ARES BELGIUM

Gérant ARES Luxembourg

Représentant légal d'ARES SA au sein de SAS SPACEBEL MEDICAL

Représentant légal d'ARES SA au sein de DCV INFORMATIQUE (jusqu'au 21 juillet 2008)

Administrateur HAVAS SPORTS.NET (jusqu'en octobre 2006)

Administrateur GENERAL DEFENSE (jusqu'en juin 2006)

Président TRANSICIEL INGENIERIE (jusqu'en 2005)

Président TRANSICIEL REGIONS (jusqu'en 2005)

Directeur général délégué et administrateur TRANSCICIEL SA (jusqu'en 2005)

Administrateur TRANSICIEL ISR (jusqu'en 2005)

Administrateur TRANSICIAL CISA (jusqu'en 2005)

Président du directoire TRANSICIEL TECHNOLOGIES (jusqu'en 2005)

Président-directeur général SINFOR (jusqu'en 2005)

Président-directeur général ATRAITS (jusqu'en 2005)

Administrateur SINFOR AUTOMATION (jusqu'en 2005)

Administrateur TRANSICIEL CONSULTING (jusqu'en 2005)

Administrateur RETEC (jusqu'en 2005)

Administrateur délégué ARIANE GROUP (jusqu'en 2005)
Administrateur délégué TRANSICIEL Luxembourg (jusqu'en 2005)
Gérant CHRYSEIS (jusqu'en 2005)
Directeur général SOGETI SERVICE (jusqu'en 2005)

- **Thierry Leyne**

Président du Conseil d'Administration ASSYA CAPITAL SA
Administrateur délégué ASSYA HOLDING SA
Administrateur MOTOCAB SA

- **Bruno Le Forestier**

Administrateur ARES SA

14.1.4 Autres informations

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années, n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2 Conflits d'intérêts potentiels

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Il n'existe par d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux

Le montant global, en euros, des rémunérations brutes et avantages en nature attribués par la Société et ses filiales aux mandataires sociaux au cours des exercices 2006-2007 et 2007-2008 figure dans les tableaux ci-dessous :

Exercice 2006-2007 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 mars 2007
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
Kléber Beauvillain	-	-	-	-	-
Michel Berjamin ¹	219.231	-	-	3.906	223.137
Maurice Bourlier	246.833	-	50.000 ²	6.384	303.217
Christophe Demare ³	88.555	-	-	2.000	90.555
Patrice Derathe	-	-	-	-	-
Geneviève Sabaton	-	-	-	-	-
Jean-Jacques Salomon	70.000 ⁴		180.000 ⁵	2.082 ⁴	

¹ A compter de sa nomination en qualité de directeur général, le 3 juillet 2006.

² Prime de départ versée le 1^{er} avril 2007, ayant fait l'objet d'une convention réglementée autorisée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2006.

³ A compter de sa nomination en qualité d'administrateur, soit le 27 septembre 2006.

⁴ Pour la période allant du 1^{er} avril 2006 au 29 juin 2006.

⁵ Indemnité versée au cours de l'exercice 2006-2007, suite à la révocation de Jean-Jacques Salomon intervenue le 29 juin 2006.

Michel Berjamin, Maurice Bourlier, Christophe Demare et Jean-Jacques Salomon ont bénéficié d'un véhicule ; l'avantage a été évalué sur la base d'un forfait de 40% du coût global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance et le carburant.

Un régime de prévoyance a été mis en place au profit de Monsieur Michel Berjamin, tel qu'indiqué au paragraphe 15.6.7 du Document de Référence.

Exercice 2007-2008 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 mars 2008
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
Kléber Beauvillain ¹	-	-	-	-	-
Michel Berjamin	306.517	-	50.000 ²	6.595	363.112
Maurice Bourlier ³	-	-	50.000 ³	-	50.000
Christophe Demare ⁴	219 399	-	-	5248	224 647
Patrice Derathe ⁵	-	-	-	-	-
Alain Krzentowski ⁷	-	-	-	-	-
Thierry Leyne	-	-	-	-	-
Geneviève Sabaton ⁸	-	-	-	-	-

¹ Monsieur Kléber Beauvillain a démissionné de ses fonctions le 3 avril 2008. Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 16 avril 2008, coopté Monsieur Philippe Hervé en remplacement de Monsieur Kléber Beauvillain, en qualité d'administrateur.

² Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil d'administration du 9 mai 2007 et versée au titre de la mise en œuvre du projet « nouvel élan » consistant à la mise en place de la nouvelle organisation par pôle métier (mise en place réalisée en avril 2007).

³ Monsieur Maurice Bourlier a démissionné de ses fonctions le 12 février 2008. Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 16 avril 2008, coopté Monsieur Eric Viel en remplacement de Monsieur Maurice Bourlier, en qualité d'administrateur. Monsieur Maurice Bourlier a reçu une indemnité de départ d'un montant de 50.000 €, provisionnée au 31 mars 2007 et versée le 1^{er} avril 2008 et n'a reçu aucune autre rémunération au titre de son mandat.

⁴ Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions au sein du Groupe, et notamment de ses fonctions d'administrateur de la Société, le 12 septembre 2008.

⁵ Monsieur Patrice Derathe a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 9 mai 2007, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁶ Monsieur Philippe Hervé, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, le 9 octobre 2008, et n'a reçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁷ Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁸ Madame Geneviève Sabaton a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 12 juin 2007, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁹ Monsieur Eric Viel, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de sa fonction d'administrateur, le 20 juin 2008.

Michel Berjamin, Christophe Demare et Eric Viel ont bénéficié d'un véhicule ; l'avantage a été évalué sur la base d'un forfait de 40% du coût global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance et le carburant.

Un régime de prévoyance a été mis en place au profit de Monsieur Michel Berjamin, tel qu'indiqué au paragraphe 15.6.7 du Document de Référence.

Exercice 2008-2009 (en euros)	Rémunération (brute)			Avantages en nature	Total au 31 mars 2009
	Fixe	Variable	Exceptionnelle		
Kléber Beauvillain ¹	-	-	-	-	-
Michel Berjamin	300.002	-	-	12.829	312.831
Christophe Demare ²	89.831	15.000	10.000	2.624	117.455
Philippe Hervé ³	-	-	-	-	-
Alain Krzentowski ⁴	-	-	-	-	-
Bruno Le Forestier ⁵	44.999	-	30.000	3.146	78.145
Thierry Leyne	-	-	-	-	-
Eric Viel ⁶	66.462	-	-	1.899	68.361

¹ Monsieur Kléber Beauvillain a démissionné de sa fonction d'administrateur le 3 avril 2008 et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

² Monsieur Christophe Demare a démissionné de ses fonctions au sein du Groupe, et notamment de sa fonction d'administrateur de la Société, le 12 septembre 2008.

³ Monsieur Philippe Hervé a été coopté dans sa fonction d'administrateur le 16 avril 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁴ Monsieur Alain Krzentowski a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 18 septembre 2008, et n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat.

⁵ Monsieur Bruno Le Forestier a été coopté dans sa fonction d'administrateur le 8 octobre 2008.

⁶ Monsieur Eric Viel, coopté par le Conseil d'administration dans sa séance en date du 16 avril 2008, a démissionné de sa fonction d'administrateur et de directeur général délégué le 20 juin 2008.

15.2 Jetons de présence attribués aux mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'administration de la Société, se sont vus attribués les montants suivants à titre des jetons de présence pour les exercices 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

<i>(en euros)</i>	Exercice 2006-2007	Exercice 2007-2008	Exercice 2008-2009
Kléber Beauvillain	6.860	10.000	-
Michel Berjamin	2.223	15.000	20.000
Maurice Bourlier	3.811	5.000	-
Christophe Demare	1.906	15.000	7.500
Patrice Derathe	6.860	-	-
Philippe Hervé	-	-	7.500
Alain Krzentowski	-	12.500	5.000
Bruno Le Forestier	-	-	10.000
Thierry Leyne	-	15.000	20.000
Geneviève Sabaton	3.811	-	-
Jacques Salomon	-	-	-
TOTAL	25.471	72.500	70.000

15.3 Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions ou d'avantages.

Un régime de retraite complémentaire a été mis en place au profit de Monsieur Michel Berjamin, tel qu'indiqué au paragraphe 15.6.7 du Document de Référence.

15.4 Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date du Conseil d'administration	16/07/02	28/10/03	25/05/04	12/12/04	24/01/07
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :	30.000	200.000	15.000	150.000	156.000
Nombre d'actions pouvant être achetées ou souscrites par les mandataires sociaux :	0	106.249	15.000	30.000	70.000
Michel Benjamin	0	0	0	0	0
Thierry Leyne	0	0	0	0	0
Bruno Le Forestier	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	16/07/02	28/10/03	25/05/04	12/12/04	24/01/07
Date d'expiration	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Prix de souscription ou d'achat	5,29 €	2,68 €	3,36 €	2,23 €	3,15 €
Modalités d'exercice	* ¹	* ¹	* ¹	* ¹	* ²
Nombre d'actions souscrites du 31 mars 2008 au 31 mars 2009	0	0	0	0	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques du 31 mars 2008 au 31 mars 2009	12.865	27.160	0	41.190	110.384
Options de souscription ou d'achat d'actions existantes au 31 mars 2009	6.109	30.173	3.859	50.202	46.480
Dilution potentielle du capital social au 31 mars 2009	0.04%	0.19%	0.02%	0.32%	0.30%

*¹ avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe, à la date de la levée de l'option, et avoir au moins 3 ans d'ancienneté à cette date. Toutefois, en cas de décès, de mise à la retraite ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.

*² avoir la qualité de mandataire social ou de salarié de la Société ou des sociétés du Groupe à la date de la levée de l'option. Toutefois, en cas de décès ou de licenciement, autre que pour faute lourde ou grave, le bénéficiaire dispose d'un délai de six mois supplémentaires pour lever l'option.

15.5 Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2007-2008 et de l'exercice 2008-2009 aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux.

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2007-2008 par la Société ou toute autre société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2007-2008	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						
Actions de performance attribuées durant l'exercice 2008-2009 par la Société ou toute autre société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2008-2009	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

15.6 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux insérés ci-dessous ont été insérés afin de suivre les recommandations adoptées par le MEDEF et l'AFEP, publiées le 6 octobre 2008, sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

En qualité de Président-directeur général, Monsieur Michel Benjamin est le seul dirigeant mandataire social de la Société et du Groupe.

15.6.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Monsieur Michel Benjamin	Exercice 2006-2007	Exercice 2007-2008	Exercice 2008-2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au paragraphe 15.6.2)	225.360 ¹	378.112	332.831
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au paragraphe 15.6.3)	-	-	

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillée au paragraphe 15.6.5)	-	-	
TOTAL	225.360	378.112	332.831

A compter de sa nomination en qualité de directeur général, soit le 3 juillet 2006.

15.6.2 Rémunérations du dirigeant mandataire social

Monsieur Michel Berjamin <i>(sur une base brute avant impôt)</i>	Montants au titre de l'exercice 2006-2007		Montants au titre de l'exercice 2007-2008		Montants au titre de l'exercice 2008-2009	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe *		219.231		306.517		300.002
Rémunération variable *		-		-		-
Rémunération exceptionnelle *	-	-		50.000 ¹		
Jetons de présence		2.223		15.000		20.000
Avantage en nature		3.906 ²		6.595 ³		12.829 ³
TOTAL		225.360		378.112		332.831

* Sur une base brute avant impôt

¹ Rémunération exceptionnelle attribuée par le Conseil d'administration du 9 mai 2007 et versée au titre de la mise en œuvre du projet « nouvel élan » consistant à la mise en place de la nouvelle organisation par pôle métier (mise en place réalisée en avril 2007)

² Avantages en nature constitués d'un véhicule et d'un contrat de prévoyance

³ Avantages en nature constitués d'un véhicule et d'un contrat de prévoyance

15.6.3 Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2007-2008 au dirigeant mandataire social

Options attribuées à Michel Berjamin par la Société ou toute société du Groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

15.6.4 Titres de capital, titres de créances, options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2007-2008 par le dirigeant mandataire social

Options levées par Michel Berjamin	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

15.6.5 *Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux*

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2007-2008 aux mandataires sociaux par la Société ou toute autre société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

Actions de performance attribuées durant l'exercice 2008-2009 aux mandataires sociaux par la Société ou toute autre société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Néant						

15.6.6 *Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux*

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux durant l'exercice 2007-2008	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2007-2008	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux durant l'exercice 2008-2009	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2008-2009	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

15.6.7 *Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence*

Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	•		•	•			•

Le régime de prévoyance (invalidité, incapacité, décès) et la garantie sociale des chefs et dirigeants dont bénéficiaient Monsieur Berjamin ont été poursuivis sur l'exercice.

Le Conseil d'administration en date du 3 juillet 2006 a décidé, lors de sa réunion du 3 juillet 2006, d'allouer à Monsieur Berjamin une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la Société (sauf en cas de démission non provoquée ou de faute lourde) d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions. Afin de se conformer aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 le Conseil d'administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 juillet 2008, de fixer des objectifs et des conditions de performances pour les contrats de rémunérations des dirigeants et à subordonner l'indemnité de départ de Monsieur Berjamin à la « *bonne fin des opérations de cessations en cours* ». L'assemblée générale des actionnaires réunie le 18 décembre 2008 a approuvé l'engagement pris par la Société en faveur de Monsieur Michel Berjamin et la subordination de cet engagement au respect des conditions de performance qui y sont prévues.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

16.1 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est présenté dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, au paragraphe 16.4.1 dudit document.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 14.1.1. du Document de Référence, et le montant des jetons de présence est mentionné au paragraphe 15.2 du Document de Référence.

16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes de tels contrats

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses membres du Conseil d'administration à la date du présent Document de Référence.

16.3 Gouvernement d'entreprise / Application des recommandations AFEP/MEDEF

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables au titre du gouvernement d'entreprise, la Société applique également les dispositions de son règlement intérieur mis à jour le 16 avril 2008. On relèvera que le Conseil d'administration dans sa séance du 5 novembre 2008, a mis à jour le règlement intérieur de la Société.

Ce règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des principales recommandations édictées par les organisations représentatives des entreprises. Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont mentionnées au paragraphe 16.4.1.

Lors de sa séance du 26 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF en date du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a constaté que la majorité des recommandations d'octobre 2008 étaient déjà mises en œuvre.

La Société ne se réfère pas à un code de gouvernance qu'elle applique en totalité, ni à l'intégralité des recommandations AFEP/MEDEF. Cette situation s'explique par les nombreuses démissions d'administrateurs intervenues au cours de l'exercice 2007-2008. Néanmoins, le Conseil d'administration souhaite que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société au cours de l'exercice 2008-2009 et à ce titre a demandé au comité des rémunérations d'analyser les éventuelles améliorations qui pourraient être faites à la politique de gouvernement d'entreprise de la Société.

16.4 Rapports sur le contrôle interne

16.4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société présenté à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008

Le présent rapport a été établi dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice 2007-2008 et présente donc une situation au 31 mars 2008. Nous attirons votre attention sur le fait que suite aux modifications de la composition du conseil d'administration et aux démissions de certains de ses membres dans le courant du premier semestre de l'exercice 2008-2009, certains

éléments de ce rapport ne sont plus d'actualité, notamment en ce qui concerne la composition du conseil d'administration.

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 5 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 et de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ;
- les règles retenues pour le gouvernement d'entreprise ;
- les principes et règles arrêtés pour déterminer la rémunération et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- les modalités de participations à l'assemblée générale.

Le présent rapport répond à cette obligation légale. Il a été établi notamment en suivant les orientations publiées par l'AMF le 23 janvier 2004 et ses rapports sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en date du 22 janvier 2007 et du 27 novembre 2008.

Le présent rapport a été porté à la connaissance du conseil d'administration de la Société et approuvé par ce dernier lors de sa séance du 5 novembre 2008. Il a fait, par la suite, l'objet de modifications suite à la diffusion du rapport de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 27 novembre 2008.

1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Présentation du Conseil d'administration

La société Groupe Ares est une société anonyme régie par le livre II, titre II du Code de commerce relative aux sociétés commerciales. La direction générale a été confiée au président du Conseil d'administration, Monsieur Michel Berjamin, (le « **Président** ») par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 décembre 2006. Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de la Direction générale.

Le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration est organisé par le règlement intérieur établi le 18 mars 2004 et mis à jour lors de la séance du Conseil d'administration du 16 avril 2008.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 2.5.1.1 du rapport financier annuel.

1.2 Pouvoirs du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.3 Composition du conseil

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et dix-huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sous réserve de l'exception posée par la loi en cas de fusion.

Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.

La composition actuelle du Conseil d'administration est décrite au paragraphe 2.5.1.1 du rapport financier annuel.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action, conformément aux statuts et règlement intérieur de la Société.

1.4 Présidence du Conseil d'administration

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être obligatoirement une personne physique, à peine de nullité de sa nomination, et dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de soixante cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

1.5 Rémunération

Conformément à l'article 19 des statuts de la Société, l'assemblée générale fixe le montant global de la rémunération des membres du Conseil d'administration, attribués à titre de jetons de présence. Ce montant est réparti entre les membres du Conseil d'administration librement par le Conseil d'administration.

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration sur les rémunérations et avantages octroyés aux mandataires sociaux vous sont présentés au paragraphe 4 du présent rapport du président.

Les montants des jetons de présence sont mentionnés au paragraphe 2.5.3 du rapport financier annuel.

1.6 Délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès verbaux de réunion établis conformément à la loi.

Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois du 31 mars 2007 au 31 mars 2008 et le taux de participation de ses membres a été de 85 %.

Conformément aux dispositions légales, les commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, hors le cas de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, le Conseil d'administration a pris les décisions marquantes suivantes :

- augmentation du capital de la Société en date du 12 novembre 2007, sur délégation de l'assemblée générale du 4 septembre 2007 (neuvième résolution), par émission de 2.773.575 actions à bons de souscription d'actions auxquelles étaient attachés 5.547.150 bons de souscription d'actions ;
- acquisition des sociétés Sélectis, Adéquat et Databail ;
- attribution d'actions gratuites ; et
- nomination d'un Directeur Général Délégué.

Les procès verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués sans délai à tous les administrateurs et sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

1.7. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leurs ont été communiqués dans les délais légaux.

1.8. Conditions de détention, par les mandataires sociaux et principaux dirigeants, des actions résultant de la levée d'options de souscription d'actions et d'attributions gratuites d'actions

En application des dispositions des articles L.225-185 alinéa 4 et L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a arrêté, pour les mandataires sociaux, les règles relatives à la conservation d'actions issues des levées d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites attribuées.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, une quantité de 1 000 actions issues de levées d'options.

Les actions gratuites sont, quant à elles, attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans et doivent être conservées 2 ans.

1.9. Administrateurs indépendants

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » (Rapport MEDEF / AFEP – AGREF, 2002 : « pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées »).

Les critères examinés par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
- significatif de la Société ou de son Groupe ;
- ou dont la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ni être lié, directement ou indirectement, à un tel client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- ne peut être actionnaire de contrôle de la Société, c'est-à-dire posséder 10 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Sur cette base, le Comité des Nominations et des Rémunérations a estimé qu'entre un tiers et la moitié des membres du Conseil d'administration devait être considérés comme indépendants.

1.10. Comités spécialisés :

Les comités spécialisés du conseil sont les suivants :

1.10.1 Comité d'audit – Comité des comptes

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité est indépendante et compétente en matière financière ou comptable. Au 31 mars 2008, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Kléber Beauvillain, président du comité ;
- Monsieur Thierry Leyne ;

- Monsieur Michel Berjamin

Il ne peut valablement se réunir que si deux au moins de ses membres y participent.

Il se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier. Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité des comptes.

Il se réunit au moins deux fois par an pour examiner les comptes semestriels et les comptes annuels avant leur soumission au Conseil d'administration.

Le comité peut entendre les membres de la direction financière du Groupe et les collaborateurs de cette dernière hors la présence des mandataires sociaux. Il recueille les observations des commissaires aux comptes hors la présence des mandataires sociaux.

Le comité rend compte de ses travaux à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le comité des comptes peut notamment être consulté pour :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives pour le Groupe et des risques majeurs ;
- vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance des programmes d'audit interne du Groupe ;
- donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration ou le directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

1.10.2 Comité de rémunération et de nomination

Ce comité est composé de trois administrateurs, dont la majorité est indépendante. Au 31 mars 2008, le comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Thierry Leyne ;
- Monsieur Michel Berjamin ;
- Monsieur Alain Krzentowski.

Il ne comporte pas d'administrateur ou de représentant permanent d'un administrateur exerçant des fonctions dans une société où un administrateur ou un représentant permanent de la société siègerait réciproquement au comité de rémunération et de nomination.

Le comité se réunit à l'initiative du président, sur l'ordre du jour fixé par ce dernier.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le comité de rémunération et de nomination peut entendre le président directeur général ou toute personne désignée par celui-ci ainsi que toute personne lui paraissant susceptible d'être candidate aux fonctions d'administrateur. Il rend compte de ses travaux à la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le comité de rémunération et de nomination peut être notamment consulté pour :

- proposer au Conseil d'administration la rémunération du ou des mandataires sociaux, en particulier la part variable de leur rémunération en définissant des règles de fixation de cette part variable, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du Groupe y compris les sociétés affiliées, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites ;
- étudier la politique générale d'attribution d'options quelle qu'en soit la nature, le régime juridique ou les conditions d'attribution, et de formuler des propositions au Conseil d'administration tant sur la politique qu'en matière d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mise en place par la direction générale ;
- examiner les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe, y compris les dirigeants non administrateurs, et formuler un avis sur les modalités ou le niveau de ces rémunérations ;
- émettre tout avis sur toute question que lui soumettrait le président du comité sur les sujets visés ci-dessus ainsi que sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés;
- examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration, en vue de faire des propositions à ce dernier, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur ou aux fonctions de mandataire social ou à celles de membre d'un comité spécialisé du Conseil d'administration ;
 - la conformité des candidatures à un mandat d'administrateur indépendant aux critères exposés dans le règlement intérieur de la Société ;
 - les projets de création de comités spécialisés et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;
 - toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président ;
 - toutes questions relatives aux droits et obligations des administrateurs.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne est placé sous la responsabilité de la Direction Générale, qui informe le Président et le Conseil d'Administration et supervise la Direction Financière.

Pour la mise en œuvre du contrôle interne, la Direction Générale s'appuie sur :

- le Contrôle de Gestion, qui à l'occasion de l'analyse des écarts de résultats repère les éventuelles erreurs et omissions du circuit de gestion ;
- le service Qualité qui, dans le cadre du processus qualité, assure l'inventaire et le suivi des dysfonctionnements. Les courriers de réclamation clients sont centralisés par le service Qualité ;
- la Direction de la Qualité et du Support Technique et Technologique qui, au travers des comités hebdomadaires, valide les propositions financières et techniques avant leur envoi au client ;
- le service Crédit-Clients/Recouvrement, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte client dérogeant aux normes prudentielles fixées et alerte sur les dérives de recouvrement ;
- le service Comptabilité, qui sollicite les autorisations nécessaires pour toute ouverture de compte fournisseur dérogeant aux normes prudentielles fixées et l'alerte sur les dérives de réception de factures fournisseur ;
- le service juridique, qui analyse tous les contrats, notamment commerciaux, signés ;
- la Direction des Ressources Humaines, pour les questions relevant du droit du travail et de la politique salariale.

La Direction Générale s'appuie sur les recommandations des Commissaires aux Comptes et des auditeurs Qualité externes.

2.2. Mise en œuvre du contrôle interne

Le Contrôle de Gestion produit un état trimestriel des comptes de gestion par Business Unit (BU). Chaque BU fait l'objet d'une analyse détaillée par le contrôleur de gestion désigné. Un inventaire physique des stocks est effectué deux fois par an, et des sondages aléatoires plusieurs fois en cours d'année. Une analyse détaillée des encours est effectuée à l'occasion de chaque clôture trimestrielle. Par ailleurs, le Contrôle de Gestion publie à l'usage de la Direction Générale et de l'ensemble des responsables de Business Units des tableaux de bord permettant un suivi des activités.

Le Service Qualité organise deux fois par an un Comité de Direction Générale, pour passer en revue les indicateurs qualité. Le service Qualité alerte régulièrement la Direction Générale sur les écarts éventuels observés en cours d'année.

La Direction Financière intervient régulièrement directement auprès des personnes concernées lorsque, saisie par le Service Crédit-Clients/Recouvrement ou la Comptabilité, elle identifie des dysfonctionnements dans les procédures d'achat ou de facturation. Les Responsables de BU, tant en Ile de France qu'en régions, anticipent et relaient l'action de la Direction Financière dans ce domaine.

Sauf délégations exceptionnelles, les seuls signataires de contrats (commerciaux, de partenariats, de travail, etc.) sont le Président. Tous les investissements, même courants, sont

visés par la Direction Générale. Les campagnes d'action commerciale ne sont validées qu'après accord de la Direction des Partenariats. Les commandes d'achats de matériels destinés à la revente et de sous-traitance ne peuvent être engagées qu'adossées à une commande client. Le service de l'Administration Commerciale veille au respect des procédures dans ce domaine.

Enfin, les éléments de paye sont revus directement par la Direction Générale chaque mois avant mise en paiement.

Outre le Président Directeur Général, les signatures bancaires ne sont accordées qu'à deux autres personnes. Le Trésorier gère la trésorerie mais ne dispose pas de la signature bancaire.

2.3. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

A l'occasion des réunions du Conseil d'administration statuant sur les comptes semestriels et annuels, le Directeur Général présente aux administrateurs un état complet des activités et passe en revue les différents éléments prudentiels exposés ci-dessus.

Les comptes semestriels et annuels sont, préalablement à leur présentation, validés par les commissaires aux comptes. Les auditeurs effectuent leurs travaux de vérification directement auprès des services concernés, sans intervention de la Direction Générale.

Les sociétés d'affacturage analysent de même la qualité du circuit de facturation.

2.4. Instances de Contrôle

En plus des instances propres à chaque activité, les instances relatives au contrôle interne sont :

- Le Comité de Direction Générale
- Les Comités de Direction Opérationnels
- Les Comités Opérationnels Hebdomadaires
- Le Comité Fonctionnel
- Le Comité des Engagements

2.4.1 Le Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale se réunit chaque mois et étudie l'avancement des principaux projets de la société, analyse les performances réalisées et les prévisions de réalisation de chaque périmètre.

Le Comité est composé du Président, des Directions Fonctionnelles et des Directions Opérationnelles.

2.4.2 Les Comités de Direction Opérationnels

Le Comité de Direction Opérationnel de chaque périmètre se réunit chaque mois et traite des problématiques de fonctionnement et de performance du périmètre.

Chaque Comité est composé du Directeur de Division, du contrôle de gestion, des Directeurs de BU et des Directeurs Commerciaux

2.4.3 Les Comités Opérationnels Hebdomadaires

Ce Comité a lieu chaque semaine dans chaque entité. Il mesure l'activité commerciale et effectue le suivi des prestations réalisées sur la période.

Le comité est composé des Directeurs de BU, des Directeurs et responsables commerciaux.

2.4.4 Le Comité Fonctionnel

Le Comité Fonctionnel se réunit tous les quinze jours et traite des questions financières, juridiques et logistiques de la Société. Il est composé de la Direction Financière et des responsables de chaque service fonctionnel.

2.4.5 Le Comité de Go/Nogo

Le Comité Go/Nogo se réunit chaque semaine, ou à la demande, en fonction des sollicitations des responsables techniques et commerciaux. Il traite exclusivement des contrats commerciaux.

Ce Comité autorise les engagements d'investissements nécessaires aux réponses des principales demandes de nos clients/prospects.

2.4.6 Le Comité d'Engagement

Le Comité Engagement se réunit chaque semaine, ou à la demande, en fonction des sollicitations des responsables techniques et commerciaux. Il traite exclusivement des contrats commerciaux.

Ce Comité valide la pertinence des propositions commerciales, techniques des principaux contrats avant leur envoi au client.

2.4.7 Le Contrôle externe

La Société est dotée de deux commissaires aux comptes titulaires (KPMG Audit- PRAXOR AUDIT) et de deux commissaires aux comptes suppléants (Monsieur Henri Grillet et Monsieur Frédéric Quélin). Les commissaires aux comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession.

2.5 Bilan de l'exercice, actions et réflexions en cours

Les travaux effectués au cours de l'exercice par les différents acteurs du contrôle interne ont pu être effectués conformément aux principes décrits précédemment, et n'ont pas permis d'identifier de dysfonctionnements nécessitant de revoir ces principes.

3. REGLES APPLICABLES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Outre les dispositions légales et réglementaires applicables au titre du gouvernement d'entreprise, la Société applique également les dispositions de son règlement intérieur mis à jour le 16 avril 2008. On relèvera que le Conseil d'administration dans sa séance du 5 novembre 2008 a mis à jour le règlement intérieur de la Société.

Ce règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des principales recommandations édictées par les organisations représentatives des entreprises.

4. REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux figurent aux paragraphes 2.5.2 et 2.5.3 du rapport financier annuel.

Il est toutefois rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 3 juillet 2006, d'allouer à Monsieur Benjamin :

- (i) une rémunération brute annuelle de 300.000 euros au titre de ses fonctions de directeur général ; et
- (ii) une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la Société (sauf en cas de démission non provoquée ou de faute lourde) d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions.

Il est en outre rappelé que le Conseil d'Administration de la Société a décidé lors de sa réunion du 9 juillet 2008, afin de se conformer aux dispositions de l'article 17 de la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 de fixer des objectifs et des conditions de performances pour les contrats de rémunérations des dirigeants et à subordonner l'indemnité de départ de Monsieur Benjamin à la « *bonne fin des opérations de cessions en cours* ».

5 MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, l'actionnaire peut:

- 1°) soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ;
- 2°) soit voter par correspondance ;
- 3°) soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire.

L'actionnaire ne peut en aucun cas retourner à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Le formulaire de vote par correspondance ou la formule de procuration adressé à la Société pour l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 décembre 2008 vaut pour les assemblées des actionnaires successives convoquées avec le même ordre du jour.

Vote par correspondance :

Article L. 225-107 du Code de commerce : « Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixés par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Vote par procuration :

Article L. 225-106 du Code de commerce : « *Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.*

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71.

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. »

6 PUBLICATION DES INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces informations figurent dans le rapport financier annuel de la Société.

16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière présenté à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société « GROUPE ARES S.A. », et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et

d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 3 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PRAXOR AUDIT

Grégoire MENO
Associé

Bernard MAILLET
Associé

17 SALARIES

17.1 Nombre de salariés et répartition

A la date du 31 janvier 2009, l'effectif total du Groupe est de 1.165 salariés, contre 1.431 salariés au 30 septembre 2008. Cette variation s'explique notamment par la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi (départ de 94 personnes), par les différentes cessions intervenues depuis le 31 mars 2008 (départ de 582 personnes), ainsi des départs non remplacés.

A la clôture des trois derniers exercices clos de la Société, l'effectif du Groupe était le suivant :

31 mars 2006	31 mars 2007	31 mars 2008
1.898	1.880	1.951

La répartition des salariés par activité était la suivante au cours des trois derniers exercices clos:

	31 mars 2006	31 mars 2007	31 mars 2008
Direction générale – managers responsables de branches	42	47	53
Commerciaux (ingénieurs, attachés et assistants commerciaux)	349	319	290
Production (ingénieurs et techniciens)	1.312	1.403	1.480
Administration	195	111	128
TOTAL	1.898	1.880	1.951

L'évolution des effectifs par catégorie/population est la suivante :

Colonne1	31/03/2006	31/03/2007	31/03/2008	31/12/2008
Effectif Groupe	1 898	1 880	1 951	1 127
Effectif non productif	586	477	471	181
% effectif non productif	30,9%	25,4%	24,1%	16,1%
Effectif productif	1 312	1 403	1 480	946
% effectif productif	69,1%	74,6%	75,9%	83,9%
CDI	1 816	1 827	1 924	1 111
% CDI	95,7%	97,2%	98,6%	98,6%
CDD	82	53	27	16
% CDD	4,3%	2,8%	1,4%	1,4%
Cadres	1 093	1 102	1 220	687
% Cadres	57,6%	58,6%	62,5%	61,0%
Turn over de la période (%)	13,98	17,25	16,25	27,01

17.2 Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société

Au 31 mars 2009 et à la date du Document de Référence, et à la connaissance de la Société, les mandataires sociaux de la Société détiennent ensemble 5.590.878 actions de la Société, soit 36,0% du capital et 36,0% des droits de vote nets de la Société.

A la connaissance de la Société, le détail des participations ainsi détenues dans la Société par les mandataires sociaux figure dans le tableau ci-dessous :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions	%
Michel Berjamin ¹	1.877.825	12,1%
Thierry Leyne ²	3.699.053	23,8%
Bruno Le Forestier	14.000	0.09%

¹ Michel Berjamin détient directement 547.894 actions et indirectement, 1.255.631 par l'intermédiaire de la société MANCO et 74.300 par l'intermédiaire de son épouse.

² Thierry Leyne détient indirectement 3.699.053 actions de la Société par l'intermédiaire de la société Assya Participations, société contrôlée par Assya Capital.

Chacun des membres du Conseil d'administration détient ainsi le minimum d'actions prévu par les statuts et le règlement intérieur de la Société (1 action).

Les mandataires sociaux sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en matière d'opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore publiques.

17.3 Participation des salariés

17.3.1 Intéressement et épargne salariale

Un accord de participation légale a été conclu le 11 juin 1999 prévoyant que les sommes constituant la réserve spéciale de participation soient affectées soit sur un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise soit sur un fonds que l'entreprise consacre à ces investissements.

17.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que tous autres instruments financiers donnant accès au capital de la Société, n'a été consenti au cours de l'exercice 2007-2008 aux salariés de la Société.

Au cours de l'exercice 2007-2008, deux salariés ont levé 12.028 options. Au cours de l'exercice 2008-2009, aucune levée d'option n'a été réalisée.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009, par la Société et les sociétés du Groupe, aux dix salariés de la Société et de toute société du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	n/a	n/a
Options détenues sur la Société et les sociétés du Groupe, levées, durant l'exercice 2007-2008, par les dix salariés de la Société et des sociétés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	1.200	3,90 €	n°6 du 25/04/04
	2.217	2,59 €	n°7 du 30/01/06
	6.036	2,68 €	n°5 du 28/10/03
	2.575	2,23 €	n°7 du 30/01/06
Options détenues sur la Société et les sociétés du Groupe, levées, durant l'exercice 2008-2009, par les dix salariés de la Société et des sociétés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	n/a	n/a

17.3.3 Actions gratuites consenties aux salariés

Un plan d'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux a été mis en place par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 30 janvier 2008, sur la base de l'autorisation consentie par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 septembre 2007 (14^{ème} résolution), dont les caractéristiques sont indiquées ci-après :

- Date d'attribution : 30 janvier 2008 ;
- Période d'acquisition : 2 ans ;
- Période de conservation : 2 ans ;
- Conditions : les salariés devront être salariés du Groupe à l'issue de la période d'acquisition.

Au cours de l'exercice, 400 000 actions gratuites ont été attribuées à 4 salariés. Ces attributions sont devenues caduques du fait du départ de ces salariés.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 10 avril 2009, le capital social de la Société est fixé à la somme de 1.554.058,40 euros, divisé en 15.540.584 actions de 0,10 euro de valeur nominale et de même catégorie.

Sur la base du TPI (fichier de titres au porteur identifiable) et de l'état des actionnaires au nominatif tous deux établis en date du 31 janvier 2009, la répartition du capital social et des droits de vote de la Société était la suivante :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 JANVIER 2009

Actionnaires	Nbre titres à vote simple	Nbre titres à vote double	Nbre titres total	% capital	droits de vote brut	droits de vote nets	% voix
ASSYA PARTICIPATIONS (filiale d'ASSYA CAPITAL) ¹	3 699 053	0	3 699 053	23,80%	3 699 053	3 699 053	22,88%
SPGP ²	2 196 117	0	2 196 117	14,13%	2 196 117	2 196 117	13,58%
SAS MANCO ³	1 255 631	0	1 255 631	8,08%	1 255 631	1 255 631	7,77%
Mr Peter Paul DE VRIES	591 990	0	591 990	3,81%	591 990	591 990	3,66%
Mr Michel BERJAMIN	314 387	233 507	547 894	3,53%	781 401	781 401	4,83%
Managers inscrits au nominatif	348 393	0	348 393	2,24%	348 393	348 393	2,16%
Mme Geneviève BOURLIER (SABATON)	0	255 001	255 001	1,64%	510 002	510 002	3,15%
SG CAPITAL DEVELOPMENT ⁴	75 000	129 966	204 966	1,32%	334 932	334 932	2,07%
Auto-détention	121 576	0	121 576	0,78%	121 576	0	0,00%
FCPE ARES	98 080	0	98 080	0,63%	98 080	98 080	0,61%
Autres actionnaires au porteur	5 527 783	0	5 527 783	35,57%	5 527 783	5 527 783	34,19%
Autres actionnaires au nominatif	565 386	128 714	694 100	4,47%	822 814	822 814	5,09%
TOTAL	14 793 396	747 188	15 540 584	100,00%	16 287 772	16 166 196	100,00%

¹ ASSYA PARTICIPATIONS est filiale à 99,99% de la société ASSYA CAPITAL. Cette dernière est cotée sur le marché Alternext d'Euronext Paris et est présidée par Thierry Leyne.

² Société Privée de Gestion de Patrimoine : société de gestion de portefeuille indépendante.

³ société de Managers : Mr Michel Berjamine (42%) et 13 managers (58%). Aucun autre manager ne détient plus de 10% de la SAS MANCO.

⁴ société de gestion de portefeuille du groupe Société Générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société au 31 janvier 2009.

	Situation au 31/03/2008			Situation au 31/03/2007			Situation au 31/03/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires principaux nominatifs ou ayant fait une déclaration de franchissement de seuils	8 856 569	60,2%	61,4%	5 720 777	48,2%	53,5%	2 993 974	33,4%	49,2%
ASSYA CAPITAL	3 699 053	25,1%	24,6%	1 888 375	15,9%	14,2%	-	-	-
SPGP	2 196 117	14,9%	14,6%	1 234 400	10,4%	9,3%	-	-	-
SA MANCO	1 255 631	8,5%	8,3%	-	-	-	-	-	-
Mr Maurice BOULIER	-	-	-	1 074 335	9,1%	16,1%	2 285 796	25,5%	39,0%
Mr Peter Paul DE VRIES	591 990	4,0%	3,9%	450 100	3,8%	3,4%	-	-	-
Managers ARES au nominatif	378 752	2,6%	2,5%	380 803	3,2%	2,6%	-	-	-
Mr Michel BERJAMIN	275 059	1,9%	1,8%	307 797	2,6%	2,3%	-	-	-
SG Capital Development	204 966	1,4%	2,2%	129 966	1,1%	1,9%	129 966	1,4%	2,2%
Mme Geneviève BOURLIER	255 001	1,7%	3,4%	255 001	2,2%	3,8%	255 001	2,8%	4,4%
Ensemble des fonds d'investissements 3i	-	-	-	-	-	-	218 211	2,4%	1,9%
SNVB Participations	-	-	-	-	-	-	105 000	1,2%	1,8%
FCPE	112 640	0,8%	0,7%	113 054	1,0%	0,8%	106 100	1,2%	0,9%
Autodétention	105 012	0,7%	-	8 734	0,1%	-	22 424	0,3%	-
Public	5 635 831	38,3%	37,8%	6 016 241	50,7%	45,6%	5 841 226	65,2%	49,9%
Total	14 710 052	100,0%	100,0%	11 858 806	100,0%	100,0%	8 963 724	100,0%	100,0%

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

A la connaissance de la Société, la société SPGP qui détient 2.196.117 actions de la Société, soit 14,9 % du capital social au 1^{er} février 2009 n'a pas émis le souhait d'intégrer le Conseil d'administration de la Société.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

En application de la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre des droits de vote à prendre en compte pour les déclarations de franchissement de seuil est un nombre brut qui s'élevait, au 1^{er} février 2009, à 16.287.772 (soit 16.166.196 droits de vote nets).

18.4 Contrôle exercé sur la Société par un ou plusieurs actionnaires

A la connaissance de la Société, aucun de ses actionnaires, agissant seul ou de concert, ne détient le contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord, de pacte entre des actionnaires de la Société, ni de clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société et portant sur au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la Société dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, une prise de contrôle de la Société.

18.6 Nantissement d'actions de la Société

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire au nominatif pur n'a procédé au nantissement de ces actions.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées est présenté au paragraphe 20.1.7 du présent document.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 Informations financières historiques

Les rapports de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels pour les exercices clos le 31 mars 2006, le 31 mars 2007, incluant les rapports des Commissaires aux comptes sur ces derniers figurent respectivement dans les documents de référence déposés le 14 septembre 2006 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D06-0847 et le 30 juillet 2007 sous le numéro D 07-0752, mis à disposition des actionnaires sur le site de la Société (www.ares.fr).

20.1.1 Etats financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008

I. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Actifs non courants	26 106	33 701
Ecart d'acquisition	19 542	20 647
Autres immobilisations incorporelles	1 731	3 226
Immobilisations corporelles	3 210	5 718
Titres mis en équivalence	244	91
Actifs financiers non courants	913	846
Impôts différés actif	466	3 173
Actifs courants	208 547	165 238
Actifs destinés à être cédés	-	-
Stocks	7 178	4 025
Actifs d'impôt exigibles	6 640	4 161
Clients et autres débiteurs	193 078	151 007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 651	6 045
TOTAL ACTIF	234 653	198 939

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Capitaux propres	2 609	25 995
Capital	18 688	15 066
Primes	13 378	7 143
Réserves consolidées	4 696	15 796
Résultat consolidé	-34 153	-12 010
<i>dont Part du Groupe</i>	<i>2 314</i>	<i>25 995</i>
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>295</i>	<i>0</i>
Passif	232 044	172 944
Passifs non courants	22 205	2 693
Provisions non courantes	993	1 083
Passifs financiers	21 136	1 400
Impôts différés Passif	76	210
Passifs courants	209 839	170 251
Provisions courantes	921	2 273
Dettes d'impôt exigible	8 525	7 455
Fournisseurs et autres créditeurs	109 938	89 088
Autres passifs à court terme	90 455	71 435
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	234 653	198 939

II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	329 101	411 699
Achats consommés	-227 125	-302 178
Charges de personnel	-115 509	-106 730
Charges et produits externes	161	607
Impôts & taxes	-5 560	-5 639
Dotations aux amortissements	-3 396	-3 687
Autres produits d'exploitation	15 956	814
Autres charges d'exploitation	-20 899	-1 537
Résultat opérationnel courant	-27 271	-6 651
Autres charges opérationnelles	0	-6 627
Résultat opérationnel	-27 271	-13 278
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-4 861	-3 552
Coût de l'endettement financier net	-4 861	-3 552
Charge d'impôt	1 970	-4 765
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-51	55
Résultat	-34 153	-12 010
<i>Part du groupe</i>	<i>-34 169</i>	<i>-12 010</i>
<i>Intérêts des minoritaires</i>	<i>16</i>	<i>0</i>
Résultat par action en euros	-2.58	-1.16
Résultat dilué par action en euros	-1.51	-0.87

III. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Résultat net consolidé	-34 153	-12 010
Dotations aux amortissements	2 005	3 687
Pertes de valeur	8 594	1 978
Plus ou moins value de cession	-565	-610
Charges et produits calculés liés aux stock-options	886	464
Autres charges et produits calculés	6	-47
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	51	-55
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	-23 176	-6 593
Coût de l'endettement financier net	4 861	3 552
Variation des impôts (y compris impôts différés)	1 724	-4 189
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-16 591	-7 230
Impôts versés	-560	-201
Variation des stocks	-3 153	5 398
Variation des créances clients et autres débiteurs	-42 071	11 071
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	21 068	-5 232
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-24 716	11 036
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	-41 307	3 806
Acquisitions d'immobilisations	3 745	3 824
Cessions d'immobilisations	-7 087	-1 961
Incidence des variations de périmètre	9 802	0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	6 460	1 863
Augmentation de capital en numéraire	9 857	6 029
Réductions des capitaux propres		0
Dividendes versés		0
Augmentations des dettes financières	45 677	21 225
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-7 582	-8 119
Rachats et reventes d'actions propres	-379	66
Intérêts financiers versés	-236	-176
Autres flux liés aux opérations de financement	-4 625	-3 376
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	42 712	15 649
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	25	-17 567
Variation de trésorerie (A) - (B) + (C)	-5 055	17 592
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	-5 030	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	1 651	6 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	-6 681	6 020

IV. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/06	8 963 724	11 388	4 792	15 121	31 301
Résultat au 31/03/07				-12 010	-12 010
Distribution de dividendes				0	0
Variation de capital	2 895 082	3 678	2 749		6 427
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-398		-398
Titres d'autocontrôle				66	66
Coût des paiements en actions				464	464
Variation de périmètre					0
Evaluations directes par capitaux propres				145	145
Capitaux propres au 31/03/07	11 858 806	15 066	7 143	3 786	25 995
Résultat au 31/03/08				-34 153	-34 153
Distribution de dividendes					0
Variation de capital	2 851 246	3 622	6 583		10 205
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-348		-348
Titres d'autocontrôle				-379	-379
Coût des paiements en actions (net d'IS)				886	886
Variation de périmètre				279	279
Evaluations directes par capitaux propres				124	124
Capitaux propres au 31/03/2008	14 710 052	18 688	13 378	-29 457	2 609

V. PRODUITS ET CHARGES DIRECTEMENT RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2007
Ecarts actuariels sur engagement retraite	124	145
Produits et charges directement reconnus par capitaux propres	124	145
Résultat	-34 153	-12 010
Résultat après produits & charges reconnus en capitaux propres	-34 029	-11 865

Annexe aux comptes consolidés Groupe Ares
au 31 mars 2008

I. PRINCIPES COMPTABLES

I.1 Principes comptables applicables et comparabilité des états financiers

Les comptes consolidés au 31 mars 2008 de la société GROUPE ARES ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), émises par l'IASB (International Accounting Standards Board), en application du Règlement Européen CE n°1606/2202 du 19 juillet 2002, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les comptes annuels consolidés de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité de douze mois allant du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, ont été arrêtés par les Conseil d'Administration du 9 juillet et du 5 novembre 2008.

I.2 Bases de préparation et faits marquants

Le groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Les méthodes comptables du groupe ont été appliquées de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées et uniformément au sein des différentes entités du groupe.

Afin de poursuivre sa restructuration et améliorer sa rentabilité, le groupe a, au cours de cette période :

- ✓ Réalisé la cession de son activité d'éditeur de progiciels,
- ✓ Cédé la totalité de son parc immobilier, sis à Mérignac (33) et à Villeneuve d'Ascq (59)
- ✓ Réorganisé sa force commerciale,
- ✓ Renforcé ses fonds propres, par émission de 2 773 575 actions nouvelles, assorties de 5 547 150 bons de souscription, exerçables jusqu'au 31 décembre 2008, dégageant un produit brut de 10 013 k€.

Le groupe a élaboré des prévisions de trésorerie sur la base desquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu.

I.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société GROUPE ARES sont les suivantes :

- ✓ Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle exclusif. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.
- ✓ Sont consolidées par intégration proportionnelle, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce un contrôle conjoint.
- ✓ Sont consolidées par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles GROUPE ARES exerce une influence notable dans la gestion, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au groupe alors que les filiales cédées sont exclues à compter de la date de perte de contrôle.

Les transactions intragroupes (comptes réciproques ainsi que les profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe) ont été éliminées.

I.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement engagés dans le cadre de la création de progiciels (nouveaux projets et développement de nouveaux modules) sont, conformément à la norme IAS 38, comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils remplissent les critères suivants :

- ✓ Le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- ✓ la faisabilité technique du projet est démontrée,
- ✓ le groupe a l'intention de mener son projet à terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ✓ il existe un marché sur lequel le groupe pourra vendre les solutions développées,
- ✓ il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au groupe,
- ✓ le groupe dispose des ressources nécessaires afin de mener le projet à son terme.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et d'autre part, des frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de développement sont amortis sur la durée moyenne de commercialisation prévue.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets font l'objet de test de perte de valeur pouvant aboutir, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères exposés ci-dessus sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Les logiciels, droits d'usage et de distribution acquis en pleine propriété sont immobilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur leur durée probable d'utilisation (un à trois ans).

I.5 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des sociétés consolidées et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis lors de la prise de contrôle, après affectation de l'écart de première consolidation à des éléments d'actifs incorporels ou corporels. L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Le goodwill négatif résultant d'une acquisition est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortissables mais font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests sont pratiqués chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Les goodwills sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie.

La méthode d'évaluation retenue est celle des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette évaluation est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire validé par la direction.

L'actualisation se fait sur une durée infinie à partir des éléments suivants :

- ✓ l'année 1 intègre les données budgétaires,
- ✓ les données des quatre années suivantes reposent sur le processus budgétaire du groupe et les analyses de la direction, sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché,
- ✓ un taux de croissance de 2% maximum est retenu pour le calcul de la valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu fait référence à une moyenne pondérée entre le coût de la dette et le coût des fonds propres majoré d'un coefficient de risque lié aux conditions du marché financier et à la sensibilité des SSII par rapport à ce marché.

La totalité des écarts d'acquisition figurant à l'actif du bilan a été testée selon la méthode décrite ci-dessus.

Le taux retenu pour la présente clôture est fixé à 10%.

Lorsque la valeur actuelle est jugée inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée. Les dépréciations constatées sont considérées comme définitives et ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Dans le cadre de la cession de ses activités de ventes d'infrastructure, le groupe a comparé la valeur des écarts d'acquisition et le prix de cession en cours de négociation.

Des dépréciations ont été constatées sur l'exercice pour un montant total de 8 594 k€.

I.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur

En raison de la nature des actifs détenus, l'application de l'approche par composants, conformément à l'IAS 16, n'a pas d'incidence sur les comptes du groupe.

Par ailleurs, l'analyse des durées de vie économique ne fait pas apparaître de différences significatives sur les comptes du groupe.

Les plans d'amortissements pratiqués dans les comptes individuels sont donc maintenus en consolidation. L'amortissement est fondé sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

Les biens, financés par un contrat de location financement, font l'objet d'un retraitement de consolidation afin de faire apparaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- ✓ Constructions : 20 ans
- ✓ Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- ✓ Agencements installations : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel informatique : 2 à 5 ans
- ✓ Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- ✓ Mobilier de bureau : 5 ans
- ✓ Matériel de transport : 3 à 5 ans

I.7 Contrats de location financement : le groupe est preneur

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé comme s'il s'agissait d'un achat à crédit. En contrepartie, une dette financière est reconnue au passif de ce même bilan.

Les contrats de crédit-bail mobilier concernent essentiellement des contrats liés à des matériels de transport et à du matériel informatique.

Le crédit-bail immobilier concerne uniquement un ensemble immobilier situé à Villeneuve d'Ascq. Ces opérations ont été traduites dans les comptes consolidés comme un achat à crédit. La répartition des loyers entre intérêts et capital a été faite selon les indications stipulées au contrat : remboursement en principal sur la durée du crédit-bail, avec une valeur résiduelle de 1€ ht et un taux d'intérêts TEC10 de mai 2002 + 1.05%, soit 6.31%.

Les méthodes d'amortissement et de dépréciation de ces biens sont identiques à celles retenues pour les immobilisations.

I.8 Stocks et travaux en cours

Les stocks de marchandises, constitués essentiellement de matériels micro-informatiques, sont évalués à leur coût de revient suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks ont été dépréciés, le cas échéant, afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation.

I.9 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale historique.

Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Le groupe a recours à des financements externes par l'intermédiaire de sociétés d'affacturage.

La norme IAS 39 précise les règles de décomptabilisation des actifs financiers. Les contrats ne transférant pas l'essentiel des risques attachés aux créances, le groupe a maintenu à l'actif du bilan les créances transférées et reclassé la dette nette envers le cessionnaire en concours bancaires.

Les créances clients cédées dans le cadre des contrats d'affacturage s'élèvent à 79 173 k€ au 31 mars 2008.

I.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

La société considère comme équivalents de trésorerie les placements très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur.

I.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

GROUPE ARES met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions, conformément au mandat donné par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration.

Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les opérations concernant les titres d'autocontrôle, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont valorisées à leur cours de clôture et sont enregistrées en diminution des capitaux propres.

Les résultats de cession sont imputés directement sur les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

I.12 Indemnités de départ à la retraite

Le Groupe Ares octroie à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi. Ceux-ci sont évalués conformément à IAS 19 par un actuair indépendant.

Les salariés du groupe perçoivent une indemnité de départ à la retraite fixée par la convention collective Syntec, à savoir un cinquième de mois de salaire brut par année d'ancienneté, à partir de cinq ans d'ancienneté.

Les indemnités de départ sont estimées

- ✓ sur la base du salaire prévisionnel de fin de carrière,
- ✓ pondérées par le taux de rotation du personnel calculé par tranches d'âge et par l'espérance de vie,
- ✓ actualisées sur la période restant à courir jusqu'à la fin de l'activité professionnelle du salarié.

Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations des sociétés privées.

Le montant des engagements de retraite est réévalué chaque année et comptabilisé en consolidation en "Provisions non courantes".

Le groupe applique l'amendement d'IAS 19 selon lequel les écarts actuariels (gain ou perte) résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuariels sont comptabilisés directement en capitaux propres.

I.13 Contrats de location financement : le groupe est bailleur

La société Databail exerce comme activité la location et le financement de parcs informatiques pour ses clients.

Les contrats mis en place par Databail sont à classer dans la catégorie des contrats de location financement, car ils se caractérisent par deux critères : la durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur et la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail.

En revanche, les contrats de location de courte durée et les contrats prorogés sont, quant à eux, classés en contrat de location simple.

Les contrats de location mis en place sont, soit des contrats de location refinancés, soit des contrats de location autoportés.

✓ Contrats de location refinancés

Les contrats de matériels loués sont généralement cédés à des organismes de refinancement pour un prix global, intégrant la valeur actualisée des loyers à percevoir et une valeur résiduelle.

Dans le cas des cessions triparties sans recours, les contrats de location et matériels sont cédés au financeur. Lors de ces cessions la propriété juridique des matériels et du contrat de location est transférée au financeur. Les loyers sont perçus directement par les financeurs.

Le financeur n'a aucun recours sur Databail en cas de défaillance du locataire ou de paiement tardif des loyers. Dans ces contrats de refinancement sans recours, Databail garde la possibilité de racheter en cours de vie les contrats au prix de la valeur actualisée des loyers restant à percevoir et de la valeur résiduelle contractuelle. Ainsi, malgré le fait que les risques de défaillance des locataires aient été intégralement transférés, la créance ne peut être décomptabilisée car Databail dispose de la possibilité de racheter la créance financière.

Databail a retenu le traitement comptable suivant pour les contrats de location refinancés sans recours en cas de défaillance du locataire :

Le montant de la créance financière (non décomptabilisée) correspond à l'actualisation des loyers et de la valeur résiduelle contractuelle prévue au contrat de refinancement. Le taux d'actualisation est celui du contrat de refinancement. La dette financière constatée au passif est égale à la créance financière.

Les montants des créances et des dettes comptabilisées aux titres de ces contrats sont les suivants :

NATURE	En-cours au 31/03/08	Dont VR actualisée	VR non actualisée
Matériels informatiques	28 952	955	1 159
Total		955	1159

Dans le cas des contrats de crédit-bail adossé, Databail cède les biens loués à un financeur. Le contrat mis en place entre le financeur et Databail est un contrat de crédit-bail (avec option d'achat) dans lequel Databail a la possibilité de sous-louer le matériel au locataire. Le locataire paie directement les loyers à Databail, qui paie à son tour directement le financeur. Databail garde le risque de défaillance du locataire ainsi que le risque de délais de paiement.

Traitement comptable applicable

Les contrats de crédit-bail adossé ne transfère pas la propriété juridique des droits aux cash flows de la créance. La société garde le risque de délai de paiement et de défaillance du locataire. La créance financière ne peut donc pas être sortie du bilan.

Databail a retenu les retraitements comptables suivants pour les contrats de crédit-bail adossé :

Le montant de la créance financière (non décomptabilisée) correspond à l'actualisation des loyers et de la valeur résiduelle contractuelle prévue au contrat de refinancement. Le taux d'actualisation est celui du contrat de crédit-bail. La dette financière constatée au passif est égale à la créance financière.

Les produits financiers sur la créance financière étant égaux aux charges financières sur la dette, aucun retraitement n'a été effectué dans le résultat financier.

Les montants des créances et des dettes comptabilisées aux titres de ces contrats sont les suivants :

NATURE	En-cours au 31/03/08	Dont VR actualisée	VR non actualisée
Matériels informatiques	5 284	47	52
Total		47	52

Le total des retraitements des contrats de location refinancés a conduit à la comptabilisation de créances et de dettes financières pour un total de 34 236 K€ (loyers restants à recevoir et valeurs résiduelles actualisées).

✓ Contrats de location autoportés

Les immobilisations comptabilisées dans les comptes sociaux au titre des matériels détenus sont remplacées par des créances financières conformément à la norme IAS 17.

Databail comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement autoportés et les présente comme des créances financières pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net correspond à l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat.

L'investissement brut correspond aux paiements minimaux à recevoir du preneur et de la valeur résiduelle non garantie (VRNG) revenant à Databail.

Le taux implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la VRNG égale à la somme de la juste valeur de l'actif loué et des coûts directs initiaux du bailleur.

La VRNG est la part de la valeur résiduelle de l'actif loué dont la réalisation par le bailleur n'est pas assurée par le preneur.

Ainsi, les créances financières antérieures au 1er février 2008 ont été comptabilisées en actualisant les loyers à recevoir sur la base des conditions de marché qui prévalaient au 1er février 2008. Les taux d'actualisations proviennent des grilles de taux des refinanceurs en vigueur au 1er février 2008.

Par ailleurs, dans le compte de résultat les amortissements constatés sur les immobilisations ainsi que les produits des loyers ont été substitués par les produits d'intérêts constatés sur les créances financières.

Databail n'a pas retenu de valeur résiduelle non garantie au titre des contrats de location autoportés.

Les retraitements IFRS pour les contrats de location autoportés effectués sont les suivants :

NATURE	Actif	Passif
Réserves (impact bilan d'ouverture avant ID)		133
Immobilisations corporelles	-939	
Clients et autres débiteurs	801	
Fournisseurs et autres créditeurs		-242
Résultat		-29

I.14 Provisions pour risque et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs, dont le montant peut être estimé de façon fiable. Le montant comptabilisé en provision à la clôture représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de la clôture.

I.15 Paiement en actions

La société effectue des transactions par lesquelles elle remet en paiement ses propres instruments de capitaux propres en contrepartie de services. Ces transactions peuvent concerner des membres du personnel ou des dirigeants.

Ces attributions représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le groupe.

S'il s'agit d'opérations immédiatement acquises aux bénéficiaires sans qu'aucune condition d'acquisition des droits ne soit nécessaire, le coût des services rendus est constaté en totalité en charges à la date d'octroi.

Si les instruments ne sont acquis qu'après un délai ou après une condition de performances, le coût est constaté en charges, réparti sur la période d'acquisition.

Le coût des services rendus est comptabilisé en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le coût des paiements en actions est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciée à la date d'octroi.

Pour cette évaluation le groupe applique le modèle de valorisation Black and Scholes.

I.16 Impôt sur le résultat et imposition différée

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et les impôts différés. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable. Ils sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte :

- ✓ des déficits reportables,
- ✓ des décalages temporaires existant entre le résultat fiscal et le résultat comptable,
- ✓ des retraitements retenus pour l'établissement des comptes consolidés,
- ✓ de l'élimination de l'incidence des opérations comptabilisées pour la seule application des législations fiscales.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement, est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que si ces derniers ont de fortes chances d'être récupérés.

Le groupe a utilisé au cours des deux exercices antérieurs la possibilité d'opter pour un report en arrière sur le solde des bénéficiaires non distribués et ayant donné lieu à un paiement effectif d'impôt (carry-back) pour un montant de 3 425 k€. L'excédent ayant donné lieu à la constatation d'impôt différé actif plafonné aux déficits fiscaux dégagés au 30 septembre 2006 a été annulé au cours de l'exercice au regard des difficultés rencontrées par le groupe.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés au 31 mars 2008 est de 33.33 %.

I.17 Information sectorielle

La norme IAS 14 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise en fonction de secteurs primaire et secondaire correspondant d'une part, à l'activité et d'autre part, au secteur géographique.

Le groupe ARES occupe sur le marché informatique un positionnement unique, combinant un savoir-faire complet dans le domaine des infrastructures et une expertise dans les processus métiers.

En effet, la vocation du groupe est d'accompagner ses clients dans les choix d'infrastructures les plus adaptés aux exigences de leurs applications métiers.

Pour répondre à cette problématique, le groupe s'est organisé autour des deux pôles d'activités, technologique et métier, eux-mêmes segmentés en branches.

L'information sectorielle primaire est donc déclinée selon les cinq branches d'ARES, à savoir :

- ✓ Pôle Technologique
 - ◆ Systèmes & Réseaux

- ♦ Infogérance & Hébergement
- ♦ Architecture & Infrastructures
- ✓ Pôle Métier
- ♦ Etudes & Développement
- ♦ Solution Progiciels

Les informations communiquées par secteur d'activité se rapportent uniquement aux éléments opérationnels du bilan et du compte de résultat :

- ✓ Chiffre d'affaires,
- ✓ Résultat opérationnel,
- ✓ Ecart d'acquisition,
- ✓ Frais de développement.

En effet, Ares a adopté une gestion centralisée de ses actifs et de ses passifs, ainsi que de sa fiscalité ; les éléments correspondants du bilan et du compte de résultat ne sont pas affectés aux différents secteurs d'activité.

Compte tenu de la répartition géographique de sa clientèle, essentiellement concentrée sur le territoire national, le groupe n'a pas déterminé de secteur secondaire répondant aux définitions de la norme IAS 14.9.

I.18 Reconnaissance des produits

Pour les conditions de reconnaissance du revenu, le groupe se réfère à la norme IAS 18.

- ✓ Pour les produits relatifs à la vente de biens, la comptabilisation de la vente a lieu à la date à laquelle le vendeur transfère à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien.
- ✓ Les prestations de services sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement.

Le groupe ARES comptabilise la totalité des opérations de maintenance CISCO à la facturation, tant pour les achats des droits à maintenance nés des "fees CISCO", que pour les ventes.

I.19 Calcul du résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions pendant l'exercice.

Le calcul du résultat dilué est effectué en divisant le résultat par le cumul du nombre moyen pondéré d'actions en tenant compte du nombre d'actions qui aurait résulté de l'exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions à la clôture.

Les titres d'autocontrôle étant portés en déduction des capitaux propres, ces titres sont exclus du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

I.20 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- ✓ L'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- ✓ Les impôts différés,
- ✓ Les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- ✓ La valorisation des paiements en actions.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1 Evolution du périmètre de consolidation

Acquisition de la période :

Le 31 janvier 2008, la société ARES a acquis 100% des actions des sociétés ADEQUAT et DATABAIL, détenant elles-mêmes les filiales ADELUX (51%), SOS RESTORE (100%), GD.COM (100%) et BROKE SYSTEMS (20%).

Variations des pourcentages d'intérêts :

En juin 2007, la société ARES a acquis l'intégralité du capital social de la société SELECTIS, dont elle détenait 10%.

En juillet 2007, la participation de la société ARES dans le capital de la société ARES MAGHREB est passée de 20 à 34%, par le rachat de 2 800 actions complémentaires.

Restructurations internes

Les actionnaires de la société ARAIX ont procédé à sa liquidation en date du 31 mars 2008.

II.2 Liste des sociétés consolidées au 31 mars 2008

Toutes les sociétés consolidées au sein du groupe GROUPE ARES sont des sociétés françaises, à l'exception des sociétés

- ✓ DESCASOFT et ACSL de droit belge,
- ✓ ARES Luxembourg de droit luxembourgeois,
- ✓ ARES MAGHREB de droit algérien.

SOCETES CONSOLIDEES	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de Consolidation	Intégration fiscale
GRUPE ARES		Société-mère	I.G	OUI
ARES	100 %	100 %	I.G	OUI
ADEQUAT	100 %	100 %	I.G	NON
ADELUX	51 %	51 %	I.G	NON
ARES INFOGERANCE	100 %	100 %	I.G	OUI
ARES Luxembourg	100 %	100 %	I.G	NON
CYBERWARE	100 %	100 %	I.G	OUI
DATABAIL	100 %	100 %	I.G	NON
DCV	100 %	100 %	I.G	OUI
DESCASOFT	100 %	100 %	I.G	NON
EUROGIS CONSEIL	100 %	100 %	I.G	OUI
GD.COM	100%	100%	I.G	NON
INFORDI	100 %	100 %	I.G	OUI
SOS RESTORE	100 %	100 %	I.G	NON
SPACEBEL MEDICAL	100 %	100 %	I.G	OUI
SELECTIS	100 %	100 %	I.G	NON
STYLUS	100 %	100 %	I.G	OUI
ARES MAGHREB	34%	34 %	M.E.E	NON
ACSL	31.25%	31.25%	M.E.E	NON

I.G. : Intégration Globale

M.E.E. : Mise en équivalence

II.3 Sociétés non consolidées

SOCIETES NON CONSOLIDEES	% Contrôle	Valeur brute des titres	Valeur nette titres
BROKE SYSTEMS	20.00%	50	50
ARES MAROC	49.00%	18	18
ARES WECA	20.00%	50	0
Total		118	68

III. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 Ecarts d'acquisition

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	32 828	-	322	7 707		40 213
Total	32 828	-	322	7 707	-	40 213

DEPRECIATION	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	12 181	8 594	104			20 671
Total	12 181	8 594	104	-	-	20 671

VALEURS NETTES	A l'ouverture	A la clôture
Ecart d'acquisition	20 647	19 542
Total	20 647	19 542

III.2 Autres immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	3 625	1 351	2 927	27		2 076
Concessions, brevets	1 862	60		1 141		3 063
Total	5 487	1 411	2 927	1 168	-	5 139

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	694	836	639	24		915
Concessions, brevets	1 567	123		803		2 493
Total	2 261	959	639	827	-	3 408

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Frais de développement	2 931					1 161
Concessions, brevets	295					570
Total	3 226					1 731

III.3 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Terrains	422		422			-
Constructions	2 886		2 886			-
Matériels & outillage	345			5		350
Autres immo, corporelles	14 504	3 527	9 079	1 956		10 908
Total	18 157	3 527	12 387	1 961	-	11 258

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Terrains	-					-
Constructions	897	122	1 019			-
Matériels & outillage	344	1		4		349
Autres immo, corporelles	11 198	2 314	7 216	1 403		7 699
Total	12 439	2 437	8 235	1 407	-	8 048

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Terrains	422					-
Constructions	1 989					-
Matériels & outillage	1					1
Autres immo, corporelles	3 306					3 209
Total	5 718					3 210

III.4 Titres mis en équivalence

ACSL et ARES MAGHREB sont consolidées par mise en équivalence.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la fraction des capitaux propres à laquelle ils équivalent dans la société émettrice.

TITRES MIS EN EQUIVALENCE	% GROUPE	100%
Capitaux propres	244	736
Situation nette	244	736
Valeur brute des titres	369	
Provision sur titres à l'ouverture	-74	
Résultat des sociétés mises en équivalence	-51	
Titres mis en équivalence	244	

III.5 Actifs financiers non courants

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	190	182		50 -	304	118
Autres titres immobilisés	11			-	11	-
Dépôts et cautionnement	645	107	79	172		845
Total	846	289	79	222 -	315	963

PROVISIONS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Reprises	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	-	50				50
Autres titres immobilisés	-					-
Dépôts et cautionnements	-					-
Total	-	50	-	-	-	50

VALEURS NETTES	A l'ouverture	A la clôture
Titres non consolidés	190	68
Autres titres immobilisés	11	-
Dépôts et cautionnements	645	845
Total	846	913

III.6 Impôts différés actif non courants

IMPOTS DIFFERES ACTIF	31/03/2008	31/03/2007
Reports fiscaux déficitaires	-	2 558
Différences temporaires	107	173
Retraitements de consolidation	359	442
Total	466	3 173

III.7 Stocks

STOCKS	31/03/2008	31/03/2007
Stocks de marchandises	9 398	5 888
Dépréciation des stocks	-2 220	-1 863
Total net	7 178	4 025

III.8 Actifs d'impôt exigibles

ACTIFS D'IMPOT EXIGIBLES	31/03/2008	31/03/2007
Impôt sur les bénéfices	4 312	3 449
TVA	2 328	712
Total	6 640	4 161

III.9 Clients et autres débiteurs

	31/03/2008	31/03/2007
CREANCES CLIENTS		
Clients	159 172	120 970
Clients - Effets à recevoir	67	489
Clients douteux	918	521
Clients - Factures à établir	14 011	16 395
Total brut	174 168	138 375
Dépréciation des créances clients	1 777	1 922
Total net	172 391	136 453

	31/03/2008	31/03/2007
AUTRES DEBITEURS		
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	4 415	5 978
Fournisseurs débiteurs	298	190
Personnel & organismes sociaux	299	225
Autres débiteurs divers	4 503	225
Charges constatées d'avance	14 229	7 936
Total brut	23 744	14 554
Dépréciation des autres créances	3 057	-
Total net	20 687	14 554

III.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/03/2008	31/03/2007
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Actifs disponibles à la vente	28	-
Disponibilités	1 623	6 045
Total	1 651	6 045

III.11 Provisions

PROVISIONS NON COURANTES	A l'ouverture	Dotations	Variation Périmètre	Autres variations	A la clôture
Avantages au personnel à long terme	1 083	6	90 -	186	993
Total	1 083	6	90 -	186	993

PROVISIONS COURANTES	A l'ouverture	Dotations	Reprises	Varriation Périmètre	A la clôture
Provisions pour litiges	880	544	811	88	701
Provisions pour pertes à terminaison	229	12	229		12
Provisions pour restructuration	1 164		956		208
Total	2 273	556	1 996	88	921

III.12 Passifs financiers non courants et courants

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	A la clôture
Emprunts à taux fixe auprès des ets de crédit	650		650	2	2
Emprunts issus du crédit-bail immobilier	1 588		1 588		-
Emprunts issus des locations financement	2 748	2 189	2 814	34 236	36 359
Comptes bloqués de participation	1 620		909		711
Concours bancaires	6 020		754	1 415	6 681
Comptes courants d'actionnaires	6		2		4
Financement affacturage	60 203		1 619	9 250	67 834
Total	72 835	2 189	8 336	44 903	111 591

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	31/03/2008	COURANT		NON COURANT	
		A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts à taux fixe auprès des ets de crédit	2	2			
Emprunts issus des locations financement	36 359	15 223	21 136		
Comptes bloqués de participation	711	711			
Concours bancaires	6 681	6 681			
Comptes courants d'actionnaires	4	4			
Financement affacturage	67 834	67 834			
Total	111 591	90 455	21 136		-

III.13 Impôts différés passif non courants

IMPOTS DIFFERES PASSIF	31/03/2008	31/03/2007
Elimination provision avance intra-groupe	-	165
Retraitements de consolidation	76	45
Total	76	210

III.14 Dettes d'impôts

DETTES D'IMPOTS	31/03/2008	31/03/2007
Impôt sur les bénéfices	37	23
TVA	6 705	5 821
Autres impôts à payer	1 783	1 611
Total	8 525	7 455

III.15 Fournisseurs et autres créditeurs

DETTES FOURNISSEURS	31/03/2008	31/03/2007
Fournisseurs	48 529	49 827
Factures à recevoir	13 101	3 882
Effets à payer	265	285
Total	61 895	53 994

AUTRES CREDITEURS	31/03/2008	31/03/2007
Personnel & comptes rattachés	8 168	7 777
Organismes sociaux	12 950	13 076
Dettes sociales	21 118	20 853
Clients - Avoirs à établir	3 001	1 535
Clients créditeurs	2 143	2 134
Clients créditeurs pour INMAC	-	27
Autres créditeurs divers	7 427	235
Autres créditeurs pour INMAC	-	19
Produits constatés d'avance	14 354	10 291
Autres dettes	26 925	14 241
Total	48 043	35 094

III.16 Information sectorielle

POLE METIERS	SIS	ITS	RMS	SA	TOTAL
Chiffre d'affaires	184 600	77 700	33 200	33 500	329 000
Résultat opérationnel courant	- 19 800	- 1 900	- 700	- 4 800	- 27 200
<i>dont Dépréciation écarts d'acquisition et fonds de commerce</i>	- 8 054	- 195	-	- 345	- 8 594
Ecart d'acquisition net	2 853	13 391	1 199	2 099	19 542
Frais de développement net	-	-	-	915	915

III.17 Charges et produits d'exploitation

	31/03/2008	31/03/2007
ACHATS CONSOMMES		
Achats	200 305	270 120
Variation de stocks	-410	5 990
Escomptes obtenus des fournisseurs	-222	-549
Autres achats & charges externes	27 452	26 617
Total	227 125	302 178

	31/03/2008	31/03/2007
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	77 576	71 587
Paiement en actions	1 330	696
Charges sociales	36 668	34 477
Participation des salariés	-71	17
Provisions pour avantages au personnel à long terme	6	-47
Total	115 509	106 730

	31/03/2008	31/03/2007
CHARGES ET PRODUITS EXTERNES		
Redevances brevet licences	0	0
Jetons de presence	72	25
Autres charges et produits divers de gestion	-233	-632
Total	-161	-607

	31/03/2008	31/03/2007
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
Dotations amortissements des immobilisations incorporelles	959	737
Dotations amortissements des immobilisations corporelles	2 437	2 950
Total	3 396	3 687

	31/03/2008	31/03/2007
AUTRES PRODUITS D' EXPLOITATION		
Produits sur cession d'immobilisations	7 904	674
Autres produits	7 409	140
Pertes à terminaison	217	-
Dépréciation des comptes clients	426	-
Total	15 956	814

	31/03/2008	31/03/2007
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Valeurs nettes des immobilisations cédées	7 339	414
Autres charges	1 918	105
Dépréciation des comptes clients	-	789
Pertes à terminaison	-	229
Dépréciation des écarts d'acquisition	8 594	-
Dépréciation des autres débiteurs	3 048	-
Total	20 899	1 537

III.18 Coût de l'endettement financier brut

COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	31/03/2008	31/03/2007
Produits financiers	167	214
Revenus des créances commerciales	37	51
Dividendes reçus	7	26
Autres produits financiers	123	137
Charges financières	5 028	3 766
Intérêts sur emprunts	236	176
Intérêts sur comptes d'affacturage	3 368	2 267
Frais de banques	338	528
Intérêts des dettes commerciales	461	440
Intérêts sur la participation des salariés	40	70
Pertes de change	535	285
Dépréciation des titres non consolidés	50	0
Total	-4 861	-3 552

III.19 Charge d'impôt

PREUVE D'IMPOT	MONTANT
Résultat net consolidé	-34 153
Dépréciation des écarts d'acquisition	8 594
Charge d'impôt consolidée (exigible et différée)	1 970
Résultat consolidé avant impôt	-23 589
<i>Taux théorique (taux courant applicable société mère)</i>	<i>33.33%</i>
Charge fiscale théorique	-7 862
Retenues à la source - Conventions fiscales internationales	4
Crédits d'impôt	-139
Plus ou moins-value à long terme à LT	-426
Effet positif - intégration fiscale	-239
Pertes fiscales non activées	7 067
Annulation des IDA sur déficits fiscaux antérieurs	2 738
Dépréciation non déductible	1 016
Résultat directement sur capitaux propres	-57
Frais d'émission directement sur les capitaux propres	-180
Impact contrôle fiscal - Décalages temporaires	-170
Divers	-17
Différences permanentes	235
Charge fiscale réelle	1 970
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>-8.35%</i>

Compte tenu des pertes dégagées par la direction et des perspectives en cours, le groupe a décidé de cesser l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux constatés au cours des exercices précédents et des exercices en cours. Les déficits fiscaux non activés du fait de l'application de règle de prudence s'analysent de la façon suivante :

IMPOTS DIFFERES	EX EN COURS	EX ANTERIEURS	BASE
Reportis fiscaux déficitaires - Régime d'intégration fiscale	6 732	3 571	30 910
Impact positif du régime d'intégration fiscale	239	-	717
Reportis fiscaux déficitaires - Autres	96	-	289
Total	7 067	3 571	31 916

La charge d'impôts comptabilisée s'analyse de la façon suivante :

PRODUIT D'IMPOTS	TOTAL
Retenue à la source à l'étranger	4
Economie d'impôt après entrée dans groupe	-300
Impôts dus sur bénéfices	37
Imposition différée	2 368
Crédits d'impôt	-139
Total	1 970

IV. INFORMATIONS HORS BILAN

IV.1 Rémunération des dirigeants

REMUNERATIONS VERSEES	Administrateurs	Directeurs Généraux
Salaires bruts	652	(*)
Jetons de présence	72	(*)
Instruments de capitaux propres	407	(*)
Provision pour avantages au personnel à long terme	2	(*)
Autres	0	(*)
Total	1 133	

(*) L'information sur la rémunération globale allouée aux directeurs généraux, titulaires d'un mandat d'administrateur, est incluse dans les rémunérations brutes versées aux administrateurs car elle conduirait à faire état de rémunération individuelle.

IV.2 Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN	31/03/2008	31/03/2007
Effectif	1 939	1 931
Total	1 939	1 931

IV.3 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS RECUS	31/03/2008	31/03/2007
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord	30 000	-
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole	15 000	-
Garantie de couverture de taux auprès du LCL	-	10 000
Total	60 000	25 000

ENGAGEMENTS DONNES	31/03/2008	31/03/2007
Nantissement au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	3 700	3 700
Hypothèque sur un immeuble sis à Mérignac	-	650
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord	30 000	-
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole	15 000	-
Garantie de couverture de taux auprès du LCL	-	10 000
Caution donnée à IBM dans le cadre du Contrat GOLD	5 000	5 000
Nantissement au profit d'IBM du droit d'exploitation des logiciels ARCOLE RESSOURCES HUMAINES, COMPTABILITE et GESTION DU TEMPS	0	5 000
Caution auprès d'IBM	6 800	-
Nantissement auprès d'IBM de la créance de Carry-Back	3 300	-
Garantie à 1ère demande auprès de la Société Générale sur complément de prix	3 120	-
Garantie à 1ère demande auprès du Crédit Agricole sur complément de prix	3 380	-
Nantissement des titres Adequat et Databail au profit des la SG et de CA	6 500	-
Nantissement de second rang au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	1 811	-
Caution auprès de la Société Générale (cartes d'essence TOTAL)	19	43
Caution auprès de la Société Générale (loyers)	29	29
Caution auprès de la Société Générale (retenue de garantie des clients)	432	544
Contre-garantie Société Générale pour ARES MAROC	250	250
Garantie à 1ère demande auprès du CA sur les loyers Issy les Moulineaux	208	-
Suretés données à IBM sur les produits en cours de transfert de propriété	2 825	2 388
Total	97 374	42 604

IV.4 Stock-options

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de décembre 2006, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2006, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article 242-12 1°,a) du décret du 23 mars 1967 qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.276 €

Valeur de l'action ex droit = 2.551€

Valeur de l'action droit attaché = 2.827 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial – $\frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})}{\text{Valeur de l'action droit attaché}}$

Nombre d'action réajusté =

$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$

✓ Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de novembre 2007, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article R 228-91-1 a) du Code de commerce qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.579 €

Valeur de l'action ex droit = 4.187 €

Valeur de l'action droit attaché = 4.766 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial - $\frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})}{\text{Valeur de l'action ex droit}}$

Nombre d'action réajusté =

$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

PLAN	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	06/04/01	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	05/04/08	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	105	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	8.00	6.80	3.45	4.32	2.87	3.66
Titres attribués	151 950	30 000	200 000	15 000	150 000	156 000
Options levées	-	-	-	-	-	-
Options perdues (*)	78 200	1 000	113 280	9 000	30 000	
Titres avant aug.de capital 2006	73 750	29 000	86 720	6 000	120 000	NA
Nombre d'action réajusté	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	7.22	6.14	3.11	3.90	2.59	
Titres après aug. de capital 2006	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	NA
Options levées				1 200	2 217	
Options perdues (*)	22 382	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
Titres avant aug.de capital 2007	59 336	18 825	62 404	3 323	100 835	148 000
Nombre d'action réajusté	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	6.22	5.29	2.68	3.36	2.23	3.15
Titres après aug. de capital 2007	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Options levées			6 036		2 575	
Options perdues (*)	15 182	2 895	9 052		23 169	15 106
Dilution potentielle	53 751	18 974	57 333	3 859	91 393	156 864

Les plans N°1 et N°2 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents

(*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

IV.5 Emission de Bons de Souscription d'Actions nouvelles (BSA)

✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 444 652 actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions (BSA)

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 18 décembre 2006 au 17 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de novembre 2007, un BSA permet de souscrire 1,14 action nouvelle.

L'ajustement des droits a été calculé de la façon suivante : (Valeur de l'action ex droit de souscription + valeur du droit) / Valeur de l'action ex droit de souscription

✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 et le Directeur Général en date du 2 octobre 2007 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 773 575 actions assorties chacune de deux bons de souscription d'actions (BSA), soit 5 547 150 BSA.

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 12 novembre 2007 au 31 décembre 2008.

BSA en circulation	Augmentation Capital Déc 06	Augmentation Capital Nov 07	TOTAL
Emission	2 444 652	5 547 150	7 991 802
BSA exercés au cours des exercices antérieurs	-450 430	0	-450 430
BSA exercés au cours de l'exercice	-47 081	-15 408	-62 489
BSA en cours à la clôture de l'exercice	1 947 141	5 531 742	7 478 883
Dilution potentielle en nombre d'actions	2 219 741	5 531 742	7 751 483

IV.6 Résultat par action

	31/03/2008	31/03/2007
Résultat - (en kiloeuros)	-34 153	-12 010
Nombre moyen pondéré d'actions	13 227 556	10 395 686
Résultat en euros par action	-2.58	-1.16
Ajustement pour effet dilutif des stock-options	382 174	451 117
Ajustement pour effet dilutif des BSA	7 751 483	1 994 222
Ajustement pour effet dilutif des actions gratuites	1 296 372	896 372
Résultat dilué en euros par action	-1.51	-0.87

IV.7 Informations concernant le risque financier

Le groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- ✓ risque de crédit
- ✓ risque de liquidité
- ✓ risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

La politique de gestion des risques du groupe a pour objectif

- ✓ d'identifier et d'analyser les risques auxquels le groupe doit faire face,
- ✓ de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre,
- ✓ de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles et la concentration des clients.

La répartition équilibrée du portefeuille place le groupe en situation de faible dépendance à l'égard d'un client particulier.

La direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de livraison et de paiement usuelles dans le groupe. Pour ce faire, le groupe a recours à des notations externes. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leur commande.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'un cas d'impayé, le groupe dispose d'une sûreté.

Le groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent, d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques individualisés, d'autre part à des pertes encourues, reposant sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs similaires.

Quant aux titres de placements, le groupe limite son risque par la faiblesse de ces investissements, mais aussi en investissant uniquement dans des titres liquides.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du groupe.

Pour financer ses besoins d'exploitation, le groupe dispose des ressources suivantes :

- ✓ une ligne d'affacturage utilisée, sur laquelle est cédée la quasi-totalité du chiffre d'affaires, à un coût d'utilisation annuel moyen de Euribor 3 mois + 0.70% (hors commission d'affacturage),
- ✓ 3,850 M€ de facilité de caisse, qui porte intérêts au taux EONIA + 1,5 et garantie à hauteur de 3,7 M€ sur le compte de garantie EUROFACTOR.

Risque de marché : Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité/risque.

Les activités du groupe sont communément effectuées en euros, à l'exception principale des ventes export en USD pour 14,11 M\$ et des achats réalisés avec le fournisseur CISCO pour 24,30 M\$. Par conséquent, l'exposition au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et la maturité des opérations du change est liée au cycle normal d'exploitation.

ETAT DES POSITIONS DU GROUPE FACE AU RISQUE DE CHANGE		
(en kdevises)		
	USD	GBP
Clients et autres débiteurs	7 122	4
Fournisseurs et autres créditeurs	3 916	
Hors bilan	-	-
Achats à terme	-	-

	MONTANT	DATE DEBUT	DATE ECHEANCE	TAUX
Garantie de taux Crédit du Nord	15 000	25/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%
Garantie de taux Crédit du Nord	15 000	21/12/07	22/6/09	Euribor 3M / 4,285%
Garantie de taux Société Générale	15 000	21/6/07	25/6/09	Euribor 3M / 5%
Garantie de taux Crédit Agricole	15 000	21/12/07	22/6/09	Euribor 3M / 4,34%

V. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Face à ses difficultés financières, la société ARES a été contrainte de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008. Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a décidé de placer la société en redressement judiciaire et a ouvert une période d'observation de six mois.

Le 8 septembre 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a validé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 21 janvier 2009.

Groupe ARES a poursuivi son processus de cessions de la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) visant à se recentrer sur ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée : ITS (IT Services), SIT (systèmes d'informations techniques) et ISA (intégration de solutions applicatives).

Ainsi, en date du 21 juillet 2008, la société a cédé :

- ✓ les activités de vente d'infrastructures sur la région Ile de France, comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis à la société SCC. Cette cession concerne 125 salariés
- ✓ les activités de vente d'infrastructures sur les régions Centre, Est, Méditerranée, Languedoc, Lorraine, Nord, Normandie, Ouest et Rhône-Alpes à la société CHEOPS Technology. Cette cession concerne 237 salariés.

Le 30 septembre 2008, la société a cédé le Pôle RMS, fonds de commerce des activités Réseaux, Mobilité & Sécurité, comprenant les activités d'expertise, d'intégration, de maintenance et de services associés. Ce pôle d'activités est cédé à INEO. Cette cession concerne 106 salariés.

Courant octobre 2008, la société a finalisé les cessions de :

- ✓ la société Adéquat, spécialisée dans les ventes d'infrastructures informatiques en environnement IBM, à la société D.FI à l'issue d'une courte période de location-gérance. Cette cession concerne 108 salariés.
- ✓ la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques, à la société ECONOCOM. Cette cession concerne 18 salariés.

Après avoir mené à bien ces différentes opérations de cessions en quelques mois, le Groupe ARES poursuit ses efforts de productivité et de réduction des coûts.

La Direction du Groupe se concentre sur la mise en place d'une solution qui permettra de sortir de cette situation au plus vite, en privilégiant la mise en place d'un plan de continuation sur le nouveau périmètre. Ce nouveau plan de continuation contient des prévisions de trésorerie qui ont permis au conseil d'administration du Groupe de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation. Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si celles-ci venaient à être modifiées, l'application de ce principe pourrait s'avérer inappropriée.

20.1.2 *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Ares S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. *Opinion sur les comptes consolidés*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Evénements post-clôture » qui expose la raison pour laquelle le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes.

2. *Justification des appréciations*

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note I.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note I.5 donne une information appropriée.
- La note I.9 de l'annexe aux comptes consolidés expose la méthode comptable relative aux créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable visée ci-dessus et des informations

fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. *Vérification spécifique*

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 3 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PRAXOR AUDIT

Grégoire MENO
Associé

Bernard MAILLET
Associé

20.1.3 Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008

Montants exprimés en Euros -

I. BILAN AU 31 MARS 2008

BILAN – ACTIF	31/03/08			31/03/07
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	17.109.230	17.109.230	-	17.109.230
Actif immobilisé	17.109.230	17.109.230	-	17.109.230
Stocks et travaux en cours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	879.585	-	879.585	760.923
Autres créances	19.805.691	-	19.805.691	10.305.772
Valeurs mobilières de placement	252.605	-	252.605	-
Disponibilités	125.598	-	125.598	3.300
Charges constatées d'avance	18.956	-	18.956	38.299
Actif circulant	21.082.435	-	21.082.435	11.108.293
TOTAL ACTIF	38.191.665	17.109.230	21.082.435	28.217.523

BILAN – PASSIF	31/03/08	31/03/07
Capital social	18.687.775	15.065.528
Prime d'émission	13.378.409	7.143.546
Réserve légale	735.000	631.000
Réserves indisponibles	1.829.575	1.138.759
Report à nouveau	2.149.824	871.792
Résultat de l'exercice	(17.131.163)	2.072.848
Capitaux propres	19.649.420	26.923.473
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes financières	1.023.643	766.287
Fournisseurs et comptes rattachés	179.275	375.918
Dettes fiscales et sociales	230.097	151.491
Autres dettes		354
Dettes d'exploitation	409.372	527.763
TOTAL PASSIF	21.082.435	28.217.523

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2008

COMPTE DE RESULTAT	31/03/08	31/03/07
Chiffre d'affaires	974.662	1.154.840
Autres produits d'exploitation	3	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	521.960	596.456
Produits d'exploitation	1.496.625	1.751.296
Achats consommés	-	-
Autres achats et charges externes	-939.254	-1.013.890
Charges de personnel	-639.863	-1.092.184
Impôts et taxes	-128.270	-18.617
Autres charges d'exploitation	-72.501	-25.474
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Charges d'exploitation	(1.779.888)	-2.150.166
Résultat d'exploitation	(283.263)	(398.870)
Quote-part de résultat sur opérations en commun	25	27.410
Résultat financier	(16.721.160)	47.015
Résultat exceptionnel	(191.849)	552
Impôt sur les sociétés	65.084	2.396.741
RESULTAT NET	(17.131.163)	2.072.848

Annexe aux comptes annuels Groupe Ares
au 31 mars 2008

Les comptes annuels de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité allant du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société en date du 9 juillet 2008.

I. PRINCIPES COMPTABLES

Afin de poursuivre sa restructuration et améliorer sa rentabilité, le groupe a au cours de cette période :

- Réalisé la cession de son activité d'éditeur de progiciel
- Cédé la totalité de son parc immobilier
- Réorganiser sa force commerciale
- Renforcé ses fonds propres, par émission de 2 773 575 actions nouvelles, assorties de 5 547 150 bons de souscription, exerçables jusqu'au 31/12/2008 dégageant un produit brut de 10 012 606 euros

Dans cette perspective, les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I.1 Principes particuliers applicables aux comptes annuels au 31 mars 2008

Néant

I.2 Immobilisations financières

Les titres de participations sont portés à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Ils sont éventuellement dépréciés lorsque le montant des titres est supérieur à la quote-part de situation nette de la participation ou à leur valeur économique.

I.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les actions propres cotées et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

I.4 Evènements significatifs de l'exercice

II. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

II.1 Immobilisations financières

Les variations d'immobilisations financières s'analysent de la manière suivante :

VALEURS BRUTES		01/04/07	Augmentation	Diminution	31/03/08
Titres de participation	de	17.109.230	-	-	17.109.230
Total		17.109.230	-	-	17.109.230

PROVISIONS		01/04/07	Dotations	Reprises	31/03/08
Titres de participation	de	-	17.109.230	-	17.109.230
Total		-	17.109.230	-	17.109.230

VALEURS NETTES		01/04/07			31/03/08
Titres de participation	de	17.109.230	-		-
Total		17.109.230	-		-

Les titres de participation sont constitués de la participation à 100% de la SA ARES (6.566.994 actions détenues sur un nombre total de 6.567.000).

II.2 Créances d'exploitation

L'état des créances au 31 mars 2008 se décompose ainsi :

ETAT DES CREANCES	Solde brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	879.584	879.584	-
Autres Créances	19.805.691	16.380.706	3.424.985
Total	20.685.275	17.260.290	3.424.985

Les créances à plus d'un an sont constituées uniquement par la créance d'impôt née du report en arrière des déficits.

Les créances clients s'analysent comme suit :

CREANCES CLIENTS	31/03/08	31/03/07
Clients	590.638	695.231
Clients – Factures à établir	288.947	65.692
Total	879.585	760.923

Les autres créances et les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

AUTRES CREANCES	31/03/08	31/03/07
Avoirs à recevoir	-	452
Personnel	348	-
Organismes sociaux	5.501	10.345
Comptes courants Groupe	16.069.750	6.287.500
Groupe – Intégration fiscale	239.070	247.625
Etat- impôt sur les bénéfices (1)	3.469.425	3.448.985
TVA déductible	21.597	70.316
Contrat de liquidité	-	240.549
Total	19.805.691	10.305.772

(1) Dont 3.424.985 euros correspondant à la créance du report en arrière du déficit fiscal

COMPTES DE REGULARISATION	31/03/08	31/03/07
Charges constatées d'avance	18.956	38.299
Total	18.956	38.299

II.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	31/03/08	31/03/07
Actions propres	252.605	-
Autres	-	-
Total brut	252.605	-
Provisions pour dépréciation	-	-
Total net	252.605	-

II.4 Capitaux propres

Les variations de capitaux propres du groupe s'analysent de la manière suivante :

CAPITAUX PROPRES	01/04/07	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Autres	31/03/08
Capital social	15.065.528	-	3.622.247	-	18.687.775
Prime d'émission	7.143.546	-	6.582.837	- 347 974	13.378.409
Réserve légale	631.000	104.000	-	-	735.000
Réserves indisponibles	1.138.759	-	-	690.816	1.829.575
Report à nouveau	871.792	1.968.848	-	- 690.816	2.149.824
Résultat de l'exercice	2.072.848	-	-	- 17.131.163	- 17.131.163
		2.072.848			
Total	26.923.473	-	10.205.084	- 17.479.137	19.649.420

Les autres variations de capitaux propres correspondent aux frais liés à l'augmentation de capital, imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 347 974 euros, à la constitution d'une réserve indisponible pour la libération d'actions gratuites décidée par le conseil d'administration du 30 janvier 2008 et à l'ajustement des actions gratuites attribuées en décembre 2006 pour un montant total de 690 816 euros.

II.5 Composition du capital social

CAPITAL SOCIAL	Quantité	Montant en Euros
Actions composant le capital social au début de l'exercice	11.858.806	15.065.528
Actions émises pendant l'exercice	2.773.575	3.523.573
Stock options exercés au cours de l'exercice	12.028	15.280
BSA exercés pendant l'exercice	65.643	83.394
Actions composant le capital social à la clôture	14.710.052	18.687.775

II.6 Emprunts et dettes financières

Les variations des emprunts et dettes financières s'analysent de la manière suivante :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	01/04/07	Augmentation	Diminution	31/03/08
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Concours bancaires	43.387	121.815	-	165.202
Comptes courants Groupe	722.900	-	-	722.900
Comptes courants Groupe – Intégration fiscale	-	135.541	-	135.541
<i>Intérêts courus sur emprunts et dettes financières</i>	-	-	-	-
Total	766.287	257.356	-	1.023.643

L'état des emprunts et dettes financières au 31 mars 2008 se décompose ainsi :

ETAT DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31/03/08	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Concours bancaires	165.202	165.202	-	-
Comptes courants Groupe	722.900	722.900	-	-
Comptes courants Groupe – Intégration fiscale	135.541	135.541	-	-
<i>Intérêts courus sur emprunts et dettes financières</i>	-	-	-	-
Total	1.023.643	1.023.643	-	-

II.7 Dettes d'exploitation

L'état des dettes d'exploitation au 31 mars 2008 se décompose ainsi :

ETAT DES DETTES	Solde	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Dettes fournisseurs	179.275	179.275	-
Dettes fiscales et sociales	230.097	230.097	-
Total	409.372	409.372	-

Les dettes fournisseurs s'analysent comme suit :

DETTES FOURNISSEURS	31/03/08	31/03/07
Fournisseurs	59.232	166.477
Factures à recevoir	120.043	209.441
Total	179.275	375.918

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

DETTES FISCALES ET SOCIALES	31/03/08	31/03/07
Personnel	288	-
Personnel – Charges à payer	17.375	73.122
Organismes sociaux	83.568	48.164
Organismes sociaux- Charges à payer	7.869	25.436
Impôt sur les bénéfices	-	-
TVA à décaisser	8.445	-
TVA collectée	2.628	-
Autres charges à payer	109.924	4.769
Total	230.097	151.491

II.8 Charges d'exploitation

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	31/03/08	31/03/07
Fournitures administratives	100	-
Locations immobilières	35.898	35.898
Locations mobilier et matériel	2.348	3.182
Locations véhicules	35.511	26.339
Entretien réparation des véhicules	894	44
Assurances diverses	6.765	6.739
Honoraires	678.331	795.609
Frais d'actes et contentieux	13.632	1.247
Publicité et relations publiques	73.577	62.573
Voyages et déplacements	23.593	17.603
Carburant	27.263	5.910
Frais de mission et réception	31.533	31.685
Frais postaux et télécommunications	4.657	9.104
Frais et commissions bancaires	5.152	17.957
Total	939.254	1.013.890

CHARGES DE PERSONNEL	31/03/08	31/03/07
Salaires	474.478	660.062
Charges sociales	164.991	240.259
Autres charges de personnel	394	191.863
Total	639 863	1.092.184

IMPOTS ET TAXES	31/03/08	31/03/07
Taxe d'apprentissage	3.627	4.495
Formation professionnelle	3.687	4.091
Taxe professionnelle	4.629	210
Taxe sur les véhicules	9.514	4.200
Imposition forfaitaire annuelle	3.305	946
Droits d'enregistrement	500	2.750
ORGANIC	1.763	1.925
Taxes diverses	101.245	-
Total	128.270	18.617

AUTRES D'EXPLOITATION	CHARGES	31/03/08	31/03/07
Jetons de présence		72.500	25.474
Autres charges		1	-
Total		72.501	25.474

II.9 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse ainsi :

RESULTAT FINANCIER	31/03/08	31/03/07
<i>20.1.4 Produits financiers</i>	416.848	69.951
Dividendes reçus	-	-
Autres produits financiers	416.848	69.951
Reprises de provisions sur éléments financiers	-	-
Charges financières	17.138.008	22.936
Provisions sur immobilisations financières	17.109.230	-
Intérêts sur emprunts	-	-
Autres charges financières	28.778	22.936
RESULTAT FINANCIER	(16.721.160)	47.015

II.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse ainsi :

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/03/08	31/03/07
20.1.5 Produits exceptionnels	9.895	552
Boni sur cessions actions propres	9.895	552
Produits sur exercices antérieurs	-	-
Charges exceptionnelles	201.744	-
Autres charges exceptionnelles	1.167	-
Mali sur cessions actions propres	200.577	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(191.849)	552

II.11 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

VENTILATION DE L'IS	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	-17.004.398	-	-17.004.398
Exceptionnel	- 191.849	-	- 191.849
Frais imputés sur la prime d'émission		173.986	- 173.986
Intégration fiscale – incidence positive	-	- 239.070	239.070
Total	-17.196.247	- 65.084	-17.131.163

III. INFORMATIONS HORS BILAN

III.1 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se décomposent de la façon suivante :

REMUNERATIONS VERSEES	Salaires bruts	Jetons de présence
BEUVILLAIN Kléber		10.000
BERJAMIN Michel	363.112	15.000
BOURLIER Maurice	50.000	5.000
DEMARE Christophe		15.000
KRZENTOWSKI Alain		12.500
LEYNE Thierry		15.000
VIEL Eric	64.444	
Total	477.556	72.500

III.2 Effectifs

La répartition de l'effectif moyen est la suivante :

EFFECTIF	31/03/08	31/03/07
Cadres	1	3
Non cadres	2	2
Total	3	5

III.3 Emission de Bons de Souscription d'Actions nouvelles (BSA)

- ✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le Conseil d'Administration en date du 27 septembre 2006 et du 9 octobre 2006 et le Directeur Général en date du 6 novembre 2006 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 444 652 actions assorties chacune d'un bon de souscription d'actions (BSA)

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 18 décembre 2006 au 17 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de novembre 2007, un BSA permet de souscrire 1,14 action nouvelle.

L'ajustement des droits a été calculé de la façon suivante : $(\text{Valeur de l'action ex droit de souscription} + \text{valeur du droit}) / \text{Valeur de l'action ex droit de souscription}$

- ✓ En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le Conseil d'Administration en date du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007 et le Directeur Général en date du 2 octobre 2007 ont procédé à une augmentation de capital par la création de 2 773 575 actions assorties chacune de deux bons de souscription d'actions (BSA), soit 5 547 150 BSA.

Un BSA permet de souscrire à une action Groupe ARES. Les BSA peuvent être exercés du 12 novembre 2007 au 31 décembre 2008.

BSA en circulation	Augmentation Capital Déc 06	Augmentation Capital Nov 07	TOTAL
Emission	2 444 652	5 547 150	7 991 802
BSA exercés au cours des exercices antérieurs	-450 430	0	-450 430
BSA en cours à l'ouverture de l'exercice	1 994 222	5 547 150	7 541 372
BSA exercés au cours de l'exercice	-47 081	-15 408	-62 489
BSA en cours à la clôture de l'exercice	1 947 141	5 531 742	7 478 883
Dilution potentielle en nombre d'actions	2 219 741	5 531 742	7 751 483

III.4 Emission d'actions gratuites

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 27 septembre 2006, le conseil d'administration de la société, dans sa séance du 11 décembre 2006, a décidé d'attribuer 896 372 actions gratuites, représentant 10% du capital social de la société à cette date, dont la période d'acquisition s'achèvera le 29 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital de la société en octobre 2007 réalisée avec droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration a, dans sa séance du 8 novembre 2007, procédé à

l'ajustement du nombre d'actions attribuées afin de préserver les droits des bénéficiaires, portant ainsi le nombre total d'actions gratuites attribuées à 1 040 148 actions.

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale du 4 septembre 2007, le conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé d'attribuer 400 000 actions gratuites à 4 bénéficiaires.

Les bénéficiaires devront être encore salarié du groupe à l'issu de la période d'acquisition qui a été fixée à 2 ans. La période de conservation des actions est de deux ans.

Au 31 mars 2008, l'émission d'actions gratuites présente les particularités suivantes :

Nombre d'actions émises	31/03/08
Actions émises exercices précédents	1.040.148
Actions attribuées au cours de l'exercice	400.000
Dilution potentielle en nombre d'actions	1.440.148

III.4 Stock-options

Le Conseil d'Administration de Groupe Ares a consenti au profit de certains membres du personnel salarié et de certains dirigeants et mandataires sociaux de la société et de ses filiales, des plans d'achat d'actions à prix convenu.

Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de décembre 2006, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2006, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article 242-12 1°,a) du décret du 23 mars 1967 qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.276 €

Valeur de l'action ex droit = 2.551€

Valeur de l'action droit attaché = 2.827 €

Prix de souscription réajusté =

Prix de souscription initial– (Prix de souscription initial x valeur du droit de souscription)
Valeur de l'action droit attaché

Nombre d'action réajusté =

$$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$$

Suite à l'augmentation de capital de GROUPE ARES avec droit préférentiel de souscription réalisée au mois de novembre 2007, le Président Directeur Général, faisant usage des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 4 septembre 2007 et du 25 septembre 2007, a procédé, en application de l'article L228-99 à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription d'actions consenties ainsi qu'à l'ajustement du nombre des actions auxquels donnent droit les options initiales, afin que le total initial du prix de souscription reste inchangé.

La méthode de calcul retenue a été celle prévue à l'article R 228-91-1 a) du Code de commerce qui permet de retenir comme valeur les moyennes des cours de bourse de l'action et du droit préférentiel de souscription pendant la période de souscription de l'augmentation de capital et permettant d'ajuster, pour chaque attribution d'options consentie, le prix de souscription et le nombre d'actions sous option.

Méthode de calcul :

Valeur du droit de souscription = 0.579 €

Valeur de l'action ex droit = 4.187 €

Valeur de l'action droit attaché = 4.776 €

Prix de souscription réajusté =

$$\text{Prix de souscription initial} - \frac{(\text{Prix de souscription initial} \times \text{valeur du droit de souscription})}{\text{Valeur de l'action ex droit}}$$

Nombre d'action réajusté =

$$\frac{\text{Montant de l'investissement maximal du salarié}}{\text{Prix de souscription réajusté}}$$

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

PLAN	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8
Date décision du CA	06/04/01	16/07/02	28/10/03	25/05/04	30/01/06	24/01/07
Date d'expiration	05/04/08	15/07/09	27/10/10	24/05/11	29/01/13	23/01/14
Nombre de bénéficiaires	105	22	17	5	29	15
Prix d'exercice en euros	8,00	6,80	3,45	4,32	2,87	3,66
Titres attribués	151 950	30 000	200 000	15 000	150 000	156 000
Options levées	-	-	-	-	-	-
Options perdues (*)	78 200	1 000	113 280	9 000	30 000	
Titres avant aug.de capital 2006	73 750	29 000	86 720	6 000	120 000	NA
Nombre d'action réajusté	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	
Prix de souscription réajusté	7,22	6,14	3,11	3,90	2,59	
Titres après aug. de capital 2006	81 718	32 112	96 206	6 646	132 971	NA
Options levées				1 200	2 217	
Options perdues (*)	22 382	13 287	33 802	2 123	29 919	8 000
Titres avant aug.de capital 2007	59 336	18 825	62 404	3 323	100 835	148 000
Nombre d'action réajusté	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Prix de souscription réajusté	6,22	5,29	2,68	3,36	2,23	3,15
Titres après aug. de capital 2007	68 933	21 869	72 421	3 859	117 137	171 970
Options levées			6 036		2 575	
Options perdues (*)	15 182	2 895	9 052		23 169	15 106
Dilution potentielle	53 751	18 974	57 333	3 859	91 393	156 864

(*) Options perdues suite à des démissions ou des licenciements ou à l'obsolescence du plan

Les plans N°1 et N°2 sont arrivés à échéance au cours des exercices précédents

III.5 Crédit-bail

Néant

III.6 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES	31/03/08	31/03/07
Nantissement du carry back au profit d'IBM	3.300.000	-

ENGAGEMENTS RECUS	31/03/08	31/03/07
Néant	-	-

IV AUTRES INFORMATIONS

IV.1 Consolidation

GROUPE ARES est la société consolidante des comptes consolidés du GROUPE ARES.

IV.2 Intégration fiscale

La société GROUPE ARES constitue la tête de groupe en conformité avec l'article 223A du CGI pour la détermination du résultat fiscal d'ensemble au 31 mars 2008.

Les charges d'impôt comptabilisées dans les filiales sont celles déterminées en l'absence d'intégration fiscale.

La société GROUPE ARES enregistre, quant à elle, l'incidence positive ou négative par rapport au résultat d'ensemble.

IV.3 Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées au niveau de GROUPE ARES dans les comptes consolidés.

Les indemnités conventionnelles de départ en retraite des cadres et des ETAM sont payables à leur départ en retraite, s'ils font partie de la société à cette date.

Le montant de la dette au 31 mars 2008 dans les comptes consolidés est de 993.342 euros.

IV.4 Evènements post-clôture

Face à ses difficultés financières, la filiale ARES a été contrainte de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008. Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a décidé de placer la société en redressement judiciaire et a ouvert une période d'observation de six mois.

Le 8 septembre 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a validé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 21 janvier 2009.

Groupe ARES a poursuivi son processus de cessions de la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) visant à se recentrer sur ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée : ITS (IT Services), SIT (systèmes d'informations techniques) et ISA (intégration de solutions applicatives).

Ainsi, en date du 21 juillet 2008, la société a cédé :

les activités de vente d'infrastructures sur la région Ile de France, comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis à la société SCC. Cette cession concerne 125 salariés

les activités de vente d'infrastructures sur les régions Centre, Est, Méditerranée, Languedoc, Lorraine, Nord, Normandie, Ouest et Rhône-Alpes à la société CHEOPS Technology. Cette cession concerne 237 salariés.

Le 30 septembre 2008, la société a cédé le Pôle RMS, fonds de commerce des activités Réseaux, Mobilité & Sécurité, comprenant les activités d'expertise, d'intégration, de maintenance et de services associés. Ce pôle d'activités est cédé à INEO. Cette cession concerne 106 salariés.

Courant octobre 2008, la société a finalisé les cessions de :

- la société Adéquat, spécialisée dans les ventes d'infrastructures informatiques en environnement IBM, à la société D.FI à l'issue d'une courte période de location-gérance. Cette cession concerne 108 salariés.
- la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques, à la société ECONOCOM. Cette cession concerne 18 salariés.

Après avoir mené à bien ces différentes opérations de cessions en quelques mois, le Groupe ARES poursuit ses efforts de productivité et de réduction des coûts.

La Direction du Groupe se concentre sur la mise en place d'une solution qui permettra de sortir de cette situation au plus vite, en privilégiant la mise en place d'un plan de continuation sur le nouveau périmètre. Ce nouveau plan de continuation contient des prévisions de trésorerie qui ont permis au conseil d'administration du Groupe de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation. Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si celles-ci venaient à être modifiées, l'application de ce principe pourrait s'avérer inappropriée.

IV.5 Tableau des filiales

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts & avances (+) & (-)	Dividendes encaissés
SA ARES 3 à 9, avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	17.109.230	0	11.000.000	(22.467.180)	(24.391.343)	306.332.185	16.069.750	-

IV.6 Tableau des sous-filiales détenues par la SA ARES, consolidées au sein de GROUPE ARES

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
ADEQUAT 146 Bd Voltaire 92600 ASNIERES	89.25	5.894.874	5.894.874	800.000	(1.058.484)	(321.529)	64.708.947	460.960	
ARES INFOGERANC E 41 Rue DELIZY 93 500 PANTIN	100	6.213.211	6.213.211	67.500	1.637.131	378.127	-	1.589.059	
ARES Luxembourg 153 Rte de Peppange 3271 BETTEMBOUR G	100	100.000	100 000	100.000	(86.056)	(85.554)	848.863	(704.865)	
CYBERWARE									

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
3 à 9, avenue de Norvège BP 390 91140 Courtaboef 1 Cedex	100	38.112	38.112	38.112	66.700	2.083	2.800	101.750	
DATABAIL 146 Bd Voltaire 92600 ASNIERES	100	5.697.549	5.697.549	2.520.000	1.800.880	562.028	51.866.575	-945.868	
DCV 7 avenue de Norvège 91140 Villebon sur Yvette	100	3.835.575	0	40.000	(1.720.517)	(821.518)	13.095.677	(3.141.950)	
ARES BELGIUM 29 avenue des frères Wright 6041 Gosselies-Belgique	99.87	199.733	0	68.592	34.330	(69.351)	526.400	(11.057)	
EUROGIS CONSEIL 3 à 9, avenue de Norvège BP 390 91959 Courtaboef 1 Cedex	100	496.246	0	38.000	7.668	16.827	0	41.100	
INFORDI 3 à 9, avenue de Norvège BP 390 91140	99	37.731	37.731	23.000	111.562	3.069	0	127.100	

Filiales	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette	Capital social	Capitaux propres autres que capital	Résultat	Chiffre d'affaires	Prêts (+) & avances (-)	Dividendes encaissés
Courtaboeuf 1 Cedex									
SELECTIS 5 avenue de Norvège 91140 COURTABOE UF	100	1.091.256	0	13.200	(144.918)	(142.456)	3.466.650	(6.800)	
SPACEBEL MEDICAL Rue Jean BART 31670 LABEGE	100	687.754	687.754	450.000	82.155	42.285	457.847	116.350	
MEDICARES 3 avenue de Norvège 91140 Courtaboeuf 1 Cedex	100	1.249.588	1.249.588	37.072	(3.178.826)	(737.780)	1.213.405	4.386.300	

Tableau des éléments concernant les entreprises liées et les participations

Rubriques	Entreprises liées	Participations
ACTIF IMMOBILISE		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		17.109.230
Prov s/titres de participation		-17.109.230
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	11.927	867.658
Autres créances	239.070	16.069.750
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers	723.311	135.130
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14.461	71.625
Autres dettes		
COMPTE DE RESULTAT		
Charges d'exploitation		110.767
Produits d'exploitation	45.481	929.181
Produits de participation		
Produits financiers		396.694
Charges financières	28.778	- 17.109.230

20.1.6 *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2008*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31 mars 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société « GROUPE ARES S.A. », tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. *Opinion sur les comptes annuels*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note IV.4 de l'annexe intitulée « événements post-clôture ».

2. *Justification des appréciations*

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Continuité d'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes de l'annexe aux comptes sociaux donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

- Titres de participation

La note I.2. de l'annexe expose les principes et méthodes comptables retenus par la société pour la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, des informations fournies dans la note de l'annexe précitée et nous nous sommes assurés de leur correcte application ainsi que de la cohérence d'ensemble et des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 3 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PRAXOR AUDIT

Grégoire MENOUE
Associé

Bernard MAILLET
Associé

20.1.7 *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

○ Indemnité de départ de Monsieur Eric VIEL.

Personne concernée :

Monsieur Eric VIEL, directeur général délégué.

Nature et objet :

Indemnité de départ au profit de Monsieur Eric VIEL.

Modalités :

Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2008 a consenti à Monsieur Eric VIEL une indemnité de départ d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des 6 mois précédents la cessation de ses fonctions, en cas de révocation (sauf faute grave ou lourde).

Effets :

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice et est devenue caduque suite à la démission de Monsieur Eric VIEL de ses fonctions le 20 juin 2008.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

○ Conventions d'intégration fiscale avec les sociétés ARES, CYBERWARE, DCV INFORMATIQUE, EUROGIS CONSEIL, INFORDI, ARES INFOGERANCE, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.

Nature et objet :

Poursuite des effets des conventions d'intégration fiscale entre la société GROUPE ARES et ses filiales ARES, CYBERWARE, DCV INFORMATIQUE, EUROGIS CONSEIL, INFORDI, ARES INFOGERANCE, SPACEBEL MEDICAL et MEDICARES.

Modalités :

Selon l'article 1 de la convention d'intégration fiscale, « à la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société GROUPE ARES, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble ».

Effets :

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2008, la société GROUPE ARES a comptabilisé l'économie d'impôt générée par le résultat d'ensemble des filiales intégrées pour un montant de 239 070 €.

- Indemnité de départ de Monsieur Michel BERJAMIN.

Nature et objet :

Indemnité de départ de Monsieur Michel Benjamin en cas de cessation de ses fonctions prévue par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2006.

Modalités :

Monsieur Michel BERJAMIN, Président Directeur Général bénéficiera, sauf cas de démission non provoquée ou de faute lourde (au sens de la définition retenue au terme du code du travail applicable aux salariés et à la jurisprudence applicable, et telle que déterminée, en cas de contestation, par le Tribunal de Commerce de Paris) d'une indemnité en cas de cessation de son mandat au sein de la société, d'un montant égal à la rémunération brute perçue au cours des douze mois précédant la cessation de ses fonctions.

Le Conseil d'Administration du 9 juillet 2008 a précisé que cette indemnité de départ serait subordonnée aux objectifs et conditions de bonne fin des opérations de cessions en cours.

Effets :

Cette convention n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 3 décembre 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PRAXOR AUDIT

Grégoire MENO
Associé

Bernard MAILLET
Associé

20.2 Informations financières pro forma

20.2.1 Comptes pro forma

Afin de permettre une meilleure lecture et compréhension des évolutions de périmètre intervenues au cours du 1^{er} semestre 2008-2009, les comptes au 31 mars 2008 ont été établis sur la base de données *pro forma* tenant compte des modifications de périmètre suivantes :

- l'acquisition des sociétés ADEQUAT et DATABAIL, consolidées à compter du 1^{er} février 2008 ;
- la cession des sociétés DCV et SELECTIS en date du 21 juillet 2008 ;
- la cession des activités de vente d'infrastructure en Ile de France et en région avec effet au 21 juillet 2008 ;
- la cession des activités de vente d'infrastructure de réseaux avec prise d'effet au 29 septembre 2008 ; et
- la cession des sociétés ADEQUAT et DATABAIL avec prise d'effet au 29 septembre 2008.

Ces informations *pro forma* sont présentées ci-dessous. Elles ont été établies en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés publiés, et en séparant le périmètre des activités conservées de l'ensemble des activités cédées ou abandonnées. Ces comptes pro forma ont été préparés en prenant en compte l'hypothèse selon laquelle les cessions et abandons des activités mentionnées ci-dessus étaient effectives dès l'ouverture de l'exercice.

Elles ont une valeur purement illustrative et en raison de leur nature elles traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne présentent pas la situation financière ou les résultats effectifs de la société.

Il n'existe pas de différence de périmètre entre les informations *pro forma* telles qu'elles sont présentées et le périmètre actuel de Groupe ARES.

ACTIF (en milliers d'euros)	31/03/2008	Périmètres cédés & non conservés	PRO FORMA 31/03/2008
Actifs non courants	26 106	5 111	20 995
Ecart d'acquisition	19 542	4 052	15 490
Autres immobilisations incorporelles	1 731	342	1 389
Immobilisations corporelles	3 210	511	2 699
Titres mis en équivalence	244	-	244
Actifs financiers non courants	913	160	753
Impôts différés actif	466	46	420
Actifs courants	208 547	- 5 111	213 658
Actifs destinés à être cédés	-	- 80 106	80 106
Stocks	7 178	4 030	3 148
Actifs d'impôt exigibles	6 640	2 856	3 784
Clients et autres débiteurs	193 078	67 436	125 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 651	673	978
TOTAL ACTIF	234 653	-	234 653

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	31/03/2008	Périmètres cédés & non conservés	PRO FORMA 31/03/2008
Capitaux propres	2 609	0	2 609
Capital	18 688		18 688
Primes	13 378		13 378
Réserves consolidées	4 696		4 696
Résultat consolidé	-34 153		-34 153
<i>dont Part du Groupe</i>	<i>2 314</i>		<i>2 314</i>
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>295</i>		<i>295</i>
Passif	232 044	0	232 044
Passifs non courants	22 205	20 674	1 531
Provisions non courantes	993	332	661
Passifs financiers	21 136	20 298	838
Impôts différés Passif	76	44	32
Passifs courants	209 839	-20 674	230 513
Passifs destinés à être cédés		-74 933	74 933
Provisions courantes	921	81	840
Dettes d'impôt exigible	8 525	2 353	6 172
Fournisseurs et autres crédateurs	109 938	26 622	83 316
Autres passifs à court terme	90 455	25 203	65 252
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	234 653	0	234 653

(en milliers d'euros)	31/03/2008	1ER SEMESTRE 07/08	2EME SEMESTRE 07/08
	12 mois	6 mois	6 mois
Chiffre d'affaires	99 154	49 638	49 516
Achats consommés	-37 721	-20 006	-17 715
Charges de personnel	-73 672	-33 433	-40 239
Charges et produits externes	161	79	82
Impôts & taxes	-3 232	-1 304	-1 928
Dotations aux amortissements	-1 934	-887	-1 047
Autres produits d'exploitation	10 172	1 733	8 439
Autres charges d'exploitation	-9 764	-697	-9 067
Résultat opérationnel courant (*)	-16 836	-4 876	-11 959
Autres charges opérationnelles	0	0	0
Résultat opérationnel	-16 836	-4 876	-11 959
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-2 314	-1 093	-1 221
Coût de l'endettement financier net	-2 314	-1 093	-1 221
Charge d'impôt	2 093	-251	2 344
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-51	-31	-20
Résultat des activités conservées	-21 293	-5 749	-15 544
Résultat des activités cédées	-9 614	273	-9 887
Résultat des activités abandonnées	-3 245	-1 653	-1 592
Résultat	-34 153	-7 129	-27 023
<i>Part du groupe</i>	<i>-34 169</i>		
<i>Intérêts des minoritaires</i>	<i>16</i>		
Résultat par action en euros	-2,58		
Résultat dilué par action en euros	-1,51		

(en milliers d'euros)	31/03/2008	31/03/2008
		PRO FORMA
Résultat net consolidé	-34 153	-34 153
Dotations aux amortissements	2 005	1 592
Pertes de valeur	8 594	8 594
Plus ou moins value de cession	-565	-565
Charges et produits calculés liés aux stock-options	886	886
Autres charges et produits calculés	6	6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	51	51
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	-23 176	-23 589
Coût de l'endettement financier net	4 861	4 861
Variation des impôts (y compris impôts différés)	1 724	2 563
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-16 591	-16 165
Actifs et passifs destinés à être cédés	0	-1 229
Impôts versés	-560	-944
Variation des stocks	-3 153	877
Variation des créances clients et autres débiteurs	-42 071	24 952
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	21 068	-4 624
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-24 716	19 032
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	-41 307	2 867
Acquisitions d'immobilisations	3 745	3 745
Cessions d'immobilisations	-7 087	-7 087
Incidence des variations de périmètre	9 802	9 088
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	6 460	5 746
Augmentation de capital en numéraire	9 857	9 857
Réductions des capitaux propres	0	0
Dividendes versés	0	0
Augmentations des dettes financières	45 677	2 189
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-7 582	-9 595
Rachats et reventes d'actions propres	-379	-379
Intérêts financiers versés	-236	-236
Autres flux liés aux opérations de financement	-4 625	-4 625
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	42 712	-2 789
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	25	-35
Variation de trésorerie (A) - (B) + (C)	-5 055	-5 668
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	-5 030	-5 703
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	1 651	978
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	-6 681	-6 681

20.2.2 *Rapport des commissaires aux comptes*

Monsieur le Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société GROUPE ARES, incluses dans la partie 20.2 de son Document De Référence daté du 29 avril 2009.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que la modification du périmètre de consolidation du Groupe, entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2008, suite à la réorientation de sa stratégie autour des Services et Intégrations de Progiciels, aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société GROUPE ARES au 31 mars 2008, pour lequel des informations pro forma sont préparées.

De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du Règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer sur ces informations pro forma une conclusion dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du Règlement (CE) N° 809/2004 sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma. Il ne nous appartient pas d'exprimer une autre conclusion sur aucun des éléments constitutifs de ces informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces travaux, qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma, ont consisté principalement à rapprocher les informations financières sous jacentes non retraitées de leurs documents sources, à examiner les éléments probants supportant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société GROUPE ARES pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires pour obtenir l'assurance raisonnable que les informations pro forma sont adéquatement établies sur la base indiquée.

A notre avis :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du document de référence 2008/2009 et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 29 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PRAXOR AUDIT

Grégoire MENOUE
Associé

Bernard MAILLET
Associé

20.3 Etats financiers

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 figurent au paragraphe 3.1 du rapport financier annuel de l'exercice 2007-2008.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2008 figurent au paragraphe 3.3 du rapport financier annuel de l'exercice 2007-2008.

20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Vérifications des informations financières historiques

Pour les vérifications des informations financières historiques annuelles, il convient de se reporter aux rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés figurant en annexe des précédents documents de référence et du rapport financier annuel mentionnés au paragraphe 20.1.

20.4.2 Autres informations figurant dans le Document de Référence et vérifiées par les contrôleurs légaux

Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société au titre du dernier exercice clos figure au paragraphe 16.4.1 du Document de Référence.

Les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels (consolidés et sociaux) figurent au paragraphe 20.6 du Document de Référence.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma figure au paragraphe 20.2 du Document de Référence.

20.4.3 Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des états financiers certifiés de la Société

Néant

20.5 Date des dernières informations financières vérifiées

La date des dernières informations financières vérifiées est le 30 septembre 2008.

20.6 Informations intermédiaires et autres

Sont insérés, ci-dessous, les comptes semestriels au 30 septembre 2008 de la Société au titre du périmètre conservé.

20.6.1 Comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2008

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	30/09/2008	31/03/2008
Actifs non courants	20 677	26 106
Ecart d'acquisition	15 490	19 542
Autres immobilisations incorporelles	1 136	1 731
Immobilisations corporelles	2 674	3 210
Titres mis en équivalence	244	244
Actifs financiers non courants	725	913
Impôts différés actif	408	466
Actifs courants	83 797	208 547
Actifs destinés à être cédés	-	-
Stocks	229	7 178
Actifs d'impôt exigibles	5 468	6 640
Clients et autres débiteurs	75 592	193 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 508	1 651
TOTAL ACTIF	104 474	234 653

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	30/09/2008	31/03/2008
Capitaux propres	-26 207	2 609
Capital	18 705	18 688
Primes	13 387	13 378
Réserves consolidées	-29 011	4 696
Résultat consolidé	-29 288	-34 153
<i>dont Part du Groupe</i>	<i>-26 207</i>	<i>2 314</i>
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>295</i>
Passif	130 681	232 044
Passifs non courants	1 227	22 205
Provisions non courantes	736	993
Passifs financiers	455	21 136
Impôts différés Passif	36	76
Passifs courants	129 454	209 839
Provisions courantes	3 719	921
Dettes d'impôt exigible	12 400	8 525
Fournisseurs et autres créditeurs	97 516	109 938
Autres passifs à court terme	15 819	90 455
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	104 474	234 653

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	30/09/2008	31/03/2008
	6 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	46 954	329 101
Achats consommés	-19 436	-227 125
Charges de personnel	-37 886	-115 509
Charges et produits externes	1	161
Impôts & taxes	-1 694	-5 560
Dotations aux amortissements	-1 095	-3 396
Autres produits d'exploitation	339	15 956
Autres charges d'exploitation	-685	-20 899
Résultat opérationnel courant (*)	-13 502	-27 271
Autres charges opérationnelles	-3 285	0
Résultat opérationnel	-16 787	-27 271
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-825	-4 861
Coût de l'endettement financier net	-825	-4 861
Charge d'impôt	-100	1 970
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-51
Résultat des activités conservées	-17 512	-34 153
Résultat des activités cédées	-10 621	0
Résultat des activités abandonnées	-1 155	0
Résultat	-29 288	-34 153
<i>Part du groupe</i>	<i>-29 288</i>	<i>-34 169</i>
<i>Intérêts des minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>16</i>
Résultat par action en euros	-1.99	-2.58
Résultat dilué par action en euros	-1.25	-1.51

(*) le résultat opérationnel courant au 30 septembre 2008 de – 13 502 k€ inclut 434 k€ d'honoraires liés au redressement judiciaire de la SA ARES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées	Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/07	11 858 806	15 066	7 143	3 786	25 995
Résultat au 31/03/08				-34 153	-34 153
Distribution de dividendes					0
Variation de capital	2 851 246	3 622	6 583		10 205
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-348		-348
Titres d'autocontrôle				-379	-379
Coût des paiements en actions (net d'IS)				886	886
Variation de périmètre				279	279
Evaluations directes par capitaux propres				124	124
Capitaux propres au 31/03/2008	14 710 052	18 688	13 378	-29 457	2 609
Résultat au 30/09/08				-29 288	-29 288
Variation de capital	13 680	17	10		27
Frais d'augmentation de capital (net d'IS)			-1		-1
Titres d'autocontrôle				-48	-48
Coût des paiements en actions (net d'IS)				325	325
Variation de périmètre				169	169
Capitaux propres au 30/09/2008	14 723 732	18 705	13 387	-58 299	-26 207

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	30/09/2008	31/03/2008
Résultat net consolidé	-29 288	-34 153
Dotations aux amortissements	4 015	2 005
Pertes de valeur	0	8 594
Plus ou moins value de cession	-2 232	-565
Charges et produits calculés liés aux stock-options	325	886
Autres charges et produits calculés	-167	6
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	51
= Capacité d'autofinancement après impôt & coût de l'endettement net	-27 347	-23 176
Coût de l'endettement financier net	826	4 861
Variation des impôts (y compris impôts différés)	915	1 724
= Capacité d'autofinancement avant impôt & coût de l'endettement net	-25 606	-16 591
Impôts versés	4 150	-560
Actifs destinés à être cédés	0	0
Variation des stocks	6 949	-3 153
Variation des créances clients et autres débiteurs	123 901	-42 071
Variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-12 422	21 068
= Variation du Besoin en Fonds de Roulement	122 578	-24 716
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	96 972	-41 307
Acquisitions d'immobilisations	959	3 745
Cessions d'immobilisations	-3 894	-7 087
Incidence des variations de périmètre	2 885	9 802
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-50	6 460
Augmentation de capital en numéraire	26	9 857
Réductions des capitaux propres	0	0
Dividendes versés	0	0
Augmentations des dettes financières	225	45 677
Remboursements d'emprunts et dettes financières	-91 712	-7 582
Rachats et reventes d'actions propres	-48	6
Intérêts financiers versés	-24	-236
Autres flux liés aux opérations de financement	-802	-4 625
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-92 335	43 097
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (net)	-5 030	25
Variation de trésorerie (A) - (B) + (C)	4 687	-4 670
= Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (net)	-343	-4 645
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (+)	2 508	1 651
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (-)	-2 851	-6 681

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

Les comptes semestriels consolidés de la société GROUPE ARES, couvrant la période d'activité de six mois allant du 1er avril 2008 au 30 septembre 2008, ont été arrêtés par les Conseil d'Administration du 3 mars 2009.

PRINCIPES COMPTABLES

Principes comptables applicables et comparabilité des états financiers

Les états financiers intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec la norme internationale d'information financière IAS34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2008.

Les méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 mars 2008.

Bases de préparation et faits marquants

Le groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Les méthodes comptables du groupe ont été appliquées de manière permanente à l'ensemble des périodes présentées et uniformément au sein des différentes entités du groupe.

Face à ses difficultés financières, la société ARES a été contrainte de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008. Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a décidé de placer la société en redressement judiciaire et a ouvert une période d'observation de six mois.

Le 8 septembre 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a validé la poursuite de la période d'observation jusqu'au 21 janvier 2009.

Groupe ARES a poursuivi son processus de cessions de la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) visant à se recentrer sur ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée : ITS (IT Services), SIT (systèmes d'informations techniques) et ISA (intégration de solutions applicatives).

Ainsi, en date du 21 juillet 2008, la société a cédé :

- ✓ les activités de vente d'infrastructures sur la région Ile de France, comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis à la société SCC. Cette cession concerne 125 salariés
- ✓ les activités de vente d'infrastructures sur les régions Centre, Est, Méditerranée, Languedoc, Lorraine, Nord, Normandie, Ouest et Rhône-Alpes à la société CHEOPS Technology. Cette cession concerne 237 salariés.
- ✓ Par ordonnance du 29 septembre 2008, le juge-commissaire a autorisé la cession des titres de participation de :
- ✓ la société Adequat, spécialisée dans les ventes d'infrastructures informatiques en environnement IBM, à la société D.FI à l'issue d'une courte période de location-gérance. Cette cession concerne 108 salariés.
- ✓ la société Databail, spécialisée dans le financement des infrastructures informatiques, à la société ECONOCOM. Cette cession concerne 18 salariés.

Le 30 septembre 2008, la société a cédé le Pôle RMS, fonds de commerce des activités Réseaux, Mobilité & Sécurité, comprenant les activités d'expertise, d'intégration, de

maintenance et de services associés. Ce pôle d'activités est cédé à INEO. Cette cession concerne 106 salariés.

En parallèle à ces restructurations, le Groupe ARES poursuit ses efforts de productivité et de réduction des coûts. Un Plan de Sauvegarde de l'Emploi concernant une centaine de salariés a ainsi été engagé.

La Direction du Groupe s'est concentrée sur la mise en place d'un plan de redressement par voie de continuation.

Dans ce cadre, la société a :

- ✓ proposé à ses créanciers un plan d'apurement de son passif comprenant le paiement de 25% contre un abandon ferme et définitif de 75% de leurs créances,
- ✓ décidé de réaliser une opération de marché afin de renforcer ses fonds propres,
- ✓ établi un plan de continuation sur le périmètre conservé sur la base d'un business plan préparé sur les 3 prochaines années.

Par ailleurs, le groupe a établi des prévisions de trésorerie pour les 12 mois suivant la date d'arrêté

Le Conseil d'Administration a examiné ces prévisions de trésorerie et estime que la trésorerie sera suffisante pour répondre à ses besoins de financement sur la période concernée. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé de clôturer ses comptes en maintenant le principe de continuité d'exploitation.

Les évaluations retenues pour établir ces prévisions ont été réalisées à partir d'estimations et d'hypothèses sous-jacentes. Si toutefois ces conditions n'étaient pas respectées, le principe comptable de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 septembre 2008 pourrait s'avérer inapproprié.

Ecarts d'acquisition

Conformément à la norme IAS 36, Groupe Ares a revu la valeur recouvrable des UGT dans le cadre de sa nouvelle stratégie sur le périmètre conservé. Cette revue n'a pas révélé de perte de valeur de ses actifs au 30 septembre 2008.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- ✓ L'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- ✓ Les impôts différés,
- ✓ Les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- ✓ La valorisation des paiements en actions.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Evolution du périmètre de consolidation

- ✓ Le 1^{er} avril 2008, la société ARES a procédé au Transfert Universel de Patrimoine des sociétés ARES INFOGERANCE et EUROGIS dont elle détenait 100% des titres.
- ✓ Le 21 juillet 2008, la totalité des titres DCV et SELECTIS a été cédée.
- ✓ En date du 13 mai 2008, la société Econocom a manifesté officiellement son souhait d'acquérir l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Databail. Par ordonnance en date du 29 septembre 2008, le juge commissaire à la procédure de redressement judiciaire d'Ares a autorisé la conclusion du contrat de cession définitif. En conséquence, depuis le 29 septembre 2008, Ares n'exerce plus de contrôle sur la société Databail dans la mesure où elle n'en dirige plus les politiques opérationnelles et financières.
- ✓ En date du 31 juillet 2008, un contrat de location gérance a été conclu entre Adéquat et la société D.FI. Au titre de ce contrat, D.FI a la responsabilité de l'exploitation du fonds de commerce. Par ordonnance en date du 29 septembre 2008, le juge commissaire à la procédure de redressement judiciaire d'Ares a autorisé la conclusion du contrat de cession définitif. En conséquence, depuis le 29 septembre 2008, Ares n'exerce plus de contrôle sur la société Adequat dans la mesure où elle n'en dirige plus les politiques opérationnelles et financières.

Ces sociétés ne font plus partie du périmètre de consolidation du groupe au 30 septembre 2008.

Liste des sociétés consolidées au 30 septembre 2008

Toutes les sociétés consolidées au sein du groupe GROUPE ARES sont des sociétés françaises, à l'exception des sociétés

- ✓ DESCASOFT et ACSL de droit belge,
- ✓ ARES Luxembourg de droit luxembourgeois,
- ✓ ARES MAGHREB de droit algérien.

SOCETES CONSOLIDEES	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de Consolidation	Intégration fiscale
GROUPE ARES		Société-mère	I.G	OUI
ARES	100 %	100 %	I.G	OUI
ARES Luxembourg	100 %	100 %	I.G	NON
CYBERWARE	100 %	100 %	I.G	OUI
DESCASOFT	100 %	100 %	I.G	NON
INFORDI	100 %	100 %	I.G	OUI
SPACEBEL MEDICAL	100 %	100 %	I.G	OUI
STYLUS	100 %	100 %	I.G	OUI
ARES MAGHREB	34%	34 %	M.E.E	NON
ACSL	31.25%	31.25%	M.E.E	NON

I.G. : Intégration Globale M.E.E. : Mise en équivalence

Sociétés non consolidées

SOCIETES NON CONSOLIDEES	% Contrôle	Valeur brute des titres	Valeur nette titres
ARES MAROC	49.00%	18	18
ARES WECA	20.00%	50	0
Total		68	18

NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ecarts d'acquisition

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecart d'acquisition	40 213	-	8 320	-	6 448	25 445
Total	40 213	-	8 320	-	6 448	25 445

DEPRECIATION	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Ecarts d'acquisition	20 671	-	6 736	-	3 980	9 955
Total	20 671	-	6 736	-	3 980	9 955

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Ecart d'acquisition	19 542					15 490
Total	19 542					15 490

Autres immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	2 076	-	-	-	26	2 050
Concessions, brevets	3 063	40	-	-	1 142	1 961
Total	5 139	40	-	-	1 168	4 011

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Frais de développement	915	206	-	-	24	1 097
Concessions, brevets	2 493	88	-	-	803	1 778
Total	3 408	294	-	-	827	2 875

VALEURS NETTES	A l'ouverture					A la clôture
Frais de développement	1 161					953
Concessions, brevets	570					183
Total	1 731					1 136

Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Matériels & outillage	350	-	-	-	4	346
Autres immo, corporelles	10 908	887	273	-	2 029	9 493
Total	11 258	887	273	-	2 033	9 839

AMORTISSEMENTS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Matériels & outillage	349	-	-	-	4	345
Autres immo, corporelles	7 699	845	206	-	1 518	6 820
Total	8 048	845	206	-	1 522	7 165

VALEURS NETTES	A l'ouverture	A la clôture
Matériels & outillage	1	1
Autres immo. corporelles	3 209	2 673
Total	3 210	2 674

Titres mis en équivalence

ACSL et ARES MAGHREB sont consolidées par mise en équivalence.

La valeur des titres mis en équivalence correspond à la fraction des capitaux propres à laquelle ils équivalent dans la société émettrice.

TITRES MIS EN EQUIVALENCE	% GROUPE	100%
Capitaux propres	244	736
Situation nette	244	736
Valeur brute des titres	369	
Provision sur titres à l'ouverture	-74	
Résultat des sociétés mises en équivalence	-51	
Titres mis en équivalence	244	

Actifs financiers non courants

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions- Mises au rebut	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	118		-	50		68
Autres titres immobilisés	-					-
Dépôts et cautionnement	845	32	10	-	160	707
Total	963	32	10	-	210	775

PROVISIONS	A l'ouverture	Dotations	Cessions- Reprises	Variations de périmètre	Poste à poste	A la clôture
Titres non consolidés	50					50
Autres titres immobilisés	-					-
Dépôts et cautionnements	-					-
Total	50	-	-	-	-	50

VALEURS NETTES	A l'ouverture	A la clôture
Titres non consolidés	68	18
Autres titres immobilisés	-	-
Dépôts et cautionnements	845	707
Total	913	725

Impôts différés actif non courants

IMPOTS DIFFERES ACTIF	30/09/2008	31/03/2008
Reportis fiscaux déficitaires	-	-
Différences temporaires	138	107
Retraitements de consolidation	270	359
Total	408	466

Stocks

	30/09/2008	31/03/2008
STOCKS		
Stocks de marchandises	382	9 398
Dépréciation des stocks	-153	-2 220
Total net	229	7 178

Actifs d'impôt exigibles

	30/09/2008	31/03/2008
ACTIFS D'IMPOT EXIGIBLES		
Impôt sur les bénéfices	3 424	4 312
TVA	2 044	2 328
Total	5 468	6 640

Clients et autres débiteurs

	31/03/2008	31/03/2008
CREANCES CLIENTS		
Clients	50 779	159 172
Clients - Effets à recevoir	69	67
Clients douteux	625	918
Clients - Factures à établir	8 634	14 011
Total brut	60 107	174 168
Dépréciation des créances clients	2 549	1 777
Total net	57 558	172 391

	30/09/2008	31/03/2008
AUTRES DEBITEURS		
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	1 864	4 415
Fournisseurs débiteurs	521	298
Personnel & organismes sociaux	72	299
Autres débiteurs divers	9 816	4 503
Consignation prix de vente des fonds de commerce	3 750	-
Charges constatées d'avance	5 059	14 229
Total brut	21 082	23 744
Dépréciation des autres créances	3 048	3 057
Total net	18 034	20 687

La variation des créances clients et autres débiteurs sur la période est principalement expliquée par la variation de périmètre (67 436 K€) et par la baisse du chiffre d'affaires. Cette variation explique la majorité des flux nets de trésorerie générés par l'activité de 96 972 K€, tels que présentés dans le tableau de flux de trésorerie consolidé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	30/09/2008	31/03/2008
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE		
Actifs disponibles à la vente	-	28
Disponibilités	2 508	1 623
Total	2 508	1 651

Provisions

PROVISIONS NON COURANTES	A l'ouverture	Dotations	Reprises	Variation Péri-mètre	A la clôture
Avantages au personnel à long terme	993		166	- 91	736
Total	993	-	166	- 91	736

PROVISIONS COURANTES	A l'ouverture	Dotations	Reprises	Variation Péri-mètre	A la clôture
Provisions pour litiges	701	175	30	- 80	766
Provisions pour pertes à terminaison	12	13	12		13
Provisions pour restructuration	208	2 773	41		2 940
Total	921	2 961	83	- 80	3 719

Passifs financiers non courants et courants

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	A la clôture
Emprunts à taux fixe auprès des ets de crédit	2			- 2	-
Emprunts issus des locations financement	36 359	225	710	- 34 236	1 638
Comptes bloqués de participation	711		79		632
Concours bancaires	6 681		2 385	- 1 445	2 851
Comptes courants d'actionnaires	4		4		-
Financement affacturage	67 834		46 865	- 9 816	11 153
Total	111 591	225	50 043	- 45 499	16 274

EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES	31/03/2008	COURANT		NON COURANT
		A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts issus des locations financement	1 638	1 183	455	
Comptes bloqués de participation	632	632		
Concours bancaires	2 851	2 851		
Financement affacturage	11 153	11 153		
Total	16 274	15 819	455	-

Impôts différés passif non courants

IMPOTS DIFFERES PASSIF	30/09/2008	31/03/2008
Elimination provision avance intra-groupe	-	-
Retraitements de consolidation	36	76
Total	36	76

Dettes d'impôts

DETTES D'IMPOTS	30/09/2008	31/03/2008
Impôt sur les bénéfices	46	37
TVA	10 273	6 705
Autres impôts à payer	2 081	1 783
Total	12 400	8 525

Fournisseurs et autres créditeurs

DETTES FOURNISSEURS	30/09/2008	31/03/2008
Fournisseurs	41 357	48 529
Factures à recevoir	4 558	13 101
Effets à payer	-	265
Total	45 915	61 895

AUTRES CREDITEURS	30/09/2008	31/03/2008
Personnel & comptes rattachés	5 874	8 168
Organismes sociaux	27 681	12 950
Dettes sociales	33 555	21 118
Clients - Avoirs à établir	1 709	3 001
Clients créditeurs	2 524	2 143
Autres créditeurs divers	7 342	7 427
Produits constatés d'avance	6 471	14 354
Autres dettes	18 046	26 925
Total	51 601	48 043

Information sectorielle

POLE METIERS	ITS	SIT	ISA	TOTAL
Chiffre d'affaires	32 145	9 541	5 268	46 954
Résultat opérationnel courant	- 7 648	- 4 104	- 1 750	- 13 502
<i>dont Dépréciation écarts d'acquisition et fonds de commerce</i>	-	-	-	-
Ecart d'acquisition net	14 475	13	1 002	15 490
Frais de développement net	953			953

Charges et produits d'exploitation

ACHATS CONSOMMES	30/09/2008	31/03/2008
Achats	11 937	200 305
Variation de stocks	202	-410
Escomptes obtenus des fournisseurs	-54	-222
Achats et charges externes	7 351	27 452
Total	19 436	227 125

CHARGES DE PERSONNEL	30/09/2008	31/03/2008
Salaires	25 913	77 576
Paiements en actions	489	1 330
Charges sociales	11 409	36 668
Participation des salariés	0	-71
Provision pour avantages au personnel à long terme	75	6
Total	37 886	115 509

CHARGES ET PRODUITS EXTERNES	30/09/2008	31/03/2008
Redevances brevet licences	0	0
Jetons de présence	0	72
Autres charges et produits divers de gestion	-1	-233
Total	-1	-161

	30/09/2008	31/03/2008
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
Dotations amortissements des immobilisations incorporelles	293	959
Dotations amortissements des immobilisations corporelles	802	2 437
Total	1 095	3 396

	30/09/2008	31/03/2008
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Produits sur cession d'immobilisations	134	7 904
Autres produits	205	7 409
Pertes à terminaison	-	217
Dépréciation des comptes clients	-	426
Total	339	15 956

	30/09/2008	31/03/2008
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Valeurs nettes des immobilisations cédées	61	7 339
Autres charges	319	1 918
Dépréciation des comptes clients	303	-
Pertes à terminaison	2	-
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	8 594
Dépréciation des autres débiteurs	-	3 048
Total	685	20 899

Autres charges opérationnelles

	30/09/2008	31/03/2008
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES		
Honoraires liés à la restructuration	512	
Plan de Sauvegarde de l'emploi	2 773	
Total	3 285	-

Coût de l'endettement financier brut

	30/09/2008	31/03/2008
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		
Produits financiers	855	167
Revenus des créances commerciales	0	37
Dividendes reçus	0	7
Gains de change	598	0
Autres produits financiers	257	123
Charges financières	1 681	5 028
Intérêts sur emprunts	24	236
Intérêts sur comptes d'affacturage	1 188	3 368
Frais de banques	36	338
Intérêts des dettes commerciales	47	461
Intérêts sur la participation des salariés	30	40
Pertes de change	356	535
Dépréciation des titres non consolidés	0	50
Total	-826	-4 861

Effectif moyen

	30/09/2008	31/03/2008
EFFECTIF MOYEN		
Effectif	1 681	1 939
Total	1 681	1 939

Résultat par action

	30/09/2008	31/03/2008
Résultat - (en kiloeuros)	-29 288	-34 153
Nombre moyen pondéré d'actions	14 721 392	13 227 556
Résultat en euros par action	-1.99	-2.58
Ajustement pour effet dilutif des stock-options	153 592	382 174
Ajustement pour effet dilutif des BSA	7 737 803	7 751 483
Ajustement pour effet dilutif des actions gratuites	815 433	1 296 372
Résultat dilué en euros par action	-1.25	-1.51

Informations concernant le risque financier

Le groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- ✓ risque de crédit
- ✓ risque de liquidité
- ✓ risque de marché.

Les politiques de gestion des risques restent inchangées par rapport aux informations fournies dans les états financiers au 31 mars 2008.

Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS REÇUS	30/09/2008	31/03/2008
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord		30 000
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole		15 000
Garantie de couverture de taux auprès du LCL	-	-
Total	15 000	60 000

ENGAGEMENTS DONNES	30/09/2008	31/03/2008
Nantissement au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	3 700	3 700
Garantie de couverture de taux auprès de la Société Générale	15 000	15 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit du Nord	-	30 000
Garantie de couverture de taux auprès du Crédit Agricole	-	15 000
Caution donnée à IBM dans le cadre du Contrat GOLD	5 000	5 000
Caution auprès d'IBM	12 000	6 800
Nantissement auprès d'IBM de la créance de Carry-Back	3 300	3 300
Garantie à 1ère demande auprès de la Société Générale sur complément de prix	41	3 120
Garantie à 1ère demande auprès du Crédit Agricole sur complément de prix	44	3 380
Nantissement des titres Adequat et Databail au profit de la SG et du CA	-	6 500
Nantissement de second rang au profit des banques du compte de garantie EUROFACTOR	-	1 811
Caution auprès de la Société Générale (cartes d'essence TOTAL)	19	19
Caution auprès de la Société Générale (loyers)	29	29
Caution auprès de la Société Générale (retenue de garantie des clients)	432	432
Contre-garantie Société Générale pour ARES MAROC	250	250
Garantie à 1ère demande auprès du CA sur les loyers Issy les Moulineaux	-	208
Suretés données à IBM sur les produits en cours de transfert de propriété	-	2 825
Total	39 815	97 374

Evènements post-clôture

Le 19 janvier 2009, le Tribunal de Commerce d'Evry a renouvelé la période d'observation de la SA ARES pour une période de six mois, allant jusqu'au 21 juillet 2009, en vue du dépôt proche de son projet de plan de redressement par voie de continuation.

20.6.2 *Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2008*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce et L-451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société GROUPE ARES, relatif à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec les normes IAS34-norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I.2 de l'annexe intitulée « bases de préparation et faits marquants » qui expose les raisons pour lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes. Si toutefois ces hypothèses n'étaient pas respectées, le principe comptable de continuité d'exploitation retenu pour l'établissement des comptes consolidés résumés au 30 septembre 2008 pourrait s'avérer inapproprié.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris La Défense et Paris, le 13 mars 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grégoire MENOUE
Associé

PRAXOR AUDIT

Bernard MAILLET
Associé

20.7 Politique de distribution

Exercices:	31 mars 2006	31 mars 2007	31 mars 2008
Dividende net par action	néant	néant	néant
Montant total	néant	néant	néant

Compte tenu de la situation financière de la Société, celle-ci ne sera pas en mesure de distribuer de dividendes au titre de l'exercice en cours.

20.8 Procédures judiciaires et arbitrage

Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de commerce d'Evry a ordonné la mise en redressement judiciaire de la société Ares SA avec une période d'observation de 6 mois. En date du 30 mars 2009, le Tribunal de commerce d'Evry arrêté le plan de redressement par voie de continuation de la société ARES SA.

A ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société à connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Par jugement en date du 30 mars 2009, le Tribunal de commerce d'Evry a arrêté le plan de redressement organisant la continuation de la société ARES SA présenté par cette dernière, entérinant ainsi sa sortie définitive de redressement judiciaire et permettant le maintien de plus de 1.100 emplois.

A l'issue des différentes actions menées avec ses administrateurs judiciaires dans le cadre de la procédure de redressement, le passif de ARES SA à rembourser a été ramené à 36,6 M€.

Conformément au jugement du Tribunal, le passif résiduel de 36,6M€ M€ devra être remboursé comme suit :

- remboursement de la créance super-priviligée des AGS (Assurance et Garantie des Salaires) de 6,9 M€ en 36 mensualités équivalentes de 130 K€ payables à compter du terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif. Les modalités de remboursement du solde d'un montant de 2,2 M€ seront définies à la date du troisième anniversaire du plan de redressement ;
- remboursement des créanciers publics pour un montant de 4,6 M€, représentant un règlement 49,2% des créances pouvant faire l'objet d'une remise par les administrations concernées ;
- remboursement des créanciers pour un montant total de 8,5 M€ représentant un règlement de 25 % de leurs créances pour solde de tout compte, soit un abandon de 75 % des créances concernées ;
- règlement des clauses de réserves de propriété à hauteur de 2,9 M€ ;
- règlement de 100 % des créances pour un montant de 13,8 M€ sur 10 ans, sans intérêt, en 10 dividendes annuels progressifs, le premier versement intervenant une année après la date le jugement arrêtant le plan de redressement, selon l'échéancier suivant :

- 1ère année : 1 %
- 2ème année : 3 %
- 3ème année : 5 %
- 4ème année : 8 %
- 5ème année : 8 %
- 6ème année : 10 %
- 7ème année : 10 %
- 8ème année : 15 %
- 9ème année : 15 %
- 10ème année : 25 %

Les règlements des créances ayant fait l'objet d'un abandon partiel de 75% devront intervenir au terme du mois suivant la date à laquelle le jugement arrêtant le plan de redressement sera devenu définitif, soit en principe avant la fin du premier semestre 2009. Des négociations sont actuellement en cours sur les modalités définitives de règlement du montant devant être payé aux créanciers publics.

Les abandons de créances consentis, d'un montant total de 30,1 M€, dans le cadre de ce plan auront un impact positif sur les capitaux propres du groupe.

Le Tribunal a fixé la durée du plan de redressement à 10 ans, soit jusqu'au 30 mars 2019.

Pour financer son plan de redressement, le Groupe disposera des ressources suivantes :

- disponibles, dès la première échéance du plan :
 - 3,7 M€ au titre des sommes perçues par ARES SA dans le cadre des cessions d'activité réalisées, sommes à ce jour séquestrées auprès de son mandataire judiciaire ;
 - 6,1 M€ provenant des soldes des comptes de réserve et de garantie disponibles à ce jour et détenus par deux sociétés d'affacturage, dont 2,9 M€ seront affectés au paiement des clauses de réserve de propriété ;
 - le produit de l'augmentation de capital mise en œuvre par voie d'émission gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) décidée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 10 avril 2009 et qui portera sur un montant total de 5,9 M€ dans l'hypothèse l'intégralité des BSA émis serait exercée. Dans le cadre de cette opération, la Société a déjà obtenu l'engagement de son principal actionnaire de souscrire à hauteur de 1,9 M€.
- de son cash flow ;
- de sa créance de « carry back » d'impôt sur les sociétés remboursable en 2010 et 2011 à hauteur respectivement de 1 M€ et de 2,3 M€.

Ces ressources devant servir à verser aux créanciers privés et publics, leurs dividendes en fonction des échéanciers qu'ils ont accepté.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 *Capital souscrit et capital autorisé*

A la date du Document de Référence le capital social de la Société est de 1.554.058,40 euros. Il est divisé en 15.540.584 actions de 0,10 euro de valeur nominale, entièrement libérées, de même catégorie.

Au 30 septembre 2008, le capital social de la Société était de 18.705.153,88 euros, divisé en 14.723.732 actions.

Au 31 mars 2008, le capital social de la Société était fixé à la somme de 18.687.774,69 euros, divisé en 14.710.052 actions.

21.1.2 *Actions non représentatives du capital*

Néant

21.1.3 *Actions détenues par la Société ou ses filiales*

A la date du présent Document de Référence, la Société et ses filiales détiennent 121.576 actions Groupe Ares, représentant 0,78 % du capital de la Société, pour une valeur comptable de 156.975,67 euros.

Au 31 mars 2008, la Société et ses filiales détenait 105 012 actions Groupe Ares, représentant 0,71 % du capital de la Société, pour une valeur comptable de 252.605,15 euros.

L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 4 septembre 2007 a autorisé le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions Groupe Ares représentant jusqu'à 10 % du capital, pour un prix d'achat maximum de 10 euros par action, en vue de remplir les objectifs suivants :

- animer le marché du titre Groupe Ares par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- conserver ses actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe initiées par la Société ;
- céder ses actions aux salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe dans le cadre de plans d'achat ou d'attribution d'actions bénéficiant à ces personnes ;
- remettre ses actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché ; et
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, la Société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions mis en place lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 4

septembre 2007 ; les principales modalités des opérations d'achat et de vente effectuées par la Société, sont les suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 540.795 ;
- Nombre d'actions vendues : 435.783 ; et
- Moins value réalisée 190.862,10 euros

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital

Néant

21.1.6 Capital de toute partie de toutes sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de les placer sous option

Néant

21.1.7 Historique du capital social

Date	Opérations	Variation du capital		Montant du capital social après opération	Montant cumulé d'actions en circulation
		Montant du capital	Nombre d'actions		
31/03/2003				11.361.263,00 €	8.943.000
31/03/2004	Exercice de BSA	6.728,08 €	5.296	11.367.991,08 €	8.948.296
31/03/2005	Exercice de BSA	3.109,95 €	2.448	11.371.101,03 €	8.950.744
31/03/2006	Exercice de BSA	16.489,88 €	12.980	11.387.590,91 €	8.963.724
18/12/2006	Augmentation de capital par émission d'ABSA	3.105.706,62 €	2.444.652	14.493.297,53 €	11.408.376
31/03/2007	Exercice de BSA	572.230,09 €	450.430	15.065.527,62 €	11.858.806
31/08/2007	Exercice de BSA	22.041,57 €	17.350	15.087.569,19 €	11.876.156
31/08/2007	Exercice d'options de souscription	4.340,99 €	3.417	15.091.910,18 €	11.879.573
30/09/2007	Exercice de BSA	9.134,24 €	7.190	15.101.044,42 €	11.886.763
12/11/2007	Augmentation de capital par émission d'ABSA	3.523.573,19 €	2.773.575	18.624.617,61 €	14.660.338
31/03/2008	Exercice d'options de souscription	10.939,49 €	8.611	18.635.557,10 €	14.668.949
31/03/2008	Exercice de BSA	52.217,59 €	41.103	18.687.774,69 €	14.710.052
30/09/2008	Exercice de BSA	17.379,19 €	13.680	18.705.153,88 €	14.723.732
11/12/2008	Attribution d'actions gratuites (attribuées le 11/12/2006)	1.035.931,71€	815.432	19.741.085,59€	15.539.164
11/12/2008	Exercice BSA	29,56 €	23	19.741.115,15 €	15.539.187
19/12/2008	Exercice BSA	200,71 €	158	19.741.315,86 €	15.539.345
24/12/2008	Exercice BSA	16,50 €	13	19.741.332,36 €	15.539.358
31/12/2008	Exercice BSA	1.557,50 €	1226	19.742.889,86 €	15.540.584
10/04/09	Réduction de capital	1.554.058,40 €	15.540.584	1.554.058,40	15.540.584

21.1.8 Dilution potentielle du capital social

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle maximum du capital de la Société résultant de la conversion ou de l'exercice de l'ensemble des titres donnant accès au capital de la Société encore existant à la date de publication du présent document de référence (options de souscription et actions gratuites) :

Nombre d'actions au 10 avril 2009	15.540.584	100 %
Dilution potentielle en nombre d'actions – stock options	136.823	0,88%
Dilution potentielle en nombre d'actions – actions gratuites	-	-
Dilution potentielle totale en nombre d'actions au 10 avril 2009	136.823	0,88%

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 *Objet social*

L'objet social de la Société est stipulé à l'article 2 de ses statuts.

La Société a pour objet, tant en France qu'en tous pays :

- la souscription, l'achat, la vente, notamment en vue de placements financiers, de toutes valeurs mobilières émises par des sociétés cotées ou non, françaises ou étrangères et de tous biens mobiliers,
- toutes prestations de conseil dans le domaine informatique et toutes prestations de service dans les domaines financier et administratif, le tout pour le compte de filiales directes ou indirectes,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 *Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance*

Les articles 14, 15, 16 et 17 des statuts de la Société et le règlement intérieur de la Société en date du 5 novembre 2008 mentionnent les dispositions applicables aux mandataires sociaux.

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus.

La durée de leurs fonctions est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Une personne morale nommée administrateur doit, lors de sa nomination, désigner un représentant permanent personne physique et pourvoir au remplacement de celui-ci si elle le révoque ou s'il est empêché pour quelque cause que ce soit.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui doit obligatoirement être une personne physique, à peine de nullité de sa nomination, et dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le président ne doit pas être âgé de plus de soixante-cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président. Le directeur-général ou, lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-présidents, choisis parmi les administrateurs, qui auront pour fonction de présider les séances du Conseil d'administration en l'absence du Président et qui seront nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors des administrateurs.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les administrateurs pourront participer aux débats et aux votes des délibérations du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence. Ils seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Le Conseil d'administration arrêtera un règlement intérieur qui devra déterminer les modalités de mise en œuvre de l'utilisation des moyens de visioconférence pour ses réunions.

Les moyens de visioconférence ne pourront toutefois pas être utilisés pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe.

En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

L'article 18 des statuts de la Société expose les dispositions sur la direction générale de la Société.

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au directeur général lui sont applicables.

Le directeur général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du directeur général est déterminée par le Conseil d'administration au moment de la nomination.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. Lorsque le directeur général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Le Conseil d'administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante cinq ans. Lorsqu'un directeur général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le directeur général.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, au moins cinq jours avant l'assemblée, d'une inscription nominative de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les assemblées générales extraordinaires.

21.2.5 Convocation des assemblées générales d'actionnaires et condition d'admission

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les Commissaires aux comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.

Les assemblées générales d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, ou par mandataire, aux assemblées.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent pour participer ou se faire représenter aux assemblées déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de la réunion au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent pour participer ou se faire représenter aux assemblées justifier de la propriété de leurs actions sous la forme d'une inscription nominative à leur nom au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Le Conseil d'administration peut supprimer ou abréger le délai de cinq jours mentionné aux deux précédents alinéas mais uniquement au profit de tous les actionnaires.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

L'assemblée générale est présidée par le Président du conseil d'administration, ou en son absence, par le Vice-président ou à défaut par l'administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de la Société pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.7 Déclarations de franchissements de seuils statutaires

Il n'existe aucun seuil statutaire.

21.2.8 Stipulations renforçant les règles légales régissant la modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

Il n'existe à ce jour aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

22 CONTRATS IMPORTANTS

La Société et ses filiales n'ont conclu aucun contrat (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) depuis leur création.

**23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET
DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Consultation des documents juridiques

D'une manière générale, les statuts, procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires, rapports des commissaires aux comptes et autres documents sociaux relatifs à Groupe Ares peuvent être consultés au siège social de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à disposition sont déterminées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Des informations sur la Société sont disponibles sur le site internet (www.ares.fr) lequel permet aux actionnaires, aux salariés et à l'ensemble des publics d'accéder à une présentation générale de Groupe Ares et à l'essentiel de son information financière, telle que les résultats, communiqués, rapports annuels, cours de l'action, chiffres clés, informations relatives à l'actionnariat et au gouvernement d'entreprise ainsi que tous autres événements importants concernant la Société et le Groupe.

24.2 Calendrier indicatif de la communication financière

Clôture de l'exercice 2008-2009	31 Mars 2009
Chiffre d'affaires 2^{ème} semestre 2008-2009	Mai 2009
Comptes et rapport financier annuels 2008-2009	Juillet 2009
Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008-2009	Août 2009
Comptes et rapport financier semestriels - 1^{er} semestre 2009-2010	Novembre 2009

Ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible de faire l'objet d'éventuelles modifications.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cette information figure au chapitre 7 du présent document de référence.